



SORTIE



# Etude stratégique et assistance technique pour le développement de compétences par les établissements privés de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) en Côte d'Ivoire

## Plan Opérationnel Budgétisé 2021-2030 (VOL 4/4)

Septembre 2020



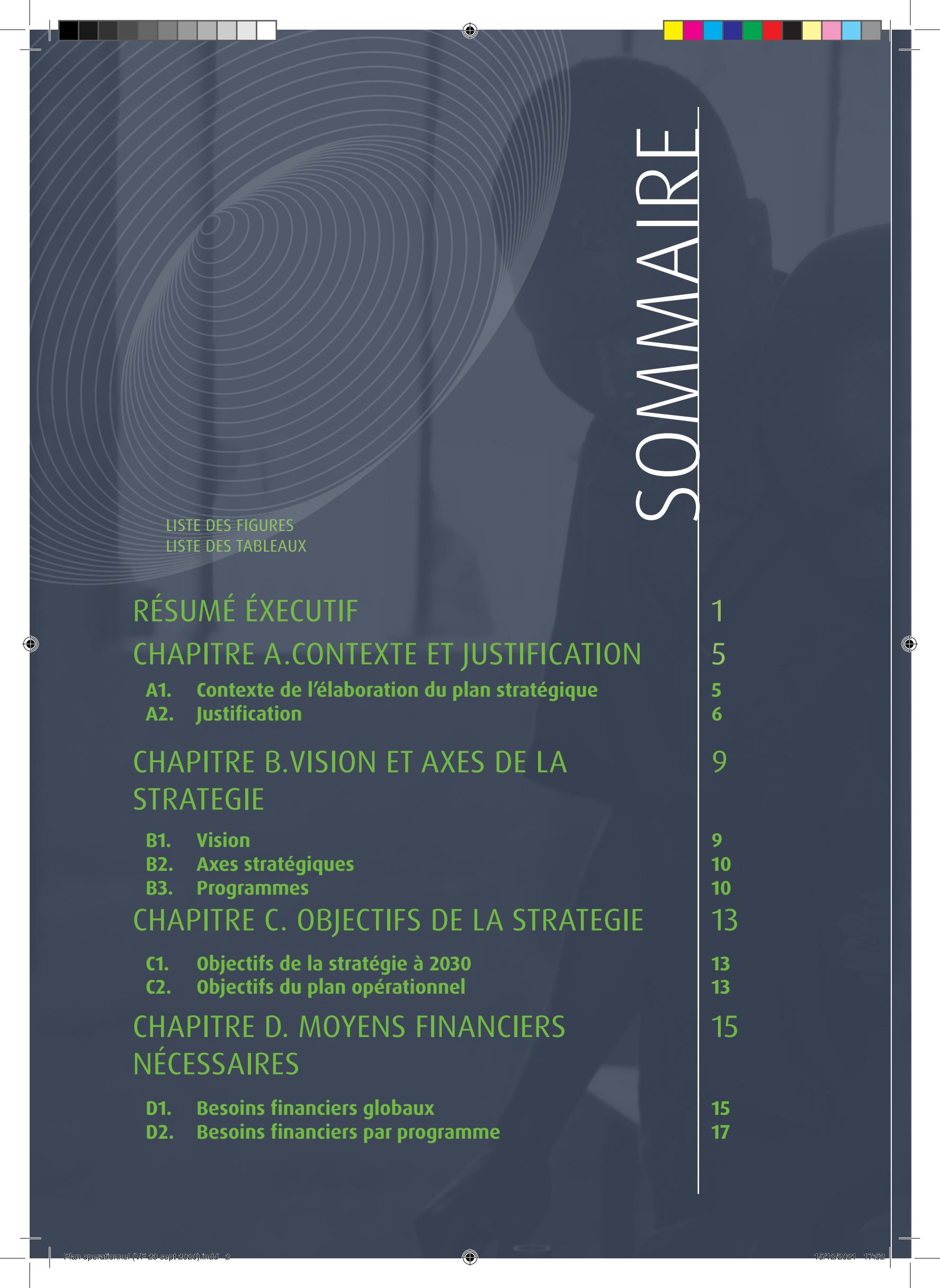
Ministère de l'Enseignement Technique,  
de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT



**KOAFEC**  
Korea-Africa  
Economic Cooperation



# SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES  
LISTE DES TABLEAUX

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
CHAPITRE A.CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
A1. Contexte de l'élaboration du plan stratégique	5
A2. Justification	6
CHAPITRE B.VISION ET AXES DE LA STRATEGIE	9
B1. Vision	9
B2. Axes stratégiques	10
B3. Programmes	10
CHAPITRE C. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE	13
C1. Objectifs de la stratégie à 2030	13
C2. Objectifs du plan opérationnel	13
CHAPITRE D. MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES	15
D1. Besoins financiers globaux	15
D2. Besoins financiers par programme	17



<b>CHAPITRE E. STRATÉGIE DE FINANCEMENT</b>	<b>22</b>
<b>E1. Sources de financement</b>	<b>22</b>
E1.1. Potentielles sources de financement	22
<b>E2. Approches de levée de fonds</b>	<b>23</b>
E2.1. Plaidoyer auprès des ministères clefs	23
E2.2. Tables rondes	23
E2.3. Véhicules de financement directs	23
<b>CHAPITRE F. DÉTAILS DU PLAN OPÉRATIONNEL</b>	<b>26</b>
<b>F1. Détail des coûts par programme et responsables de la mise en œuvre</b>	<b>26</b>
<b>F2. Chronogramme de mise en œuvre 2021-2023</b>	<b>62</b>
<b>CHAPITRE G. CADRE DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>68</b>
<b>G1. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre</b>	<b>68</b>
G1.1. Rôles et responsabilités des acteurs	69
<b>G2. Mécanismes de gestion, de communication et de concertation</b>	<b>69</b>
G2.1. Mécanisme de gestion	69
G2.1. Mécanisme de communication	70
G2.2. Mécanisme de concertation	70
<b>G3. Organisation du suivi de l'exécution</b>	<b>70</b>
<b>CHAPITRE H. RISQUES ET ACTIONS DE MITIGATION</b>	<b>72</b>
<b>CHAPITRE I. CONCLUSION</b>	<b>75</b>
<b>CHAPITRE J. ANNEXES</b>	<b>77</b>
<b>J1. Annexe 1 : Plan de suivi évaluation du projet</b>	<b>77</b>
<b>J2. Annexe 2 : Détail des coûts par année</b>	<b>109</b>



## ACRONYMES

Acronyme	Définition
<b>AGEFOP</b>	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CBCG</b>	Centre de Bureautique de Communication et de Gestion
<b>CDMT</b>	Cadre des Dépenses à Moyen Termes
<b>CELIA</b>	Centre d'Electronique et d'Informatique Appliquée
<b>CET</b>	Collèges d'Enseignement Technique
<b>CFP</b>	Centres de Formation Professionnelle
<b>CIDFOR</b>	Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle
<b>CMR</b>	Comité de Mise en œuvre de la Réforme
<b>CMS</b>	Centre Multi Sectoriel
<b>DAIP</b>	Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle
<b>DAJ</b>	Direction des Affaires Juridiques
<b>DEEP</b>	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés
<b>DPDP</b>	Direction de la Pédagogie et du Développement du Programme
<b>DPPD</b>	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
<b>DPS</b>	Direction de la Planification et des Statistiques
<b>DSPS</b>	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
<b>ETFP</b>	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
<b>FDFP</b>	Fonds pour le Développement de la Formation Professionnelle
<b>FTP</b>	Formation Technique et Professionnelle
<b>GLPE</b>	Groupe Local des Partenaires de l'Education
<b>IG</b>	Inspection Générale
<b>IPNETP</b>	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
<b>JORCI</b>	Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire
<b>KOAFEC</b>	Korea-Africa Economic Cooperation
<b>LP</b>	Lycée professionnelle
<b>LT</b>	Lycée Technique
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MENETFP</b>	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
<b>MPD</b>	Ministère du Plan et du Développement
<b>MPJEJSC</b>	Ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi jeune et du Service civique
<b>MPMBPE</b>	Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>PAP</b>	Projets Annuels de Performance
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques Financiers





Acronyme	Définition
<b>SE-ETFP</b>	Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>TAP</b>	Taxe d'Apprentissage
<b>TFPC</b>	Taxe additionnelle à la Formation Professionnelle Continue
<b>UEP</b>	Unité d'Exécution de Projet
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

## Liste des figures

Figure 1 : Vision, axes stratégiques et programmes de l'ETFP privé à l'horizon 2030	1
Figure 2 : Evolution du nombre d'apprenants du secondaire de l'ETFP de 2011 à 2019 (en nombre d'apprenants par année scolaire)	9
Figure 3 : Vision, axes stratégiques et programmes de l'ETFP privé à l'horizon 2030	12
Figure 4 : Positionnement de l'UEP dans le dispositif institutionnel de l'ETFP	68

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau des sources potentielles de financement des programmes et actions	2
Tableau 2 : Lien entre les quatre (4) axes stratégiques et les sept (7) programmes	11
Tableau 3 : Tableau de synthèse des besoins par programme et par an (en millions de FCFA)	16
Tableau 4 : Tableau de synthèse des besoins financiers par programme	17
Tableau 5 : Tableau récapitulatif des besoins financiers par programme et action sur les 10 années de mise en œuvre du plan opérationnel (en millions de Francs CFA)	18
Tableau 6 : Sources potentielles de financement et acteurs associés identifiés (liste non exhaustive)	23
Tableau 7 : Détail des coûts (en FCFA) associés au programme 1	26
Tableau 8 : Détail des coûts associés au programme 2	36
Tableau 9 : Détail des coûts associés au programme 3	38
Tableau 10 : Détail des coûts associés au programme 4	44
Tableau 11 : Détail des coûts associés au programme 5	50
Tableau 12 : Détail des coûts associés au programme 6	55
Tableau 13 : Détail des coûts associés au programme 7	57
Tableau 14 : Chronogramme récapitulatif des activités du plan opérationnel sur la période 2021 - 2023	61
Tableau 15 : Tableau des risques et actions de mitigation	72
Tableau 16 : Plan de suivi et évaluation du programme 1	77
Tableau 17 : Plan de suivi et évaluation du programme 2	89
Tableau 18 : Plan de suivi et évaluation du programme 3	92
Tableau 19 : Plan de suivi et évaluation du programme 4	96
Tableau 20 : Plan de suivi et évaluation du programme 5	101
Tableau 21 : Plan de suivi et évaluation du programme 6	104
Tableau 22 : Plan de suivi et évaluation du programme 7	106
Tableau 23 : Détail des coûts par année du programme 1	109
Tableau 24 : Détail des coûts par année du programme 2	114
Tableau 25 : Détail des coûts par année du programme 3	116
Tableau 26 : Détail des coûts par année du programme 4	120
Tableau 27 : Détail des coûts par année du programme 5	124
Tableau 28 : Détail des coûts par année du programme 6	127
Tableau 29 : Détail des coûts par année du programme 7	129





# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Bien que l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) ait un rôle important à jouer dans le développement socio-économique de Côte d'Ivoire, il est en proie à divers défis.

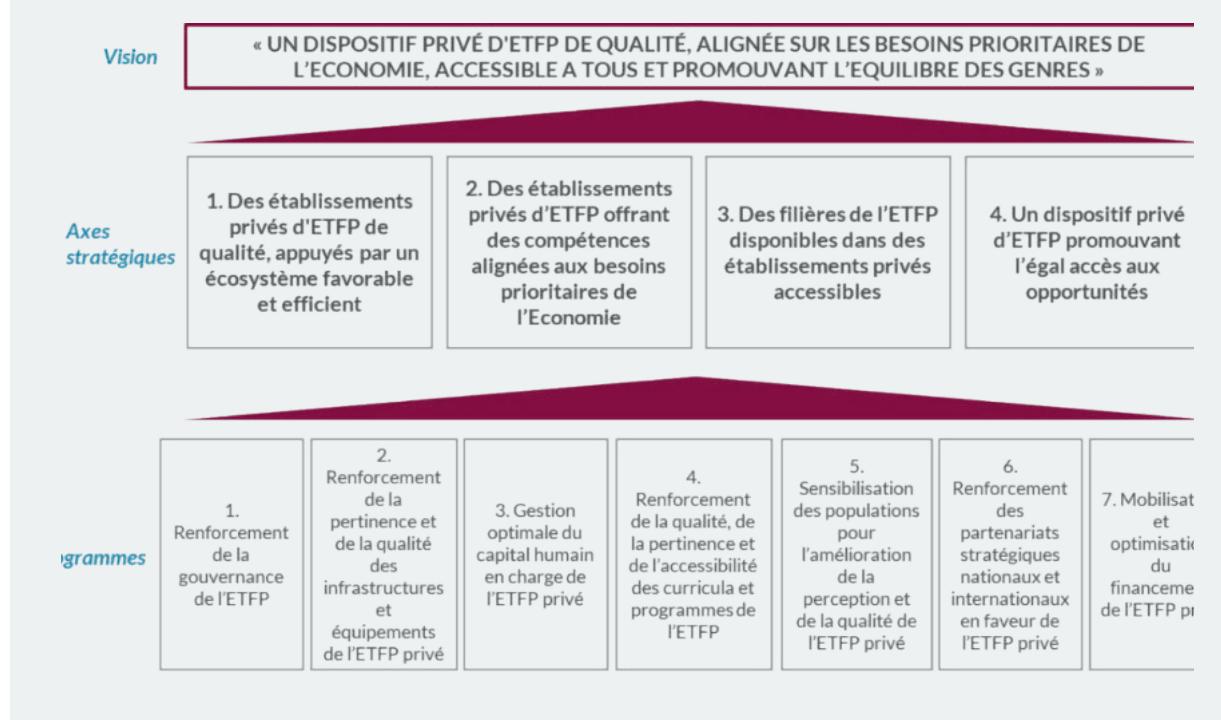
Par exemple, le cadre juridique et institutionnel est limité par des contraintes telles que le chevauchement des compétences des acteurs. Il existe également un manque de moyens financiers et humain. Au niveau des infrastructures, l'état actuel de l'offre, essentiellement portée par le secteur privé, ne répond pas à l'exigence de qualité du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP). Les ressources humaines qualifiées existent, mais leurs domaines de compétences ne sont pas de nature à optimiser la participation de l'ETFP à l'aboutissement de la vision de développement national. Le cadre d'intervention des acteurs n'est pas intégré et la participation du secteur privé productif tarde à réellement impacter le développement des compétences.

Le présent document fait suite au plan stratégique du projet d'amélioration du dispositif privé de l'ETFP et expose de façon détaillée le plan opérationnel, avec les estimations de budget.

La vision stratégique définie pour le développement de l'ETFP privé à l'horizon 2030 est celle de développer « une Formation Technique et Professionnelle (FTP) de qualité, alignée sur les besoins prioritaires de l'économie, accessible à tous et promouvant l'équilibre des genres ».

Cette vision est déclinée en quatre axes stratégiques que sont (i) l'amélioration de la qualité des établissements privés, (ii) le développement d'une offre de compétences alignées sur les besoins du secteur privé productif et de l'Economie de façon générale, (iii) la disponibilité des établissements et des structures d'accueil, ainsi que (iv) le renforcement du niveau d'accès des apprenants aux offres de formation.

Figure 1 Vision, axes stratégiques et programmes de l'ETFP privé à l'horizon 2030





A ces axes stratégiques sont associés sept programmes qui sont, eux-mêmes, subdivisés en plusieurs actions déclinées en projets et en activités. Il faut par ailleurs noter que dans l'exécution des actions, les activités menées dans chacun des programmes peuvent concourir à la réalisation des objectifs fixés dans plusieurs axes stratégiques en même temps.

La hiérarchisation de ces programmes, actions, projets et activités est l'objet principal de ce document.

Le coût global de ce plan stratégique est estimé à 13,264 milliards FCFA. Sur la période 2021-2023, les besoins financiers sont estimés à environ 4,9 milliards FCFA.

Les budgets estimés pour la mise en œuvre des différents programmes sont :

- Programme 1 : 875,1 millions FCFA, soit 7% du budget total ;
- Programme 2 : 686,7 millions FCFA, soit 5% du budget total ;

- Programme 3 : 6 686,8 millions FCFA, soit 50% du budget total ;
- Programme 4 : 3 580 millions FCFA, soit 27% du budget total ;
- Programme 5 : 1 067,4 millions FCFA, soit 8% du budget total ;
- Programme 6 : 129,8 millions FCFA, soit 1% du budget total ;
- Programme 7 : 237,7 millions FCFA, soit 2% du budget total.

Du fait des besoins financiers importants définis dans le cadre de cette stratégie, une stratégie de mobilisation des fonds est proposée. Elle se base sur la mise en œuvre d'actions telles que des plaidoyers auprès d'acteurs clés, l'organisation de tables rondes, etc.

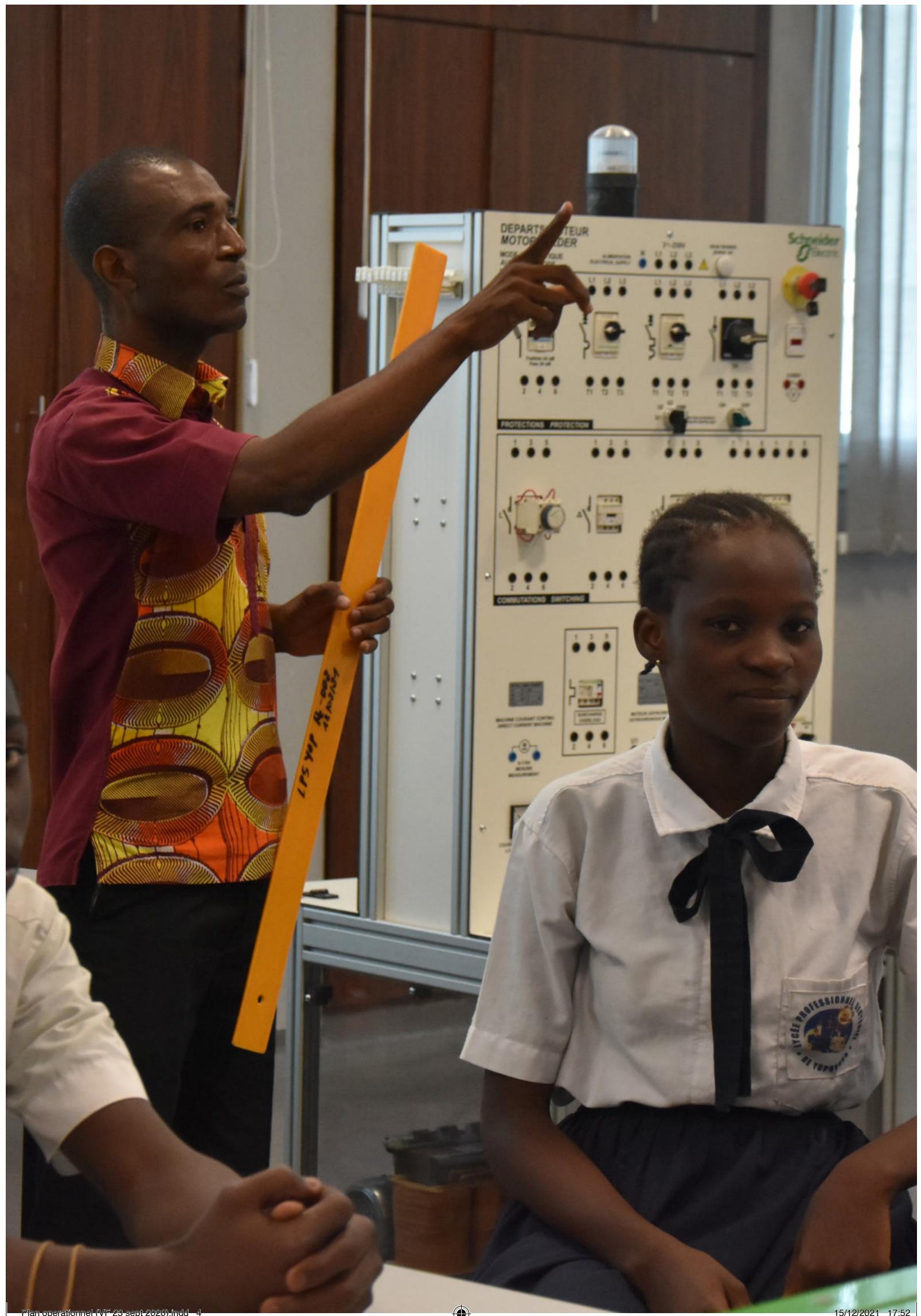
La mise en œuvre de cette stratégie sera pilotée par une unité d'exécution de projet (UEP). Elle sera chargée de mettre en œuvre toutes les actions et coordonner l'intervention des différents acteurs.

**Tableau 1: Tableau des sources potentielles de financement des programmes et actions**

Actions	Ressources de financement
<b>Programme 1 : Renforcement de la gouvernance de l'ETFP</b>	
<b>Action 1.1. Amélioration du cadre d'implication des acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget du Secrétariat d'Etat à l'ETFP (SE-ETFP) via budget de fonctionnement de la DAJ</li><li>- FDFP</li><li>- Budget de fonctionnement du CMR</li></ul>
<b>Action 1.2. Mise à niveau du cadre de gestion des ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- SE-ETFP</li><li>- Budget de fonctionnement de la DEEP : lignes dédiées aux établissements privés, recettes des services liés à l'activité des écoles privés</li></ul>
<b>Action 1.3. Amélioration du cadre de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- SE-ETFP</li><li>- Budget de fonctionnement des différentes directions concernées</li></ul>
<b>Action 1.4. Renforcement du cadre d'insertion professionnelle des apprenants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ligne budgétaire du suivi des formés du dispositif de suivi des formés mis en place pour l'éducation nationale</li></ul>
<b>Programme 2 : Renforcement de la pertinence et de la qualité des infrastructures et des équipements de l'ETFP privé</b>	
<b>Action 2.1. Renforcement de la pertinence des infrastructures et des équipements des établissements privés d'ETFP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget de l'Etat</li><li>- PTF</li><li>- FDFP</li></ul>
<b>Action 2.2. Renforcement de la qualité des infrastructures et des équipements des établissements existants de l'ETFP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget de l'Etat via UEP</li></ul>
<b>Programme 3 : Gestion optimale du capital humain en charge de l'ETFP privé</b>	
<b>Action 3.1. Recrutement des ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget de fonctionnement des directions impliquées (DEEP...)</li><li>- Secteur privé productif</li><li>- Faîtières des établissements privés</li></ul>
<b>Action 3.2. Renforcement des capacités des ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget de l'Etat via l'UEP</li><li>- Faîtières des établissements privés</li></ul>



<b>Action 3.3. Politiques et programmes de promotion de la gestion optimale du capital humain</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP - Faîtières des établissements privés
<b>Programme 4 : Renforcement de la qualité, de la pertinence et de l'accessibilité des curricula et programmes de l'ETFP</b>	
<b>Action 4.1. Renforcement de la qualité et de la pertinence des curricula et programmes</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP - FDFP - Budget de fonctionnement de la DDPD (DPDP pas encore fonctionnelle)
<b>Action 4.2. Renforcement du processus d'élaboration et de dissémination des curricula et programmes</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP
<b>Action 4.3. Refonte du parcours de l'apprenant</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP
<b>Programme 5 : Sensibilisation des populations pour l'amélioration de la perception et de la qualité de l'ETFP privé</b>	
<b>Action 5.1. Renforcement de l'implication des parents d'élèves dans le dispositif privé d'ETFP</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP - Ligne budgétaire "journée promotionnelle de l'ETFP"
<b>Action 5.2. Renforcement de l'implication des communautés dans le dispositif privé d'ETFP</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP - Ligne budgétaire "journée promotionnelle de l'ETFP"
<b>Action 5.3. Sensibilisation de la population sur le dispositif privé d'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP - Ligne budgétaire "journée promotionnelle de l'ETFP"
<b>Programme 6 : Renforcement des partenariats stratégiques nationaux et internationaux en faveur de l'ETFP privé</b>	
<b>Action 6.1. Renforcement de la contribution des partenaires nationaux dans le dispositif privé de l'ETFP</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP - FDFP - PTF
<b>Action 6.2. Renforcement de l'implication des PTF dans le dispositif privé d'ETFP</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP - FDFP - PTF
<b>Action 6.3. Mise en place de partenariats avec des pays ayant de bonnes pratiques</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP - FDFP - Faîtières des établissements privés
<b>Programme 7 : Mobilisation et optimisation du financement de l'ETFP privé</b>	
<b>Action 7.1. Renforcement de la mobilisation des ressources financières pour les établissements privés d'ETFP</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP
<b>Action 7.2. Optimisation du financement des établissements privés d'ETFP</b>	- Budget de l'Etat via l'UEP





# CHAPITRE A.

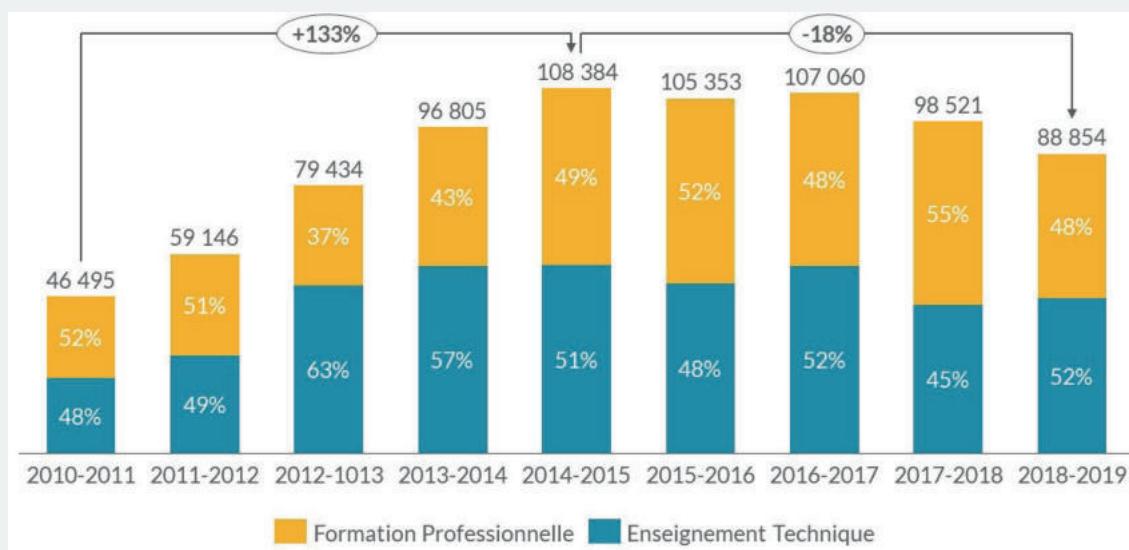
## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### A1. Contexte de l'élaboration du plan stratégique

L'ETFP, notamment du privé, est un secteur crucial sur lequel les autorités ivoiriennes comptent pour relever le niveau d'employabilité de la population majoritairement composée de jeunes.

Les établissements de l'ETFP en Côte d'Ivoire reçoivent un nombre croissant d'apprenants, ce qui démontre la place de choix que ce secteur occupe au niveau du système éducatif national. Selon les statistiques du MENETFP, les effectifs des apprenants ont augmenté de +133% de l'année scolaire 2010-2011 à l'année scolaire 2014-2015, pour connaître une légère baisse de 18% de l'année scolaire 2014-2015 à l'année scolaire 2018-2019. Les acteurs du secteur s'accordent sur le fait que cette croissance est majoritairement liée à l'augmentation du nombre d'établissements privés.

Figure 2 : Evolution du nombre d'apprenants du secondaire de l'ETFP de 2011 à 2019 (en nombre d'apprenants par année scolaire)



Source : MENETFP, annuaire statistique de l'ETFP et Statistique de poche de la DSPS 2011-2019

Le nombre d'établissements privés augmente pour faire face à la demande, du fait des limites constatées dans les capacités d'accueil du secteur public.

En à peine 10 ans, le nombre d'établissements a presque doublé. Entre l'année académique 2007 - 2008 et 2019 - 2020, le nombre d'établissements est passé de 349 à 990 . Cette croissance est essentiellement portée par le secteur privé. Il faut noter qu'un tel rythme de

croissance du nombre d'établissements nécessite une optimisation perpétuelle des mécanismes de contrôle et d'accréditation des établissements, faute de quoi le niveau de qualité de l'offre de formation baisse.

Les établissements privés d'ETFP autorisés représentent 92% de l'offre de formation. Ces établissements sont au nombre de 913 . Selon les statistiques de la Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP), 491 de ces établissements, soit 54% interviennent dans l'enseignement technique et 422 (46%) dans la formation professionnelle.



**Les établissements publics d'ETFP ne représentent que 7% de l'offre de formation d'ETFP.** Selon les informations rapportées, cette offre portée par le secteur public est composée de deux lycées techniques (LT), onze lycées professionnels (LP), six centres de perfectionnement préparant aux métiers (CPM), un centre multi sectoriel (CMS), quatre centres de bureautique de communication et de gestion (CBCG), un centre d'électronique et d'informatique appliquée (CELIA), sept collèges d'enseignement technique (CET) et trente centres de formation professionnelle (CFP).

**Le nombre croissant des établissements, parfois non-maîtrisé dans le privé, et la dégradation de certains établissements publics entraînent de nombreuses insuffisances dans le secteur.**

**Les établissements non réhabilités sont en état de délabrement avancé.** Les conditions d'apprentissage sont limitées par le niveau de vétusté de certains établissements et l'état du matériel. Ces conditions sont valables aussi bien pour le secteur public que le privé.

Il ressort de l'enquête menée auprès des fondateurs des établissements privés que plus de 50% des établissements ne disposent pas de toutes les infrastructures techniques (équipements, laboratoires, salles informatiques, terrains de jeux...) nécessaires pour la formation des apprenants. Cet état des lieux a été confirmé par l'enquête menée auprès des apprenants. Au total, 60% d'entre eux ont fustigé le manque d'équipements adéquats dans leur établissement. Ce même tableau a été dépeint par les enseignants, dont 60% ont fait remarquer l'indisponibilité de laboratoires pour les expériences pratiques. Plus du tiers des établissements privés n'est pas doté en équipements informatiques. Seulement 55% des établissements qui en disposent ont une capacité suffisante au regard de l'effectif des utilisateurs.

**Le dispositif institutionnel actuel de l'ETFP est instable, et fait face à des défis de clarté et d'attribution des rôles entre les entités.**

**L'instabilité de l'ancre institutionnel du secteur de l'ETFP au niveau ministériel a un impact négatif sur la clarté de la vision stratégique, la performance du secteur et surtout l'atteinte des résultats sur une base de changement durable.** Il existe des chevauchements entre les différentes entités en charge de l'ETFP – notamment en ce qui concerne (i) la planification stratégique dans le secteur, (ii) l'ingénierie de formation, (iii) l'inspection et le contrôle, (iv) la production et la dissémination de statistiques sectorielles, (v) le conseil juridique, (vi) la délivrance d'agrément / d'accréditations, ou encore (vii) la formation de formateurs.

En ce qui concerne l'ingénierie de formation de l'ETFP, des activités non coordonnées entre l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP), le Centre ivoirien pour le développement de la formation professionnelle (CIDFOR), l'Inspection Générale (IG), la Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle (DAIP) et l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) sont observées. Cette situation a pour impact, entre autres, l'indisponibilité des programmes de formation dans certaines filières de formation. Le diagnostic a par ailleurs permis de relever que pour combler ce vide, certains enseignants développent eux-mêmes leurs programmes.

Ensuite, des activités de suivi-évaluation et de contrôle des établissements d'enseignement privé peuvent être observées à la fois au niveau de la DEEP et de l'IG. Pour rappel, le décret n° 2017-150 du 1er mars 2017 donne ce mandat de manière officielle à l'IG. Ce faisant, le manque de synergie et de cohérence dans la procédure n'est pas à même de garantir une organisation et un fonctionnement efficace desdits établissements. En plus des aspects susmentionnés, le secteur fait face à un manque de cohérence de l'ensemble des textes.

## A2. Justification

L'élaboration de la présente stratégie a été mandatée par le Gouvernement afin d'améliorer le cadre global d'intervention des acteurs et faciliter le développement du secteur privé de l'ETFP.

**L'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé dans la lutte contre le chômage au travers du développement des capacités de sa main d'œuvre.** Dans le cadre de l'étude prospective Côte d'Ivoire 2040, le Gouvernement ambitionne de « faire de la Côte d'Ivoire une puissance industrielle ». Une puissance industrielle est nécessairement une puissance éducative. La nécessité de devenir une puissance éducative réside dans le fait que le développement de l'industrie passe par la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée. Cette main d'œuvre devrait être bien formée, et capable de travailler dans les secteurs pour lesquels il existera des besoins.

Au vu des contraintes mentionnées ci-dessus, il était primordial d'élaborer et décider des modalités de la mise en œuvre d'une stratégie concertée autour des établissements privés d'ETFP. Le choix s'est finalement porté vers ces acteurs à cause de leur importance capitale dans le dispositif de formation ivoirien (ETFP et enseignement général).

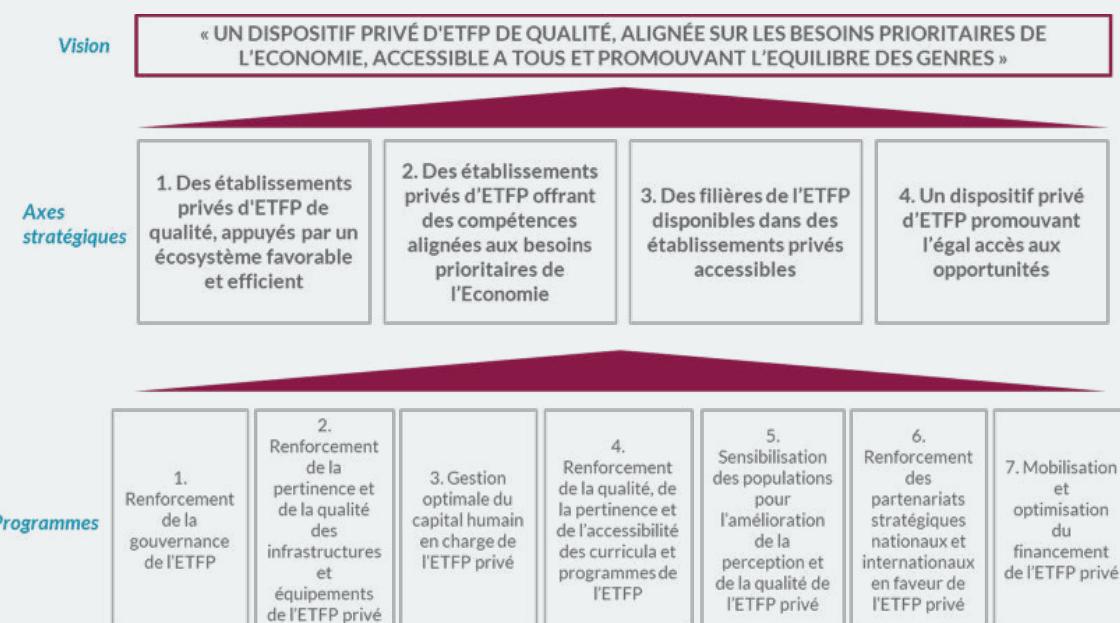




# CHAPITRE B. VISION ET AXES DE LA STRATÉGIE

Le plan stratégique du dispositif privé d'ETFP s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques et sept (7) programmes d'interventions. Ce chapitre détaille chacune de ces composantes.

**Figure 3 : Vision, axes stratégiques et programmes de l'ETFP privé à l'horizon 2030**



Source : MENETFP, annuaire statistique de l'ETFP et Statistique de poche de la DSPS 2011-2019

## B1. Vision

La vision définie pour le développement de l'ETFP privé à l'horizon 2030 prend en compte les aspects intrinsèques au secteur privé et les besoins du secteur de façon générale.

Cette vision est formulée comme suit :

« UN DISPOSITIF PRIVÉ D'ETFP DE QUALITÉ, ALIGNÉ SUR LES BESOINS PRIORITAIRES DE L'ÉCONOMIE, ACCESSIBLE À TOUS ET PROMOUVANT L'EQUILIBRE DES GENRES ».

Elle s'inscrit au cœur du Plan National de Développement (PND) en son axe 2 qui prône **"l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social"**, et donc plus largement dans la vision prospective nationale, Côte d'Ivoire 2040, qui vise à asseoir l'émergence du pays sur la transformation structurelle de l'économie fondée sur l'industrialisation.



## B2. Axes stratégiques

La vision 2030 de l'ETFP privé ivoirien s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques – couvrant l'ensemble des besoins du secteur .

Aussi, est-il important de noter que les axes stratégiques définis couvrent à la fois les secteurs public et privé de l'ETFP. Ces axes sont définis comme suit :

**Axe stratégique 1 : « Des établissements privés d'ETFP de qualité, appuyés par un écosystème favorable et efficient ».** L'objectif de cet axe est de mettre en œuvre un ensemble coordonné d'actions pour améliorer la qualité du dispositif privé d'ETFP – qu'il s'agisse de gouvernance, d'infrastructures et d'équipements, de ressources humaines, de curricula et programmes, de sensibilisation, de partenariat et de financement.

**Axe stratégique 2 : « Des établissements privés d'ETFP offrant des compétences alignées sur les besoins prioritaires de l'Economie ».** Cet axe vise à adapter l'offre de formation du dispositif privé d'ETFP aux besoins prioritaires de l'Economie, et donc aux politiques nationales de développement.

**Axe stratégique 3 : « Des filières de l'ETFP disponibles dans des établissements privés accessibles ».** L'objectif est de garantir la présence effective des filières et programmes de formation en relation avec les ambitions de la carte de formation professionnelle. Il s'agit de vulgariser certaines filières prioritaires mais encore peu développées dans les établissements privés afin d'assurer leur accessibilité à la population sur l'ensemble du territoire national. Tout ceci est proposé dans l'optique de favoriser la formation de tous les ivoiriens, dans toutes les disciplines et à des coûts abordables.

**Axe stratégique 4 : « Un dispositif privé d'ETFP promouvant l'égal accès aux opportunités ».** L'objectif de cet axe est de promouvoir la possibilité pour tous et chacun, quelle que soit la couche sociale, de bénéficier d'une formation utile à son autonomisation. Il est aligné à l'atteinte de l'objectif de développement durable 5 (ODD 5) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), relatif à l'égalité entre les sexes.

## B3. Programmes

Les quatre (4) axes stratégiques se déclinent en sept (7) programmes d'intervention clés.

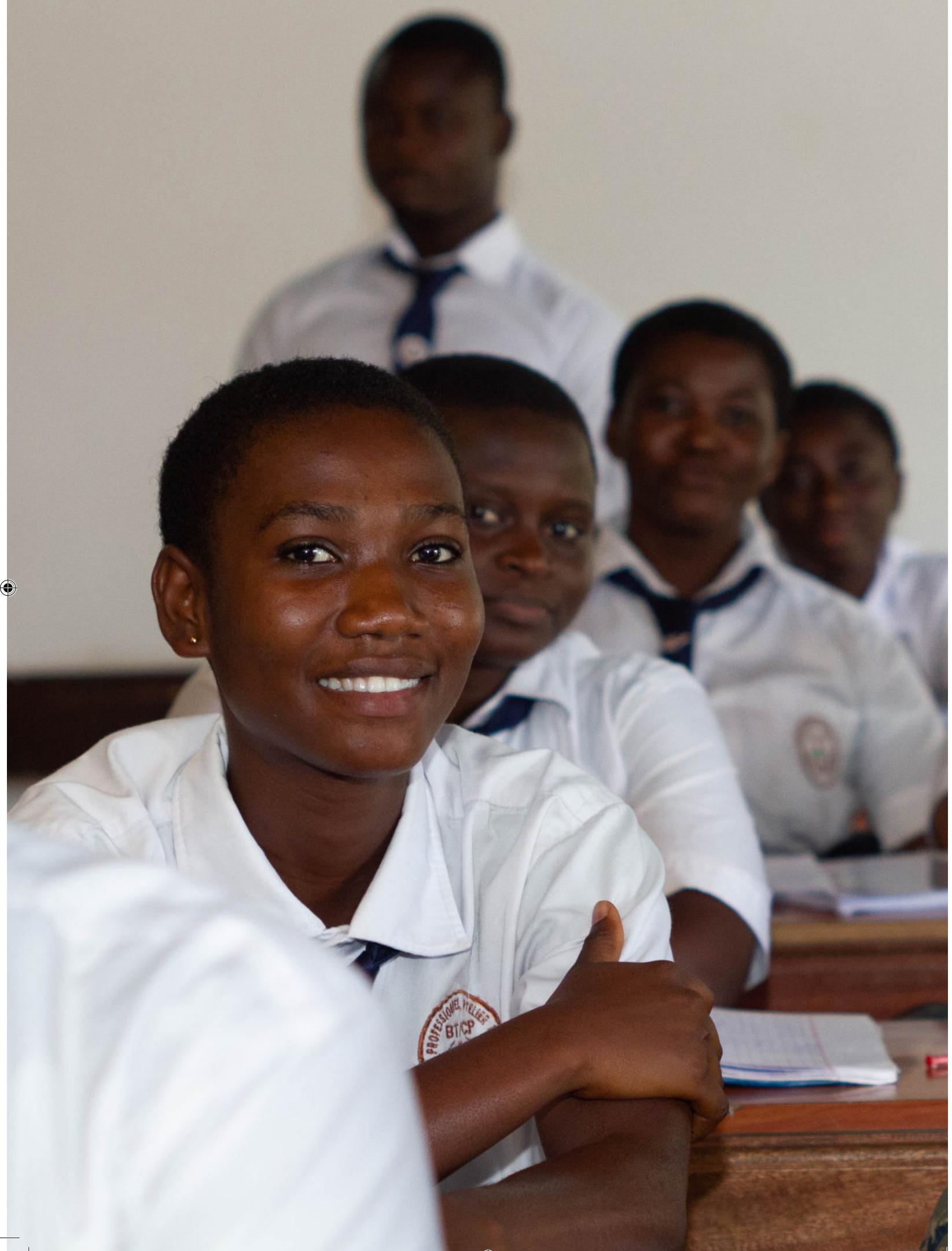
Comme l'illustre le tableau ci-dessous, chacun de ces sept (7) programmes concourt à la réalisation des objectifs fixés de plusieurs axes stratégiques en même temps.



**Tableau 2 : Lien entre les quatre (4) axes stratégiques et les sept (7) programmes**

		Axes stratégiques			
Programmes		Axe stratégique 1 : « Des établissements privés d'ETFP de qualité, appuyés par un écosystème favorable et efficient »	Axe stratégique 2 : « Des établissements privés d'ETFP offrant des compétences alignées sur les besoins prioritaires de l'Economie »	Axe stratégique 3 : « Des filières de l'ETFP disponibles dans des établissements privés accessibles »	Axe stratégique 4 : « Un dispositif privé d'ETFP promouvant l'égal accès aux opportunités »
1	Renforcement de la Gouvernance de l'ETFP	X	X	X	X
2	Renforcement de la pertinence et de la qualité des infrastructures et des équipements de l'ETFP privé	X		X	
3	Gestion optimale du capital humain en charge de l'ETFP privé	X	X	X	X
4	Renforcement de la qualité, de la pertinence et de l'accessibilité des curricula et des programmes	X	X	X	X
5	Sensibilisation des populations pour l'amélioration de la perception et de la qualité de l'ETFP privé	X	X	X	X
6	Renforcement des partenariats stratégiques nationaux et internationaux en faveur de l'ETFP privé	X	X		X
7	Mobilisation et optimisation du financement de l'ETFP	X	X	X	X







# CHAPITRE C.

# OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

La présente stratégie intervient dans un contexte national marqué par la mise en œuvre de diverses initiatives à caractère national ou sectoriel. Elle est élaborée dans une optique de complémentarité avec les autres initiatives déjà mises en œuvre. Elle s'aligne aux ambitions globales portées au niveau du MENETFP, mais plus globalement au niveau national. Elle est également alignée à la « Vision Côte d'Ivoire 2040 », dans sa composante "développement du capital humain". Les programmes 1 et 2 notamment sont intégrés aux effets du Plan Sectoriel Education-Formation (PSE). Plus spécifiquement au niveau du sous-secteur, la stratégie est complémentaire à la réforme de l'ETFP 2016 – 2025. En effet, tous les programmes qui la constituent sont directement liés à celle-ci . Enfin, cette stratégie a été élaborée de sorte à ce qu'elle contribue à la réalisation des objectifs fixés dans le PND.

## C1. Objectifs de la stratégie à 2030

La stratégie a pour objectif d'une part d'améliorer la qualité et les performances des établissements privés d'ETFP à travers leur structuration, et d'autre part de renforcer la qualité de l'encadrement et le cadre de partenariat global en vigueur dans le secteur.

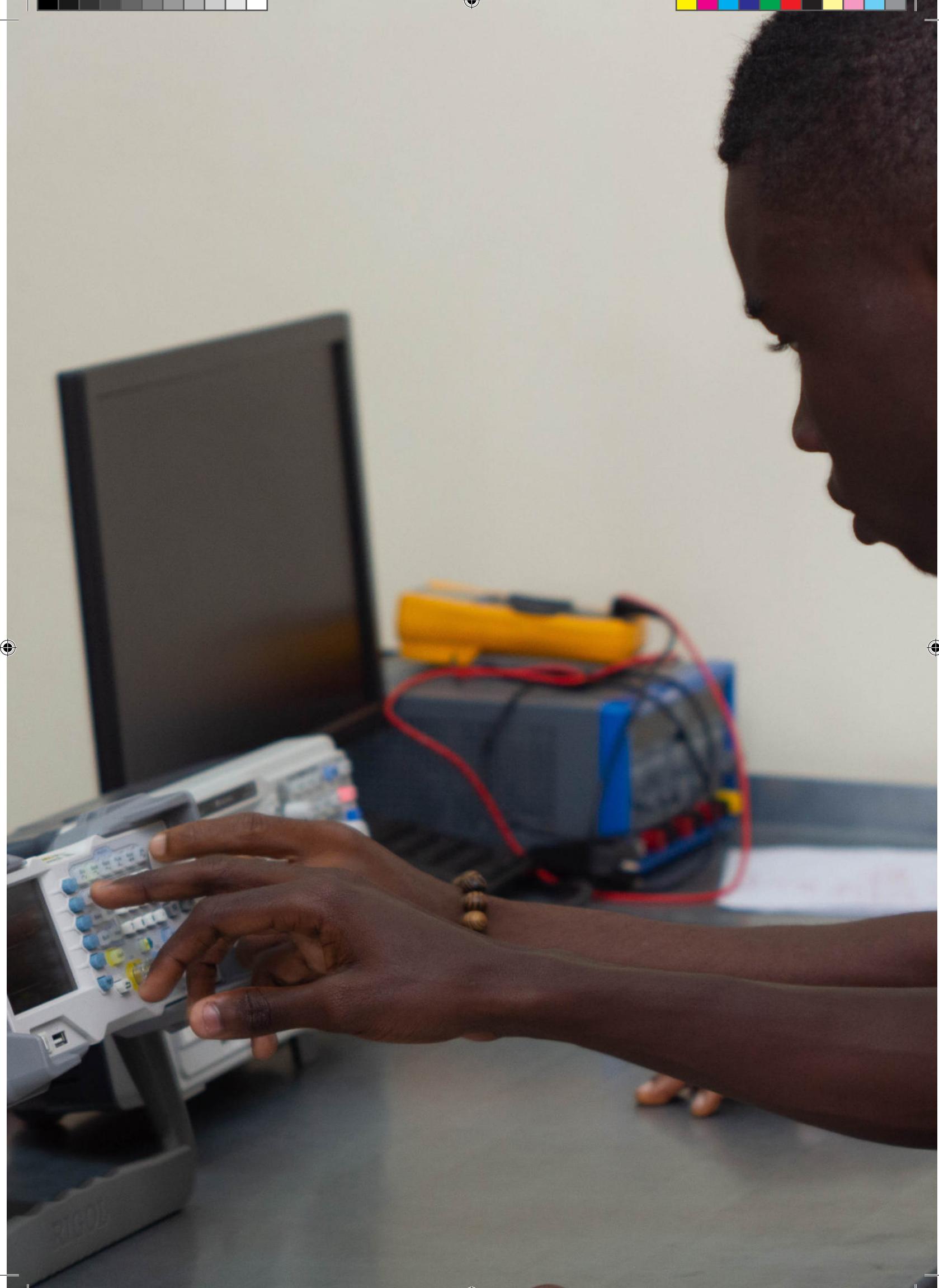
## C2. Objectifs du plan opérationnel

L'objectif du plan opérationnel est de donner une vision détaillée des modalités de mise en œuvre du plan stratégique.

Le plan opérationnel présente les actions identifiées et met en exergue les mécanismes de mise en œuvre pertinents. Il met l'accent sur les responsabilités de chaque partie prenante (gouvernement, établissements privés / faîtières, partenaires techniques et financiers, communautés et familles, secteur privé productif, etc.) et sur les implications de coûts pour le financement des différents programmes, actions, projets et activités.

Il présente :

- La stratégie de financement à adopter pour assurer la disponibilité des ressources conformément aux besoins en identifiant les sources de financement et les approches potentielles pour une levée de fonds optimale ;
- Le cadre de mise en œuvre identifiant les acteurs recommandés dans la mise en œuvre, leurs rôles et responsabilités, les mécanismes de gestion, de communication et de concertation ainsi que l'organisation du suivi-évaluation ;
- Les risques potentiels qui entraveraient la mise en œuvre de la stratégie au niveau stratégique et opérationnel ainsi que les actions de mitigation.





# CHAPITRE D. MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES

Le financement revêt une importance capitale pour la bonne exécution de la présente stratégie. Sans celui-ci, elle est malheureusement vouée à l'échec. Dans le document du plan stratégique, ce volet avait été identifié comme étant critique et potentiellement à risque. Comme pour beaucoup d'initiatives similaires, il existe un risque lié à la disponibilité des ressources financières. Pour palier cela, il est donc proposé de mettre en œuvre une stratégie de financement ainsi que des actions de mitigation des éventuels risques. La stratégie de financement est esquissée dans le chapitre E ci-après.

## D1. Besoins financiers globaux

Au total, la mise en œuvre de la stratégie nécessitera la mobilisation d'environ **13,264 milliards FCFA (treize milliards, deux cents soixante-quatre millions de Francs CFA)**. Cette estimation concerne l'ensemble des programmes. Elle ne considère pas les éventuels besoins additionnels pouvant survenir pendant la mise en œuvre. Le soin est laissé à l'équipe de l'UEP, ainsi qu'aux entités responsables et impliquées de chacune des activités, de chiffrer les potentiels besoins additionnels pouvant être très spécifiques et faiblement anticipables à ce stade.



**Tableau 3 : Tableau de synthèse des besoins par programme et par an (en millions de FCFA)**

<b>Programmes</b>	<b>Coût Global (2021 - 2030)</b>	<b>An 1 (2021)</b>	<b>An 2 (2022)</b>	<b>An 3 (2023)</b>	<b>An 4 (2024)</b>	<b>An 5 (2025)</b>	<b>An 6 (2026)</b>	<b>An 7 (2027)</b>	<b>An 8 (2028)</b>	<b>An 9 (2029)</b>	<b>An 10 (2030)</b>
Programme 1 : Renforcement de la gouvernance de l'ETFP	875	480	90	63	35	35	35	35	35	35	35
Programme 2 : Renforcement de la pertinence et de la qualité des infrastructures et des équipements de l'ETFP privé	687	221	50	93	46	46	46	46	46	46	46
Programme 3 : Gestion optimale du capital humain en charge de l'ETFP privé	6 687	299	687	747	711	711	711	707	707	707	707
Programme 4 : Renforcement de la qualité, de la pertinence et de l'accessibilité des curricula et programmes de l'ETFP	3 580	1 020	150	306	294	294	318	304	298	298	298
Programme 5 : Sensibilisation des populations pour l'amélioration de la perception et de la qualité de l'ETFP privé	1 067	162	130	104	94	94	94	94	94	94	94
Programme 6 : Renforcement des partenariats stratégiques nationaux et internationaux en faveur de l'ETFP privé	130	32	12	11	11	11	11	11	11	11	11
Programme 7 : Mobilisation et optimisation du financement de l'ETFP privé	238	125	48	62	3	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>13 264</b>	<b>2 340</b>	<b>1 166</b>	<b>1 385</b>	<b>1 194</b>	<b>1 191</b>	<b>1 214</b>	<b>1 200</b>	<b>1 190</b>	<b>1 190</b>	<b>1 190</b>



## D2. Besoins financiers par programme

La mise en œuvre de chaque programme coûtera en moyenne 1 895 millions de FCFA sur la période 2021-2030.

Ci-dessous, une synthèse de la part des besoins financiers de chaque programme dans le coût global de mise en œuvre du plan opérationnel.

**Tableau 4 : Tableau de synthèse des besoins financiers par programme**

<b>Programmes</b>	<b>Coût (en millions de FCFA)</b>	<b>Pourcentage du coût</b>
<b>Programme 1 : Renforcement de la gouvernance de l'ETFP</b>	875	7 %
<b>Programme 2 : Renforcement de la pertinence et de la qualité des infrastructures et des équipements de l'ETFP privé</b>	687	5 %
<b>Programme 3 : Gestion optimale du capital humain en charge de l'ETFP privé</b>	6 687	50 %
<b>Programme 4 : Renforcement de la qualité, de la pertinence et de l'accessibilité des curricula et programmes de l'ETFP</b>	3 580	27 %
<b>Programme 5 : Sensibilisation des populations pour l'amélioration de la perception et de la qualité de l'ETFP privé</b>	1 067	8 %
<b>Programme 6 : Renforcement des partenariats stratégiques nationaux et internationaux en faveur de l'ETFP privé</b>	130	1 %
<b>Programme 7 : Mobilisation et optimisation du financement de l'ETFP privé</b>	238	2 %
<b>Total</b>	13 264	100 %



Ci-dessous une estimation des besoins financiers détaillés par programme et action.

**Tableau 5 : Tableau récapitulatif des besoins financiers par programme et action sur les 10 années de mise en œuvre du plan opérationnel (en millions de Francs CFA)**

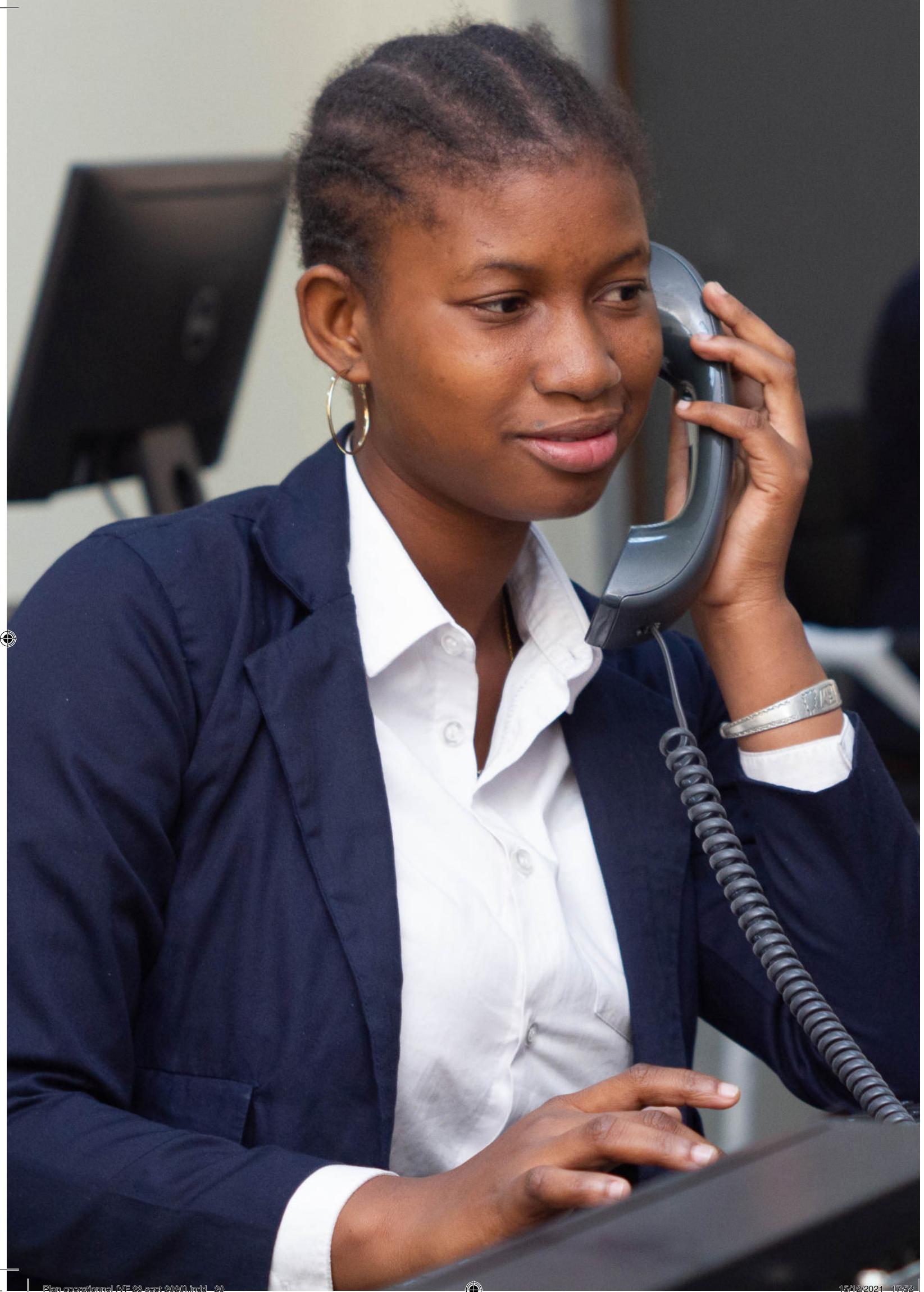
Programmes	Actions	Coût Global (2021 - 2030)	An 1 (2021)	An 2 (2022)	An 3 (2023)	An 4 (2024)	An 5 (2025)	An 6 (2026)	An 7 (2027)	An 8 (2028)	An 9 (2029)	An 10 (2030)
<b>Programme 1 : Renforcement de la Gouvernance de l'ETFP</b>	1.1. Amélioration du cadre d'implication des acteurs	680	377	67	45	27	27	27	27	27	27	27
	1.2. Mise à niveau du cadre de gestion des ressources humaines	142	73	5	13	7	7	7	7	7	7	7
	1.3. Amélioration du cadre de financement	36	16	16	5	-	-	-	-	-	-	-
	1.4. Renforcement du cadre d'insertion professionnelle des apprenants	16	15	2	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Programme 1</b>	<b>875</b>	<b>480</b>	<b>90</b>	<b>63</b>	<b>35</b>						
<b>Programme 2 : Renforcement de la pertinence et de la qualité des infrastructures et des équipements de l'ETFP privé</b>	2.1. Renforcement de la pertinence des infrastructures et des équipements des nouveaux établissements privés d'ETFP	460	60	47	47	44	44	44	44	44	44	44
	2.2. Renforcement de la qualité des infrastructures et des équipements des établissements existants de l'ETFP	226	161	4	46	2	2	2	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>Programme 2</b>	<b>687</b>	<b>221</b>	<b>50</b>	<b>93</b>	<b>46</b>						
<b>Programme 3 : Gestion optimale du capital humain en charge de l'ETFP privé</b>	3.2. Renforcement des capacités des ressources humaines	<b>6318</b>	<b>115</b>	<b>661</b>	<b>720</b>	<b>691</b>						
	3.3. Politiques et programmes de promotion de la gestion optimale du capital humain	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>0</b>								



<b>Programme 3</b>	6687	299	687	747	711	711	711	707	707	707	27
<b>Programme 4 : Renforcement de la qualité, de la pertinence et de l'accessibilité des curricula et des programmes</b>	4.1. Renforcement de la qualité et de la pertinence des curricula et programmes	3100	849	93	280	268	268	268	268	268	268
	4.2. Renforcement du processus d'élaboration et de dissémination des curricula et programmes	156	94	14	6	6	6	6	6	6	6
	4.3. Refonte du parcours de l'apprenant	324	78	42	20	20	44	29	24	24	24
	<b>Programme 4</b>	<b>3580</b>	<b>1020</b>	<b>150</b>	<b>306</b>	<b>294</b>	<b>294</b>	<b>318</b>	<b>304</b>	<b>298</b>	<b>298</b>
<b>Programme 5 : Sensibilisation des populations pour l'amélioration de la perception et de la qualité de l'ETFP privé</b>	5.1. Renforcement de l'implication des parents d'élèves dans le dispositif privé d'ETFP	24	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	5.2. Renforcement de l'implication des communautés dans le dispositif privé d'ETFP	631	64	63	63	63	63	63	63	63	63
	5.3. Sensibilisation de la population sur le dispositif privé d'ETFP en Côte d'Ivoire	413	96	64	39	29	29	29	29	29	29
	<b>Programme 5</b>	<b>1067</b>	<b>162</b>	<b>130</b>	<b>104</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>94</b>
<b>Programme 6 : Renforcement des partenariats stratégiques nationaux et internationaux en faveur de l'ETFP privé</b>	6.1 Renforcement de la contribution des partenaires nationaux dans le dispositif privé d'ETFP	<b>16</b>	<b>16</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
	6.2. Renforcement de l'implication des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le dispositif privé d'ETFP	<b>111</b>	<b>15</b>	<b>11</b>							
	6.3. Mise en place de partenariats avec des pays ayant de bonnes pratiques	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Programme 6</b>	<b>130</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>11</b>						



<b>Programme 7 : Mobilisation et optimisation du financement de l'ETFP</b>	7.1. Renforcement de la mobilisation des ressources financières pour les établissements privés d'ETFP	120	78	2	38	2	-	-	-	-	-	-	-
	7.2. Optimisation du financement des établissements privés d'ETFP	118	47	46	23	2	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Programme 7</b>	<b>238</b>	<b>125</b>	<b>48</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total de l'ensemble des programmes</b>	<b>13 264</b>	<b>2 340</b>	<b>1 166</b>	<b>1 385</b>	<b>1 194</b>	<b>1 191</b>	<b>1 214</b>	<b>1 200</b>	<b>1 190</b>	<b>1 190</b>	<b>1 190</b>	<b>1 190</b>





# CHAPITRE E. STRATÉGIE DE FINANCEMENT

La mise en œuvre effective de la stratégie est conditionnée par la disponibilité des ressources financières. Pour ce faire, il sera primordial de mettre en œuvre une stratégie de financement qui garantisse la disponibilité de celles-ci.

## E1. Sources de financement

Tout d'abord, il faudra identifier les sources de financement desquelles proviendront les fonds. A ce titre, cinq (05) sources de financement ont été identifiées comme potentielles. Il s'agit (i) de l'Etat, au travers du Ministère en charge du Budget et du Ministère en charge de l'ETFP – MENETFP (budget d'investissement et fonctionnement), (ii) des partenaires au développement, (iii) du Fonds pour le Développement de la Formation Professionnelle (FDFP), (iv) du secteur privé de l'ETFP et (v) du secteur privé productif.

Chacun de ces acteurs pourrait contribuer financièrement par le biais des canaux actuels ou dans le cadre d'approches innovantes qui pourraient être mises en place par l'UEP. En ce qui concerne le Ministère chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat par exemple, les financements pourraient provenir de lignes budgétaires directement affectées au financement de l'UEP. Au niveau du MENETFP, les lignes de financement répertoriées pourraient également être utilisées pour le financement des activités de la mise en œuvre du plan opérationnel, conformément aux prévisions.

Le FDFP pourrait également jouer un rôle important dans le financement du présent plan opérationnel . L'opportunité d'engager cette entité est apparue pendant le diagnostic de l'écosystème privé de l'ETFP. Ce diagnostic a par exemple permis de révéler des dysfonctionnements dans le processus d'accès des établissements privés au financement pour le renforcement des capacités de leurs ressources humaines (formateurs, personnels, gestionnaires d'établissements et fondateurs). Cependant, les actions proposées pour renforcer la collaboration entre le FDFP et les établissements privés d'ETFP permettraient de renforcer les mécanismes de financement.

Les acteurs privés de l'ETFP, principaux bénéficiaires de cette stratégie, pourraient eux aussi être impliqués dans le financement de ce plan opérationnel. Certaines actions pourraient permettre de développer un cadre dans lequel ces acteurs (faïtières, établissements et autres acteurs) pourraient s'engager de façon à mobiliser des ressources afin de contribuer à l'effort de financement de la stratégie.

Un processus similaire devra être mis en place pour engager les acteurs du secteur privé productif, autres bénéficiaires de cette stratégie.

### E1.1. Potentielles sources de financement

Le tableau ci-dessous dresse une liste non exhaustive des sources potentielles de financement identifiées auprès des différents acteurs de l'écosystème privé d'ETFP .



**Tableau 6 : Sources potentielles de financement et acteurs associés identifiés  
(liste non exhaustive)**

Sources de financement	Acteurs
• <b>Etat de Côte d'Ivoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ministère de l'économie et des Finances</li><li>Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat</li><li>Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle</li><li>Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle</li></ul>
• <b>Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Banque Africaine de Développement</li><li>Banque Mondiale</li><li>KOAFEC</li><li>Millenium Challenge Corporation (MCC)</li><li>Organisation des Nations Unis pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)</li><li>Agence Française de Développement (AFD)</li></ul>
• <b>Partenaire Public/privé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Fonds pour le Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)</li></ul>
• <b>Secteur privé de l'ETFP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Faitières (dont ANESPLACI, FENEPLACI, UFEPCI, etc.)</li></ul>
• <b>Secteur privé productif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>CGECI</li><li>Autres fédérations patronales</li></ul>

## E2. Approches de levée de fonds

Afin que cette stratégie soit effective, il est primordial de garantir la disponibilité des ressources financières. Si les canaux de financement habituels des initiatives (stratégies, programmes, projets, etc.) locales sont

connus, il n'en demeure pas moins qu'à certains égards, ces initiatives ont été confrontées à la difficulté de mobilisation des ressources financières. Les acquis que confèrent ces expériences au niveau national enseignent que pour qu'une stratégie soit financée à juste titre, il faudrait mettre en œuvre une stratégie de financement. Pour la mise en œuvre du présent plan stratégique, des approches de levées de fonds sont donc recommandées dans le cadre de la stratégie de financement.



## E2.1. Plaidoyer auprès des ministères clefs

Le MENETFP devra mettre en œuvre des actions de plaidoyer auprès des ministères clefs, associés au processus de budgétisation, ou d'autres ministères menant des actions en faveur de l'ETFP.

La première cible serait le Ministère de l'Economie et des Finances. En effet, pour que le plan stratégique connaisse un succès dans sa mise en œuvre, il est primordial que les activités ou actions identifiées comme devant faire partie du portefeuille à mettre en œuvre à court terme soit effectivement financées. Pour cela, le MENETFP, dans son rôle de tutelle, devra s'assurer que celles-ci soient bien inscrites au titre de la loi de finances initiale de l'exercice budgétaire 2020 - 2021. Plus largement, le MENETFP devra s'assurer de la prise en compte du détail du budget dans le plan de financement triennal à venir.

Puisque la présente stratégie contient des actions transversales à plusieurs ministères, le MENETFP devra travailler à mettre en place un dialogue permanent avec ceux-ci. Cette proximité permettra par exemple au plan opérationnel de bénéficier de lignes de financement inscrites dans le cadre de projets pilotés par ces ministères ayant une composante ETP.

Enfin, selon les évolutions du cadre institutionnel, le MENETFP devra faire évoluer sa stratégie de plaidoyer pour continuer à saisir ces opportunités.

## E2.2. Tables rondes

L'animation de tables rondes sectorielles est une approche favorable à la levée de fonds. Cette pratique est courante dans des secteurs tels que les

infrastructures, et s'est d'ailleurs démocratisée dans plusieurs autres secteurs. De plus en plus de pays en ont recours pour le financement de certaines de leurs stratégies ou certains de leurs programmes d'investissement. Il est proposé que le MENETFP en tire également profit.

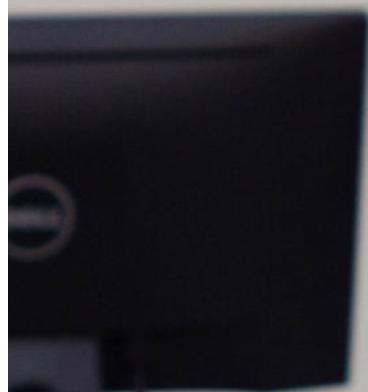
Il existe des organisations telles que le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) desquelles le ministère pourra se rapprocher. Sans occulter les activités déjà mises en œuvre en faveur du MENETFP, une approche spécifique pour le financement de la présente stratégie pourra être envisagée.

Au-delà du GLPE, le MENETFP pourra organiser des événements ponctuels, à savoir un événement lors du lancement de chaque plan opérationnel de la stratégie, soit tous les trois ans. Ces événements, pilotés par l'UEP pourraient être le lieu de présentation des perspectives définies dans le cadre de la stratégie (plan opérationnel). Il permettra de recueillir des intentions de financement, d'appui directement liées aux actions de la stratégie à mettre en place, et renforcer les véhicules de financement des PTF.

## E2.3. Véhicules de financement directs

L'utilisation des véhicules de financement traditionnels auprès des PTF pourra être optimisée. Le MENETFP, à travers l'UEP en charge de la stratégie, pourrait mettre en place un système de veille auprès du Ministère du Budget. Cette veille aidera le MENETFP à avoir des informations précises sur l'étendue (en termes de secteurs couverts et axes d'appui) de l'intervention des PTF sur les problématiques en rapport avec l'ETFP. De cette façon, des lignes de financement additionnelles pourraient être mobilisées au profit de la stratégie.







# CHAPITRE F. DETAILS DU PLAN OPERATIONNEL

## F1. Détail des coûts par programme et responsables de la mise en œuvre

Cette section présente le détail des coûts associés à chaque programme.

Tableau 7 : Détail des coûts (en FCFA) associés au programme 1

Actions	Projets	Activités	Hypothèses d'estimations des coûts	Coûts (en francs CFA)	Responsables	Entités impliquées	Source de financement
<b>1.1. Amélioration du cadre d'implication des acteurs</b>	1.1.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à l'intervention des acteurs	1.1.1.1. Adopter une loi d'orientation sur l'ETFP s'adaptant aux besoins prioritaires de l'économie	Appui d'un expert pour la rédaction de l'avant-projet de projet de loi	32 400 000	DAJ SE-ETFP	- SE ETPP - Task Force Education Formation - Faitières des établissements privés d'ETFP - DET - DFPI - DPS - DSFS - CMR - DCEP - FDFP - Représentants du secteur privé productif	- Budget du SE-ETFP via budget de fonctionnement de la DAJ, - FDFP - Budget de fonctionnement du CMR
			Séminaire de travail de pour l'atelier validation de l'avant-projet	9 480 000			
			Réunions pour la promulgation de la loi d'orientation	861 000			
			Cérémonie de présentation de la loi d'orientation promulguée	1 437 000			
			Sous-total activité 1.1.1.1 - hors dépenses imprévues	44 178 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.1.1 (10%)	4 417 800			
			Sous-total activité 1.1.1.1 - avec dépenses imprévues	48 595 800			
	1.1.1.2. Crée une Agence dédiée à la Formation Professionnelle et Technique	1.1.1.2. Crée une Agence dédiée à la Formation Professionnelle et Technique	Appui d'un expert sur 3 mois pour la définition des contours de l'Agence	32 400 000	SE-ETFP	- Entités publiques d'exécution de l'écosystème national d'ETFP (FDFP, AGEFOP, CIDFOR, Inspection Générale etc.) - Faitières des établissements privés d'ETFP - Task Force Education Formation - Association de parents d'élèves	Idem
			Séminaire de travail	9 480 000			
			Réunions pour la validation des textes de l'Agence	861 000			
			Cérémonie de présentation de lancement de l'Agence - à Abidjan	1 437 000			



			Sous-total activité 1.1.1.2	44 178 000		DAJ SE EFTP	SE EFTP - Entités publiques d'exécution de l'écosystème national d'ETFP (FDFP, AGEFOP, CIDFOR, Inspection Générale etc.) - CMR	Idem
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.1.2 (10%)	4 417 800				
			<b>Sous-total activité 1.1.1.2 avec dépenses imprévues</b>	<b>48 595 800</b>				
	1.1.3. Procéder à une refonte des textes et des attributions des entités publiques pour une meilleure cohérence d'ensemble		Appui d'un expert pour la revue documentaire des textes	32 400 000		DAJ SE EFTP	SE EFTP - Entités publiques d'exécution de l'écosystème national d'ETFP (FDFP, AGEFOP, CIDFOR, Inspection Générale etc.) - CMR	Idem
			Séminaire de travail pour l'atelier des recommandations face aux résultats de la revue documentaire	14 800 000				
			Réunions pour la finalisation et la validation des textes	3 985 000				
			Cérémonie de présentation des résultats du projet de refonte	1 137 000				
			<b>Sous-total activité 1.1.1.3</b>	<b>52 322 000</b>				
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.1.3 (10%)	5 232 200				
			Sous-total activité 1.1.1.3 - avec dépenses imprévues	57 554 200				
	1.1.4. Vulgariser les missions des structures de formation du secteur de l'ETFP (notamment l'IPNETP et l'AGEFOP) et des structures de soutien à la formation (tels que le FDFP et le CIDFOR) par la mise en place d'un cadre permanent de collaboration entre ces structures et les promoteurs d'établissements privés		- Ateliers annuels de sensibilisation entre faîtières d'établissements privés et entités de formation	49 370 000		- SE EFTP	- Entités de formation : IPNETP, AGEFOP, FDFP, CIDFOR - Faîtières d'établissements privés d'ETFP	Idem
			<b>Sous-total activité 1.1.1.4</b>	<b>49 370 000</b>				
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.1.4 (10%)	4 937 000				
			<b>Sous-total activité 1.1.1.4 - avec dépenses imprévues</b>	<b>54 307 000</b>				



		1.1.1.5. Créer une entité indépendante de gestion du projet de mise en œuvre du plan stratégique du dispositif privé d'ETFP de Côte d'Ivoire (Unité d'Exécution de Projets, UEP)	Appui d'experts pour la rédaction des termes de référence, du plan stratégique, plan opérationnel et des textes associés de l'UEP	32 400 000	SE EFTP	- Primature - MENETFP - DEEP	Idem
			Séminaire de travail de pour les travaux sur les contours de l'UEP (TDR, plan stratégique et opérationnelle) et les projets de textes qui lui sont associés	3 711 000			
			Cérémonie de lancement des activités de l'UEP	1 437 000			
			<b>Sous-total activité 1.1.1.5</b>	<b>37 548 000</b>			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.1.5 (10%)	3 754 800			
			<b>Sous-total activité 1.1.1.5 - avec dépenses imprévues</b>	<b>41 302 800</b>			
		1.1.1.6. Créer un cadre d'échanges permanents entre l'Etat, le secteur de l'ETFP privé et les PTF	Séminaires de travail pour l'identification des besoins et la formalisation des contours du cadre d'échange	2 474 000	SE EFTP	- GLPE - Faitières des établissements privés d'ETFP - CMR - DEEP - Task Force Education Formation	Idem
			<b>Sous-total activité 1.1.1.6</b>	<b>2 474 000</b>			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.1.6 (10%)	247 400			
			<b>Sous-total activité 1.1.1.6 - avec dépenses imprévues</b>	<b>2 721 400</b>			
		1.1.1.7. Mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre les structures publiques dédiées à la promotion de la jeunesse et de l'emploi, et les établissements privés de l'ETFP	Séminaires de travail pour l'identification des besoins et la formalisation des contours du cadre d'échange	<b>2 474 000</b>	SE EFTP	- Faitières des établissements privés d'ETFP - Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi - DEEP	Idem
			<b>Sous-total activité 1.1.1.7</b>	<b>2 474 000</b>			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.1.7 (10%)	<b>247 400</b>			
			<b>Sous-total activité 1.1.1.7 - avec dépenses imprévues</b>	<b>2 721 400</b>			



		1.1.1.8. Institutionnaliser une Direction Genre de l'ETFP	Appui d'experts pour la rédaction des termes de référence, du plan stratégique, plan opérationnel et des textes associés de Direction Genre Séminaires de travail pour la validation des contours de la Direction Genre et la validation des projets de textes associés	2 437 000	SE ETP	- MENETFP, dont Direction Genre du Ministère - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Idem
			Sous-total activité 1.1.1.8	34 837 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.1.8 (10%)	3 483 700			
			<b>Sous-total activité 1.1.1.8 - avec dépenses imprévues</b>	<b>38 320 700</b>			
		<b>Sous-total projet 1.1.1.</b>		<b>294 119 100</b>			
	1.1.2 Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux partenariats	1.1.2.1. Institutionnaliser et opérationnaliser la présence de représentants des établissements privés d'ETFP dans l'animation des branches professionnelles	<b>Rencontres pour finaliser les négociations</b>	1 554 000	SE ETP	Comité Paritaire de Pilotage (CPP) - Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP) - Coordination Nationale des Commissions Professionnelles Consultatives (CNPC) - Faitières des établissements privés d'ETFP	- Budget du SE-ETFP via budget de fonctionnement de la DAJ, - FDFP, budget de fonctionnement du CMR
			Cérémonie de signature du texte issu des négociations	437 000			
			Sous-total activité 1.1.2.1.	1 991 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.2.1. (10%)	199 100			
			<b>Sous-total activité 1.1.2.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>2 190 100</b>			
		1.1.2.2. Élaborer une convention cadre entre le FDFP, la DGI, l'IPNETP et les fondateurs des établissements privés de l'ETFP	Séminaires de travail pour arriver à un consensus sur les contours de la convention cadre	1 554 000	SE ETP	- FDFP - DGI - IPNETP - Faitières des établissements privés d'ETFP - DEEP	
			Cérémonie de validation de la proposition de la convention cadre	437 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.2.2 (10%)	1 991 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.2.2 (10%)	199 100			
			<b>Sous-total activité 1.1.2.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>2 190 100</b>			



		1.1.2.3. Institutionnaliser des mesures incitatives en faveur des entreprises favorisant l'insertion professionnelle des apprenants et diplômés de l'ETFP	Appui d'un expert pour l'étude de faisabilité de la mise en place de mesures incitatives	21 600 000	SE ETPP	- Ministère en charge de l'emploi et de la jeunesse - Représentants des entreprises du secteur privé productif - DEEP - Ministère en charge de l'économie et des Finances - Ministère en charge du Budget	
			Séminaires de travail pour (i) la présentation des résultats de l'étude de faisabilité, (ii) un atelier de travail sur les recommandations, (iii) des ateliers annuels de sensibilisation sur les mesures incitatives	12 370 000			
			Cérémonie de validation des mesures incitatives	437 000			
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité des mesures incitatives	48 600 000			
			<b>Sous-total activité 1.1.2.3</b>	<b>83 007 000</b>			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.2.3 (10%)	8 300 700			
			<b>Sous-total activité 1.1.2.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>91 307 700</b>			
		1.1.2.4. Institutionnaliser des mesures incitatives en faveur des entreprises qui garantissent un quota de recrutement des filles diplômées de l'ETFP	Appui d'un expert pour l'étude de faisabilité de la mise en place de mesures incitatives	21 600 000	SE ETPP	- Ministère en charge de l'emploi et de la jeunesse - Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant - Direction Genre MENETFP - Représentants des entreprises du secteur privé productif - DEEP - Ministère en charge de l'économie et des Finances - Ministère en charge du Budget	
			Séminaires de travail pour (i) la présentation des résultats de l'étude de faisabilité, (ii) un atelier de travail sur les recommandations, (iii) des ateliers annuels de sensibilisation sur les mesures incitatives	12 370 000			
			Cérémonie de validation des mesures incitatives	437 000			
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité des mesures incitatives	<b>48 600 000</b>			
			<b>Sous-total activité 1.1.2.4</b>	<b>83 007 000</b>			
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.2.4 (10%)	8 300 700			
			<b>Sous-total activité 1.1.2.4. - avec dépenses imprévues</b>	<b>91 307 700</b>			
		<b>Sous-total projet 1.1.2.</b>		<b>186 995 600</b>			



<b>1.1.3</b> <b>Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à la relation entre les secteurs public et privé</b>	1.1.3.1. Adopter une version actualisée de la convention de concession du service public de l'ETFP aux établissements privés	Appui d'experts pour des études préalables - notamment sur les frais effectifs de formation par filière	38 700 000	SE ETPP	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faitière des établissements privés d'ETFP</li><li>- DEEP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget du SE-ETFP via budget de fonctionnement de la DAJ,</li><li>- FDFP, budget de fonctionnement du CMR</li></ul>
		Séminaires de travail sur la base des études préalables	28 440 000			
		Cérémonies de validation de la nouvelle convention et de promulgation des nouveaux textes	2 874 000			
		Sous-total activité 1.1.3.1	70 014 000			
		Dépenses imprévues pour activité 1.1.3.1 (10%)	7 001 400			
		<b>Sous-total activité 1.1.3.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>77 015 400</b>			
	1.1.3.2. Renforcer le mécanisme d'octroi des agréments aux établissements privés d'ETFP	Séminaires pour la revue documentaire et la révision des textes	2 474 000	DEEP	<ul style="list-style-type: none"><li>- DAJ SE-ETFP</li><li>- Faitières des établissements privés d'ETFP</li><li>- Inspection Générale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget du SE-ETFP via budget de fonctionnement de la DAJ,</li><li>- FDFP, budget de fonctionnement du CMR</li></ul>
		Sous-total activité 1.1.3.2	2 474 000			
		Dépenses imprévues pour activité 1.1.3.2. (10%)	247 400			
		<b>Sous-total activité 1.1.3.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>2 721 400</b>			
	1.1.3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires pour renforcer l'encadrement, le suivi et l'évaluation des établissements privés d'ETFP	Appui d'expert pour l'étude sur le cadre de l'encadrement des établissements privés et l'élaboration du plan d'actions	21 600 000	DEEP	<ul style="list-style-type: none"><li>- SE-ETFP</li><li>- DAJ ETPP</li><li>- DEEP</li><li>- Faitières privées d'ETFP</li><li>- DCEP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget du SE-ETFP via budget de fonctionnement de la DAJ,</li><li>- FDFP, budget de fonctionnement du CMR</li></ul>
		Ateliers pour (i) la validation des résultats de l'étude et (ii) l'élaboration du plan d'actions	3 711 000			
		Sous-total activité 1.1.3.3	25 311 000			
		Dépenses imprévues pour activité 1.1.3.3 (10%)	2 531 100			
		<b>Sous-total activité 1.1.3.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>27 842 100</b>			



		11.3.4. Mettre en place des mesures incitatives pour la construction d'écoles privées d'excellence d'ETFP dédiées à la formation de jeunes filles en faveur des secteurs prioritaires de l'économie (secteurs porteurs: Cacao, Café, Anacarde, Palmier à huile, Sucre, Hévéa, Cola, Textile, Fruits, Bois (source : PND 2016 – 2020)	Appui d'un expert pour l'étude de faisabilité de la mise en place de mesures incitatives	21 600 000	DEEP	- SE-ETFP - DAJ EFTP - DEEP - Faitières privées d'ETFP - DCEP	- Budget du SE-ETFP via budget de fonctionnement de la DAJ, - FDFP, budget de fonctionnement du CMR	
			Séminaires de travail pour (i) la présentation des résultats de l'étude, (ii) un atelier de travail sur les recommandations et l'élaboration du plan d'actions associé, (iii) des ateliers annuels de sensibilisation sur les mesures incitatives	12 370 000				
			Cérémonie de validation des mesures incitatives	437 000				
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité des mesures incitatives	48 600 000				
			Sous-total activité 1.1.3.4	83 007 000				
			Dépenses imprévues pour activité 1.1.3.4 (10%)	8 300 700				
			<b>Sous-total activité 1.1.3.4. - avec dépenses imprévues</b>	<b>91 307 700</b>				
			<b>Sous-total projet 1.1.3.</b>	<b>198 886 600</b>				
		<b>Sous-total Action 1.1.</b>		<b>680 001 300</b>				
	<b>1.2. Mise à niveau du cadre de gestion des ressources humaines</b>	1.2.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux infrastructures et équipements	1.2.1.1. Mettre en place un cadre incitatif favorisant l'investissement des promoteurs d'établissements privés dans les domaines prioritaires de l'ETFP	Appui d'un expert pour l'étude de faisabilité de la mise en place de mesures incitatives	21 600 000	- SE ETFP	- Faitières privées d'ETFP - DEEP	- SE-ETFP, budget de fonctionnement de la DEEP, lignes dédiées aux établissements privés, recettes des services liés à l'activité des écoles privés
				Séminaires de travail pour (i) la présentation des résultats de l'étude de faisabilité, (ii) un atelier de travail sur les recommandations, (iii) des ateliers annuels de sensibilisation sur les mesures incitatives	12 370 000			
				Cérémonie de validation des mesures incitatives	437 000			
				Activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité des mesures incitatives	48 600 000			
				Sous-total activité 1.2.1.1	83 007 000			
				Dépenses imprévues pour activité 1.2.1.1. (10%)	8 300 700			
				<b>Sous-total activité 1.2.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>91 307 700</b>			
			<b>Sous-total projet 1.2.1.</b>	<b>91 307 700</b>				



	<b>1.2.2.</b> <b>Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux ressources humaines</b>	1.2.2.1. Renforcer le mécanisme de délivrance des autorisations d'enseigner	Appui d'un expert pour la revue documentaire des textes	10 800 000	DEEP	<ul style="list-style-type: none"><li>- SE EFTP</li><li>- Faitières des établissements privés d'ETFP</li><li>- Associations des parents d'élèves</li><li>- MENETFP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- SE-ETFP, budget de fonctionnement de la DEEP, lignes dédiées aux établissements privés, recettes des services liés à l'activité des écoles privés</li></ul>
			Séminaires de pour (i) la présentation des résultats de la revue documentaire, (ii) l'atelier de travail pour l'élaboration du nouveau mécanisme, et (iii) la définition des normes juridiques associées au nouveau mécanisme	3 711 000			
			Sous-total activité 1.2.2.1	14 511 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.2.2.1 (10%)	1 451 100			
			<b>Sous-total activité 1.2.2.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>15 962 100</b>			
		1.2.2.2. Mettre en place une convention interprofessionnelle visant à fixer des minima de salaires et des taux horaires incitatifs pour les formateurs des établissements privés	Appui d'experts pour des enquêtes préalables - notamment sur les niveaux actuels et les niveaux incitatifs cibles de rémunération des formateurs des établissements privés	18 300 000	- SE EFTP	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faitières des établissements privés d'ETFP</li><li>- Associations de formateurs des établissements d'ETFP</li><li>- DEEP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- SE-ETFP, budget de fonctionnement de la DEEP, lignes dédiées aux établissements privés, recettes des services liés à l'activité des écoles privés</li></ul>
			Séminaire de travail pour la présentation des résultats et les négociations	9 480 000			
			Cérémonies de validation de la convention	1 437 000			
			Sous-total activité 1.2.2.2	29 217 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.2.2.2 (10%)	2 921 700			
			<b>Sous-total activité 1.2.2.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>32 138 700</b>			
		1.2.2.3. Institutionnaliser l'exigence de l'adoption et de la mise en œuvre effective de plans de formation pour chacun des membres du personnel des établissements privés d'ETFP	Séminaires de travail pour (i) la définition des exigences, (ii) la révision associée des textes, et (iii) la promulgation des nouveaux textes	2 761 000			
			Sous-total activité 1.2.2.3	2 761 000	- SE EFTP	<ul style="list-style-type: none"><li>- DEEP</li><li>- Inspection générale</li><li>- Faitières des établissements privés d'ETFP</li><li>- Associations de travailleurs d'ETFP</li></ul>	
			Dépenses imprévues pour activité 1.2.2.3 (10%)	276 100			
			<b>Sous-total activité 1.2.2.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>3 037 100</b>			
			<b>Sous-total projet 1.2.2.</b>	<b>51 137 900</b>			
		<b>Sous-total Action 1.2.</b>		<b>142 445 600</b>			



<b>1.3. Amélioration du cadre de financement</b>	<b>1.3.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié au financement</b>	1.3.1.1. Négocier des conditions préférentielles pour le financement des établissements privés par les banques	Séminaires de travail pour (i) l'identification des besoins de financement, (ii) les négociations, et (iii) la validation des conditions préférentielles	3 711 000	- Faitières d'établissements privés d'ETFP	- APBEF-CI - SE EFTP - MEF - MBPE	- SE-EFTP, budget de fonctionnement des différentes directions concernées
			Sous-total activité 1.3.1.1	3 711 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.3.1.1 (10%)	371 100			
			<b>Sous-total activité 1.3.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>4 082 100</b>			
		1.3.1.2. Faire la revue et actualiser les textes juridiques relatifs à l'investissement dans les établissements privés de l'ETFP – en mettant l'accent sur les besoins des secteurs primaire et secondaire	Appui d'un expert pour la revue documentaire des textes	10 800 000	- DAJ SE EFTP	- Ministère en charge de l'Economie et des Finances / Direction Générale des Douanes - SE EFTP - DEEP	
			Séminaires pour (i) la présentation des résultats de la revue documentaire, (ii) l'atelier de travail pour les recommandations pour le nouveau cadre juridique, et (iii) la cérémonie de validation des travaux	3 711 000			
			Sous-total activité 1.3.1.2	14 511 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.3.1.2 (10%)	1 451 100			
			<b>Sous-total activité 1.3.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>15 962 100</b>			
			Appui d'un expert pour la revue documentaire des textes	10 800 000			
		1.3.1.2. Faire la revue et actualiser les textes juridiques relatifs à l'investissement dans les établissements privés de l'ETFP – en mettant l'accent sur les besoins des secteurs primaire et secondaire	Séminaires pour (i) la présentation des résultats de la revue documentaire, (ii) l'atelier de travail pour les recommandations pour le nouveau cadre juridique, et (iii) la cérémonie de validation des travaux	3 711 000	- DAJ SE EFTP	- Ministère en charge de l'Economie et des Finances / Direction Générale des Douanes - SE EFTP - DEEP	
			Sous-total activité 1.3.1.2	14 511 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.3.1.2 (10%)	1 451 100			
			<b>Sous-total activité 1.3.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>15 962 100</b>			



		1.3.1.3. Optimiser le processus de paiement des frais d'écolage des apprenants de l'ETFP affectés dans les établissements privés	Appui d'un expert pour étude préalable	10 800 000	- SE ETP - DAIP	- DAF MENETFP - Ministère de l'Economie et des Finances / Paierie Générale du Trésor - DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP		
			Séminaire de travail pour la présentation des résultats et les négociations	3 600 000				
			Cérémonie de validation du nouveau cadre et des textes associés	437 000				
			Sous-total activité 1.3.1.3	14 837 000				
			Dépenses imprévues pour activité 1.3.1.3 (10%)	1 483 700				
			<b>Sous-total activité 1.3.1.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>16 320 700</b>				
			<b>Sous-total projet 1.3.1.</b>	<b>36 364 900</b>				
		<b>Sous-total Action 1.3.</b>		<b>36 364 900</b>				
1.4. Renforcement du cadre d'insertion professionnelle des apprenants	1.4.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à l'insertion professionnelle des apprenants	1.4.1.1. Définir le cadre juridique de l'insertion professionnelle des apprenants	Séminaires de travail pour (i) la proposition de mise à jour du cadre juridique, (ii) l'atelier de validation de la proposition	1 524 000	- DAIP	- Faitières des établissements privés d'ETFP - Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi - Représentants du secteur privé productif (employeurs) - SE ETP	- Ligne budgétaire du suivi des formés du Dispositif de suivi des formés mis en place pour l'éducation nationale	
			Sous-total activité 1.4.1.1	1 524 000				
			Dépenses imprévues pour activité 1.4.1.1 (10%)	152 400				
			<b>Sous-total activité 1.4.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>1 676 400</b>				
			1.4.1.2. Formaliser les mesures incitatives pour encourager les jeunes filles à choisir les filières industrielles	Appui d'un expert pour l'étude de faisabilité de la mise en place de mesures incitatives	10 800 000	- SE ETP	- MENETFP DOB - Direction Genre MENETFP - Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	
				Séminaires pour (i) la présentation des résultats de l'étude de faisabilité, (ii) un atelier de validation des mesures recommandées	2 474 000			
				Sous-total activité 1.4.1.2	13 274 000			
				Dépenses imprévues pour activité 1.4.1.2 (10%)	1 327 400			
				<b>Sous-total activité 1.4.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>14 601 400</b>			
		<b>Sous-total projet 1.4.1.</b>		<b>16 277 800</b>				
		<b>Sous-total Action 1.4.</b>		<b>16 277 800</b>				
<b>Coût total du programme P1</b>				<b>875 089 600</b>				



Tableau 8 : Détail des coûts associés au programme 2

Actions	Projets	Activités	Hypothèses d'estimations des coûts	Coûts (en francs CFA)	Responsables	Entités impliquées	Source de financement
<b>2.1. Renforcement de la pertinence des infrastructures et des équipements des nouveaux établissements privés d'ETFP</b>	<b>2.1.1. Politiques et programmes d'appui au renforcement de la capacité d'accueil des établissements privés d'ETFP</b>	2.1.1.1. Mettre en œuvre un programme d'implantation des établissements privés en fonction des critères de la carte de la formation professionnelle	Etude documentaire	10 800 000	- DEEP / Service des agréments	- SE EFTP - Faitière des établissements privés d'ETFP - CGECI / Associations d'entreprises du secteur privé productif - CMR (CPP) - DPS - DPEM - Ministère en charge du Plan et du Développement - UEP - Autorités locales	-Budget de l'Etat -PTF -FDFP
			Sous-total activité 2.1.1.1	10 800 000			
			Dépenses imprévues pour activité 2.1.1.1 (10%)	1 080 000			
			<b>Sous-total activité 2.1.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>11 880 000</b>			
		2.1.1.2. Mettre en place un mécanisme/ politique pour amener les établissements privés vers l'excellence	- Atelier pour la définition des critères d'excellence - Mise en place d'un comité chargé d'élaborer les critères d'excellence  Enquête annuelle financée par l'Etat et les établissements privés	3 660 000	- UEP	- Faïtières d'établissements privés d'ETFP - SE EFTP - DEEP - Représentants d'entreprises du secteur privé productif - Inspection Générale - DPS - CMR (CPP) - DPEM - DCEP	- Etat -Etablissements privés
			Sous-total activité 2.1.1.2	402 660 000			
			Dépenses imprévues pour activité 2.1.1.2 (10%)	40 266 000			
			<b>Sous-total activité 2.1.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>442 926 000</b>			
			<b>Sous-total projet 2.1.1.</b>	<b>454 806 000</b>			
	<b>2.1.2. Construction d'infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration au profit des apprenants</b>	2.1.2.1. Mettre en œuvre une convention avec les collectivités locales pour la facilitation d'implantation de promoteurs d'internats et de foyers en faveur des apprenants des établissements privés d'ETFP dans les villes et communes	Séminaires de travail pour (i) les négociations, (ii) la validation des accords et (iii) la signature des accords	4 948 000	- UEP	- UVICOCI - Conseils régionaux - DEEP - Faïtières des établissements privés - SE EFTP	- Budget de l'Etat via UEP



			Sous-total activité 2.1.2.1	4 948 000			
			Dépenses imprévues pour activité 2.1.2.1 (10%)	494 800			
			<b>Sous-total activité 2.1.2.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>5 442 800</b>			
			<b>Sous-total projet 2.1.2.</b>	<b>5 442 800</b>			
			<b>Sous-total Action 2.1.</b>	<b>460 248 800</b>			
<b>2.2. Renforcement de la qualité des infrastructures et des équipements des établissements existants de l'ETFP</b>	<b>2.2.1. Modernisation du plateau technique et les infrastructures des structures de formation existantes</b>	2.2.1.1. Mettre en place un programme de mise à niveau des infrastructures et équipements des établissements privés de l'ETFP, conformément aux normes en vigueur	- Visites sur le terrain pour vérifier la conformité des cahiers de charges - grâce à une enquête terrain - Appui aux activités de Suivi / Contrôle terrain fait par les DR	184 500 000	Inspection Générale	- Faîtière des établissements privés d'ETFP - DPS - DCEP - CMR (CPP) - DPEM - DEEP - SE ETP / Directions Régionales	
			Réunion de travail pour la restitution des visites terrain et les recommandations associées	1 477 000			
			Sous-total activité 2.2.1.1	185 977 000			
			Dépenses imprévues pour activité 2.2.1.1 (10%)	18 597 700			
			<b>Sous-total activité 2.2.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>204 574 700</b>			
	<b>2.2.2. Programmes d'appui au renforcement du plateau technique et des infrastructures des structures existantes</b>	2.2.2.1. Mettre en place des journées de sensibilisation sur les mécanismes mis en place par l'Etat pour l'acquisition des équipements dans le domaine de l'éducation et de la formation	Formations annuelles	19 870 000	- UEP	- Faîtières des établissements privés d'ETFP - DAF ETP - DEEP - Douanes - CEPICI	Idem
			Sous-total activité 2.2.2.1	19 870 000			
			Dépenses imprévues pour activité 2.2.2.1 (10%)	1 987 000			
			<b>Sous-total activité 2.2.2.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>21 857 000</b>			
			<b>Sous-total projet 2.2.2.</b>	<b>21 857 000</b>			
			<b>Sous-total Action 2.2.</b>	<b>226 431 700</b>			
			<b>Cout total du programme P2</b>	<b>686 680 500</b>			



**Tableau 9 : Détail des coûts associés au programme 3**

Actions	Projets	Activités	Hypothèses d'estimations des coûts	Coûts (en francs CFA)	Responsables	Entités impliquées	Source de financement
<b>3.1. Recrutement des ressources humaines</b>	<b>3.1.1. Recrutement d'enseignants</b>	3.1.1.1. Mettre en place un cadre incitatif pour attirer des enseignants nationaux ou internationaux dans les filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie - au sein des établissements privés d'ETFP	Appui d'un expert pour : (i) l'étude pour la mise en place d'un cadre incitatif pour attirer les enseignants dans les filières de formation des secteurs prioritaires de l'économie (ii) les activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité des mesures incitatives	64 800 000	- SE ETFP	- DRH SE ETFP / MENETFP - Faîtières des établissements privés d'ETFP - DEEP - DFPI - DPFC - UEP - Représentants d'entreprises du secteur privé productif - MPD	- Budget de fonctionnement des directions impliquées (DEEP..) - Secteur privé productif Faîtières des établissements privés
			Séminaires pour (i) la présentation des résultats de l'étude de faisabilité, (ii) un atelier de travail sur les recommandations, (iii) la cérémonie de validation des mesures incitatives, (iv) les ateliers annuels de sensibilisation sur les mesures incitatives	14 844 000			
			Sous-total activité 3.1.1.1	79 644 000			
			Dépenses imprévues pour activité 3.1.1.1 (10%)	7 964 400			
			<b>Sous-total activité 3.1.1.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>87 608 400</b>	- DEEP	- DRH SE ETFP / MENETFP - Direction Genre MENETFP - Faîtières des établissements privés d'ETFP - SE ETFP - DFPI - DPFC - UEP - Représentants d'entreprises du secteur privé productif	Idem
		3.1.1.2. Mettre en œuvre un plan de recrutement national d'enseignants d'ETFP basé sur une approche genre	Séminaires pour les réflexions sur le processus standardisé de recrutement	2 474 000			
			Appui d'un expert pour les activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité des mesures incitatives	37 800 000			
			Sous-total activité 3.1.1.2	40 274 000			
			Dépenses imprévues pour activité 3.1.1.2 (10%)	4 027 400			
			<b>Sous-total activité 3.1.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>44 301 400</b>			
			<b>Sous-total projet 3.1.1.2</b>	<b>131 909 800</b>			



	<b>3.1.2. Recrutement de formateurs issus du secteur privé productif</b>	3.1.2.1. Mettre en place un cadre incitatif facilitant et encourageant l'intervention des professionnels du secteur privé productif comme formateurs dans les établissements privés d'ETFP	Appui d'un expert pour l'étude de faisabilité de la mise en place de mesures incitatives	10 800 000	- SE ETP	- Représentants du secteur privé productif / CNCPC / CNBP - DEEP '- DRH SE ETP / MENETFP - Faitières des établissements privés d'ETFP - UEP		
			Séminaires de travail pour (i) la présentation des résultats de l'étude de faisabilité, (ii) un atelier de travail sur les recommandations, (iii) des ateliers annuels de sensibilisation sur les mesures incitatives	937 000				
			Cérémonie de validation des mesures incitatives	54 000 000				
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité des mesures incitatives	79 344 000				
			Sous-total activité 3.1.2.1	79 344 000				
			Dépenses imprévues pour activité 3.1.2.1 (10%)	7 934 400				
			<b>Sous-total activité 3.1.2.1 avec dépenses imprévues</b>	<b>87 278 400</b>				
			<b>Sous-total projet 3.1.2</b>	<b>87 278 400</b>				
			<b>Sous-total action 3.1</b>	<b>219 188 200</b>				
	<b>3.2. Renforcement des capacités des ressources humaines</b>	<b>3.2.1. Renforcement des capacités des acteurs (enseignants, formateurs, gestionnaires, personnel support) des établissements privés de l'ETFP</b>	3.2.1.1. Mettre en œuvre un programme national de renforcement de capacités des formateurs et enseignants des établissements privés d'ETFP - en phase avec les curricula et programmes en vigueur	Appui d'experts - incluant pour la conduite d'une enquête auprès des enseignants des établissements privés d'ETFP par filière	18 300 000	-DEEP	- AGEFOP - Inspection Générale - IPNETP - DRH MENETFP - Représentants d'entreprises du secteur privé productif - DPFC - Faitière des établissements privés d'ETFP - UEP	-Budget de l'Etat via l'UEP -Faitières des établissements privés
				Séminaire de travail pour la formalisation de modules de renforcement de capacité / formation par filière - sur la base des résultats de l'enquête	10 680 000			
				Appui annuel d'experts formateurs pour des séances annuelles de formation	810 000 000			



			Location annuelle de salles de formation et hébergement des apprenants	2 895 750 000			
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur la mise en œuvre du programme	48 600 000			
			Sous-total activité 3.2.1.1.	3 783 330 000			
			Dépenses imprévues pour activité 3.2.1.1. (10%)	378 333 000			
			<b>Sous-total activité 3.2.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>4 161 663 000</b>			
		3.2.1.2. Mettre en œuvre un programme national de renforcement de capacités des fondateurs et gestionnaires des établissements privés d'ETFP - en phase avec le plan d'actions prioritaires pour le renforcement de la gestion des établissements privés d'ETFP	Appui d'experts - incluant la conduite d'une enquête auprès des fondateurs et gestionnaires des établissements privés d'ETFP	18 300 000	- UEP	- IPNETP - Inspection Générale - DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP - SE ETP	
			Séminaire de travail pour la formalisation de modules - sur la base des résultats de l'enquête	21 480 000			
			Appui annuel d'experts formateurs et tenue de sessions annuelles	202 500 000			
			Location de salles de formation et hébergement des apprenants	731 700 000			
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur la mise en œuvre du programme	48 600 000			
			Sous-total activité 3.2.1.2.	1 022 580 000			
			Dépenses imprévues pour activité 3.2.1.2. (10%)	102 258 000			
			<b>Sous-total activité 3.2.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>1 124 838 000</b>			



		3.2.1.3. Mettre en œuvre un programme national de renforcement de capacités sur les enjeux liés au genre en milieu scolaire (enseignants, fondateurs et gestionnaires d'établissements)	Appui d'un expert pour l'élaboration du programme	10 800 000	- Direction Genre MENETFP / Cellule Genre SE EFTP	- SE EFTP - DEEP - Faîtière des établissements privés d'ETFP - UEP		
			Séminaire de travail pour la formalisation du programme	6 820 000				
			Journées annuelles de formation	33 300 000				
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur la mise en œuvre du programme	48 600 000				
			Sous-total activité 3.2.1.3.	99 520 000				
			Dépenses imprévues pour activité 3.2.1.3. (10%)	9 952 000				
			<b>Sous-total activité 3.2.1.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>109 472 000</b>				
		<b>Sous-total projet 3.2.1</b>		<b>5 395 973 000</b>				
	<b>3.2.2. Renforcement des capacités des acteurs étatiques du dispositif privé d'ETFP</b>	3.2.2.1. Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des ressources de l'Inspection Générale de l'ETFP	Appui d'experts – dont pour la conduite d'une enquête pour l'identification des besoins	18 300 000	- DRH SE EFTP / MENETFP	- IPNETP - DEEP - SE EFTP - UEP - Inspection Générale		
			Séminaire de travail pour la formalisation de modules e	3 711 000				
			Appui annuel d'experts formateurs pour la conduite de sessions de formation	81 000 000				
			Location de salles de formation et hébergement des apprenants	333 990 000				
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur la mise en œuvre du programme	48 600 000				
			Sous-total activité 3.2.2.1	485 601 000				
			Dépenses imprévues pour activité 3.2.2.1 (10%)	48 560 100				
			<b>Sous-total activité 3.2.2.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>534 161 100</b>				



		3.2.2.2. Mettre en œuvre un programme renforcement des capacités des acteurs en charge de l'élaboration et de la mise à jour des curricula et programmes de l'ETFP	Appui d'un expert pour la conduite de l'enquête pour l'identification des besoins	5 400 000	- DRH MENETFP	- IPNETP - CIDFOR - AGEFOP - UEP - DPFC - Représentant du secteur privé productif	
			Séminaire de travail pour la formalisation de modules - sur la base des résultats de l'enquête	3 711 000			
			Appui annuel d'experts formateurs pour la conduite de sessions de formation	81 000 000			
			Location de salles de formation et hébergement des apprenants	213 480 000			
			Activités annuelles de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme	48 600 000			
			Sous-total activité 3.2.2.2.	352 191 000			
			Dépenses imprévues pour activité 3.2.2.2. (10%)	35 219 100			
			<b>Sous-total activité 3.2.2.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>387 410 100</b>			
		<b>Sous-total projet 3.2.2</b>			<b>921 571 200</b>		
		<b>Sous-total action 3.2</b>			<b>6 317 544 200</b>		
3.3. Politiques et programmes de promotion de la gestion optimale du capital humain	3.3.1. Renforcement du cadre de planification stratégique	3.3.1.1. Mener une étude prospective estimant les besoins en ressources humaines de l'ETFP dans les filières des secteurs secondaire et primaire	Conduite de l'étude prospective estimant les besoins en ressources humaines de l'ETFP dans les filières des secteurs secondaire et primaire avec l'appui d'experts	99 900 000	- UEP	- Représentants du secteur privé productif - Faîtières des établissements privés d'ETFP - Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP) - Coordination Nationale des Commissions Professionnelles Consultatives (CNCPC)	-Budget de l'Etat via l'UEP -Faîtières des établissements privés
			Cérémonie de validation de la proposition de la convention cadre	1 237 000			
			Sous-total activité 3.3.1.1.	101 137 000			
			Dépenses imprévues pour activité 3.3.1.1. (10%)	10 113 700			
			<b>Sous-total activité 3.3.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>111 250 700</b>			



		3.3.1.2. Mener une étude sur la faisabilité du changement du régime fiscal des établissements privés d'ETFP aux vues de leurs fonctions d'éducation (d'ordre social)	Conduite de l'étude de faisabilité avec l'appui d'un expert	21 600 000	- UEP	- SE ETP - DEEP - DGI / Ministère en charge du Budget - Faitière des établissements privés d'ETFP	idem
			Cérémonie de validation de la proposition de la convention cadre	1 237 000			
			Sous-total activité 3.3.1.2.	22 837 000			
			Dépenses imprévues pour activité 3.3.1.2. (10%)	2 283 700			
			<b>Sous-total activité 3.3.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>25 120 700</b>			
		3.3.1.3. Elaborer un plan de modernisation du dispositif d'inspection des enseignants et formateurs des établissements privés d'ETFP	Appui d'expert pour l'identification des besoins de modernisation et l'élaboration du plan associé	10 800 000	- UEP	- Inspection Générale - SE ETP - DEEP - DRH SE ETP - DPDP - Faitières des établissements privés d'ETFP - Représentants des entreprises du secteur privé productif / CNBP / CNCPC	
			Séminaires de travail pour l'élaboration du plan et la restitution de la version finale	1 674 000			
			Sous-total activité 3.3.1.3	12 474 000			
			Dépenses imprévues pour activité 3.3.1.3 (10%)	1 247 400			
			<b>Sous-total activité 3.3.1.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>13 721 400</b>			
		<b>Sous-total projet 3.3.1.</b>		<b>150 092 800</b>			
		<b>Sous-total action 3.3</b>		<b>150 092 800</b>			
		<b>Cout global programme 3</b>		<b>6 686 825 200</b>			



**Tableau 10 : Détail des coûts associés au programme 4**

Actions	Projets	Activités	Hypothèses d'estimations des coûts	Coûts (en francs CFA)	Responsables	Entités impliquées	Source de financement
4.1. Renforcement de la qualité et de la pertinence des curricula et programmes	4.1.1. Renforcement de la pertinence des curricula et programmes de l'ETFP	4.1.1.1. Mettre en place un système de parrainage ou de mentorat entre les apprenants et des professionnels de référence issus de filières de l'ETFP	Séminaires de travail pour la définition et le lancement du système de parrainage	1 690 500	- DAIP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UEP</li> <li>- Représentants du secteur privé productif</li> <li>- UEP</li> <li>- DEEP</li> <li>- SE EFTP</li> <li>- Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP)</li> <li>- Coordination Nationale des Commissions Professionnelles Consultatives (CNCPC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Budget de l'Etat via l'UEP</li> <li>-FDFP</li> <li>-Budget de fonctionnement de la DPDP (DPDP pas encore fonctionnelle)</li> </ul>
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité du système	14 844 000			
			Sous-total activité 4.1.1.1.	54 000 000			
			Dépenses imprévues pour activité 4.1.1.1. (10%)	55 690 500			
			<b>Sous-total activité 4.1.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>61 259 550</b>			
		4.1.1.2. Créer des antennes pédagogiques de l'ETFP au sein des directions régionales, comme pour l'enseignement général	Appui d'expert pour l'identification des besoins en antennes pédagogiques	10 800 000			
			Estimation des coûts d'installation et d'équipement des antennes pédagogiques	620 000 000			
			Activités annuelles de suivi-évaluation	48 600 000			
			Sous-total activité 4.1.1.2.	679 400 000			
			Dépenses imprévues pour activité 4.1.1.2. (10%)	67 940 000			
		4.1.1.3. Mettre en œuvre un modèle de type "TRIAL" d'ETFP	<b>Sous-total activité 4.1.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>747 340 000</b>	- SE EFTP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UEP</li> <li>- DPDP</li> <li>- Associations des parents d'élèves</li> <li>- Faitières d'établissements privés d'ETFP</li> </ul>	
			Appui d'experts pour la conception d'un plan d'intégration des notions d'ETFP au primaire et au secondaire général	54 900 000			
			Séminaire de travail pour la présentation des résultats de l'étude de faisabilité et l'élaboration du plan de mise en œuvre du concept	14 800 000			



			Activités annuelles de communication et de sensibilisation (TV, radio, conférence de sensibilisation)	72 956 160			
			Réalisation de projets pilote sur le nouveau mode de formation TRIAL	40 000 000			
			Activités de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme	16 200 000			
			Lancement du modèle TRIAL sur toute l'étendue du territoire	1 800 000 000			
			Sous-total activité 4.1.1.3	1 998 856 160			
			Dépenses imprévues pour activité 4.1.1.3 (10%)	199 885 616			
			<b>Sous-total activité 4.1.1.3- avec dépenses imprévues</b>	<b>2 198 741 776</b>			
			<b>Sous-total projet 4.1.1.</b>	<b>3 007 341 326</b>			
	<b>4.1.2. Renforcement des liens entre l'ETFP et l'enseignement général, les dispositifs alternatifs de formation et les acquis par l'expérience</b>	4.1.2.1. Inclure les notions sur l'ETFP dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire général	Appui d'experts pour la conception d'un plan d'intégration des notions d'ETFP au primaire et au secondaire général	54 900 000	- SE ETP	- MENETFP - CMR - DPDP - Faitières des établissements privés d'ETFP - CNBP / CNCPC - UEP	
			Séminaires pour la révision et la validation des curricula	29 600 000			
			Sous-total activité 4.1.2.1	84 500 000			
			Dépenses imprévues pour activité 4.1.2.1 (10%)	8 450 000			
			<b>Sous-total activité 4.1.2.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>92 950 000</b>			
			<b>Sous-total projet 4.1.2.</b>	<b>92 950 000</b>			
			<b>Sous-total Action 4.1.</b>	<b>3 100 291 326</b>			



		4.2.1.1. Faire un inventaire des filières qui nécessitent la définition ou la mise à jour des curricula	Inventaire de filières qui nécessitent la définition ou la mise à jour de curricula	20 000 000	- UEP	- CNBP / CNCPC - SE EFTP - DPDP - Faitières des établissements privés d'ETFP	Budget de l'Etat via l'UEP
		Sous-total activité 4.2.1.1.	20 000 000				
		Dépenses imprévues pour activité 4.2.1.1. (10%)	2 000 000				
		<b>Sous-total activité 4.2.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>22 000 000</b>				
<b>4.2. Renforcement du processus d'élaboration et de dissémination des curricula et programmes</b>	<b>4.2.1. Renforcement du processus d'élaboration des curricula et programmes</b>	4.2.1.2. Optimiser et moderniser le processus d'ingénierie des curricula et programmes d'ETFP	Appui d'expert pour un diagnostic sous forme d'état des lieux du processus prévu, effectif et l'identification de recommandations pour optimisation et modernisation du processus	21 600 000	- SE EFTP	- IPNETP - AGEFOP - Inspection Générale - CIDFOR - DEEP - Représentants d'entreprises du secteur privé productif / CNBP / CNCPC - DPFC - DPDP - Faitière des établissements privés d'ETFP	Idem
			Séminaires de travail pour (i) présentation des résultats du diagnostic, (ii) l'élaboration du plan stratégique et opérationnel budgétisé, (iii) la validation du plan et (iv) l'adoption de textes juridiques associés	5 522 000			
			Sous-total activité 4.2.1.2.	27 122 000			
			Dépenses imprévues pour activité 4.2.1.2. (10%)	2 712 200			
			<b>Sous-total activité 4.2.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>29 834 200</b>			
		<b>Sous-total projet 4.2.1.</b>		<b>51 834 200</b>			
	<b>4.2.2. Standardisation et mise à jour régulière des matériels didactiques</b>	4.2.2.1. Mettre en place un standard national de compétences	Appui d'expert pour l'élaboration du plan de développement des standards nationaux de compétences	21 600 000	- SE EFTP	- IPNETP - AGEFOP - Inspection Générale - CIDFOR - DEEP - Représentants d'entreprises du secteur privé productif / CNBP / CNCPC - DPFC - DPDP - Faitière des établissements privés d'ETFP	Idem
			Séminaires de travail pour (i) l'élaboration du plan, (ii) la sélection des métiers prioritaires pour la phase pilote, (iii) le partage du compte-rendu de la phase pilote	4 285 000			



			Sous-total activité 4.2.2.1.	25 885 000				
			Dépenses imprévues pour activité 4.2.2.1. (10%)	2 588 500				
			<b>Sous-total activité 4.2.2.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>28 473 500</b>				
			<b>Sous-total projet 4.2.2.</b>		<b>28 473 500</b>			
	<b>4.2.3. Renforcement du processus de dissémination des curricula et programmes</b>	4.2.3.1. Mettre en œuvre un plan d'optimisation du processus de dissémination des curricula et programmes aux établissements privés d'ETFP	Appui d'expert pour l'étude d'identification des besoins et l'élaboration	10 800 000	- SE ETPP	- IPNETP - AGEFOP - Inspection Générale - CIDFOR - DEEP - Représentants d'entreprises du secteur privé productif / CNBP / CNCPC - DPFC - DPDP - Faitière des établissements privés d'ETFP - UEP	Idem	
			Séminaire de travail pour la restitution de l'étude et la finalisation du plan de mise en œuvre de la stratégie	3 711 000				
			Activités annuelles de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme	54 000 000				
			Sous-total activité 4.2.3.1.	68 511 000				
			Dépenses imprévues pour activité 4.2.3.1. (10%)	6 851 100				
			<b>Sous-total activité 4.2.3.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>75 362 100</b>				
			<b>Sous-total projet 4.2.3.</b>		<b>75 362 100</b>			
			<b>Sous-total Action 4.2.</b>		<b>155 669 800</b>			
	<b>4.3. Refonte du parcours de l'apprenant</b>	<b>4.3.1. Création d'une banque de crédits académiques</b>	4.3.1.1 Conduire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système de banque de crédits académiques	Appui d'expert pour l'étude de faisabilité pour la mise en place du système de banque de crédit académique	21 600 000	- SE ETPP	- UEP - MENETFP - DPDP - DFPI - DET - DEEP - DFCRSP - FDFP - Faitière des établissements privés d'ETFP - Représentants du secteur privé productif / CNCPC / CNBP	Idem
				Séminaires de travail pour la finalisation et le partage du programme	9 480 000			
				Sous-total activité 4.3.1.1	31 080 000			
				Dépenses imprévues pour activité 4.3.1.1 (10%)	3 108 000			
				<b>Sous-total activité 4.3.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>34 188 000</b>			



		4.3.1.2. Mettre en place un réseau d'établissements de formation certifiés pour l'octroi de crédits dans le dispositif de banque de crédits académiques	- Activités de communication autour du système (TV, radio, conférence)	8 824 960	- SE EFTP	- Inspection Générale - UEP - MENETFP - DPDP - DFPI - DET - DEEP - DFCRSP - FDFP - Faïtière des établissements privés d'ETFP - Représentants du secteur privé productif / CNCPC / CNBP	Idem
		4.3.1.3. Lancer et gérer le dispositif de banque de crédits académique	Identifier les offres de formation/institutions de formation répondant aux critères du système et lancement du programme de certification	40 000 000			
			Sous-total activité 4.3.1.2	48 824 960			
			Dépenses imprévues pour activité 4.3.1.2 (10%)	4 882 496			
			<b>Sous-total activité 4.3.1.2 - avec dépenses imprévues</b>	<b>53 707 456</b>			
		4.3.1.3. Lancer et gérer le dispositif de banque de crédits académique	Estimation des coûts d'installation et d'équipement de l'entité en charge du programme	20 000 000	- SE EFTP	- MENETFP - DPDP - DFPI - DET - DEEP - DFCRSP - FDFP - UEP	Idem
			Sous-total activité 4.3.1.3	20 000 000			
			Dépenses imprévues pour activité 4.3.1.3 (10%)	2 000 000			
			<b>Sous-total activité 4.3.1.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>22 000 000</b>			
			<b>Sous-total projet 4.3.1.</b>	<b>109 895 456</b>			
	<b>4.3.2. Autonomisation de l'apprenant quant à la gestion de ses crédits académiques</b>	4.3.2.1. Elaborer et mettre en oeuvre le programme d'autonomisation des apprenants quant à la gestion de leurs crédits académiques	Appui d'expert pour l'élaboration du programme	21 600 000	- SE EFTP	- MENETFP - DOB - DEEP - DFCRSP - FDFP - UEP - CNAPEL	Idem
			Séminaires de travail pour la finalisation et le partage du programme	2 044 000			
			Activités annuelles de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme	27 000 000			
			Sous-total activité 4.3.2.1.	50 644 000			
			Dépenses imprévues pour activité 4.3.2.1. (10%)	5 064 400			
			<b>Sous-total activité 4.3.2.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>55 708 400</b>			
			<b>Sous-total projet 4.3.2.</b>	<b>55 708 400</b>			



	<b>4.3.3. Valorisation des acquis de l'expérience</b>	4.3.3.1. Mettre en place un programme de validation des acquis de compétences de l'expérience dans le secteur EFTP	Efforts de rédaction et de partage du manuel des critères de validation des acquis de compétences : appui d'un expert et séminaire de travail	19 611 000	- SE EFTP	- MENETFP - DEEP - Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC - CMR - DPDP	Idem
			Estimation des coûts d'installation de l'équipe de gestion du programme	20 000 000			
			Estimation des coûts de sessions annuelles de validation des acquis des compétences	45 000 000			
			Activités de communication/ de diffusion des résultats de valorisation des acquis	5 441 580			
			Activités annuelles de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme	54 000 000			
			Sous-total activité 4.3.3.1.	144 052 580			
			Dépenses imprévues pour activité 4.3.3.1. (10%)	14 405 258			
			<b>Sous-total activité 4.3.3.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>158 457 838</b>			
			<b>Sous-total projet 4.3.3.</b>	<b>158 457 838</b>			
			<b>Sous-total Action 4.3.</b>	<b>324 061 694</b>			
			<b>Coût total du programme P4</b>	<b>3 580 022 820</b>			



**Tableau 11 : Détail des coûts associés au programme 5**

Actions	Projets	Activités	Hypothèses d'estimations des coûts	Coûts (en francs CFA)	Responsables	Entités impliquées	Source de financement
<b>5.1. Renforcement de l'implication des parents d'élèves dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>5.1.1. Implication des parents d'élèves dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	5.1.1.1. Définir et mettre en œuvre des modalités d'implication des associations de parents d'élèves aux campagnes d'information	Séminaire de travail pour l'identification des modalités d'implication des associations de parents d'élèves aux campagnes d'information	11 970 000	- UEP	- CNAPEL - SE EFTP - DEEP - DOB	- Budget de l'Etat via l'UEP - Ligne budgétaire "journée promotionnelle de l'ETFP"
			Appui aux frais de communication de la CNAPEL	9 692 400			
			Sous-total activité 5.1.1.1.	21 662 400			
			Dépenses imprévues pour activité 5.1.1.1. (10%)	2 166 240			
			<b>Sous-total activité 5.1.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>23 828 640</b>			
			<b>Sous-total projet 5.1.1.</b>	<b>23 828 640</b>			
			<b>Sous-total Action 5.1.</b>	<b>23 828 640</b>			
<b>5.2. Renforcement de l'implication des opérateurs économiques dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	<b>5.2.1. Implication des opérateurs économiques dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	5.2.1.1. Initier des salons d'information et de recrutement au profit des apprenants du dispositif privé d'ETFP	Séminaire de travail pour la définition du périmètre des salons d'information et de recrutement	937 000	- SE EFTP	Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC - UEP - DAIP - DEEP - Faïtières des établissements privés d'ETFP - Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes - Représentants des apprenants des établissements privés d'ETFP / Associations de parents d'élèves	- Budget de l'Etat via l'UEP - Ligne budgétaire "journée promotionnelle de l'ETFP"
			- Estimation des coûts de location et d'équipement des salles des salons	569 470 000			
			Sous-total activité 5.2.1.1	570 407 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.2.1.1 (10%)	57 040 700			
			<b>Sous-total activité 5.2.1.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>627 447 700</b>			



		5.2.1.2. Organiser des visites dans les entreprises des secteurs primaire et secondaire	Séminaires annuels de signature des protocoles d'accord	2 870 000	- DAIP	Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC - UEP - SE EFTP - DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP - Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	
			Sous-total activité 5.2.1.2.	2 870 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.2.1.2. (10%)	287 000			
			<b>Sous-total activité 5.2.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>3 157 000</b>			
		<b>Sous-total projet 5.2.1.</b>		<b>630 604 700</b>			
		<b>Sous-total Action 5.2.</b>		<b>630 604 700</b>			
<b>5.3. Sensibilisation de la population sur le dispositif privé d'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	<b>5.3.1. Planification stratégique pour une communication efficace sur l'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	5.3.1.1. Elaborer une stratégie de communication de promotion de l'ETFP	Appui d'un expert pour l'élaboration d'un plan de communication de promotion de l'ETFP	10 800 000	- SE EFTP	- UEP - SERCOM SE - CNAPEL - Faitières des établissements privés d'ETFP - Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC	- Budget de l'Etat via l'UEP - Ligne budgétaire "journée promotionnelle de l'ETFP"
			Séminaire de travail de validation du plan de communication de promotion de l'ETFP annuels de signature des protocoles d'accord	1 237 000			
			Sous-total activité 5.3.1.1.	12 037 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.1.1. (10%)	1 203 700			
			<b>Sous-total activité 5.3.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>13 240 700</b>			
		5.3.1.2. Elaborer des campagnes de sensibilisation auprès des ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie afin de les inciter à s'orienter vers les établissements privés	Appui d'un expert pour l'élaboration d'un plan de communication auprès de ressources humaines cibles	10 800 000	- SE EFTP	- UEP - SERCOM SE - CNAPEL - Faitières des établissements privés d'ETFP - Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC	
			Séminaire de travail de validation de la campagne de sensibilisation	1 237 000			



			Sous-total activité 5.3.1.2.	12 037 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.1.2. (10%)	1 203 700			
			<b>Sous-total activité 5.3.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>13 240 700</b>			
		5.3.1.3. Elaborer une stratégie de communication sur l'existence des branches professionnelles	Appui d'un expert pour l'élaboration d'un plan de communication sur l'existence des branches professionnelles	10 800 000	- UEP	Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC - SERCOM SE - CNAPEL - Faitières des établissements privés d'ETFP - SE ETP	
			Séminaire de travail de validation du plan de communication	1 237 000			
			Sous-total activité 5.3.1.3	12 037 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.1.3 (10%)	1 203 700			
			<b>Sous-total activité 5.3.1.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>13 240 700</b>			
		5.3.1.4. Elaborer une stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	Appui d'un expert pour l'élaboration d'un plan de communication sur l'existence des branches professionnelles	10 800 000	- UEP	- UEP - Cellule genre SE ETP - Direction genre MENETFP - SERCOM SE - CNAPEL - Faitières des établissements privés d'ETFP - SE ETP	
			Séminaire de travail de validation du plan de communication	1 237 000			
			Sous-total activité 5.3.1.4	12 037 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.1.4 (10%)	1 203 700			
			<b>Sous-total activité 5.3.1.4- avec dépenses imprévues</b>	<b>13 240 700</b>			
		<b>Sous-total projet 5.3.1.</b>		<b>52 962 800</b>			
	<b>5.3.2. Communication pour la valorisation les filières et métiers de l'ETFP</b>	5.3.2.1. Mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie de communication de promotion de l'ETFP	Mise en œuvre, suivre et évaluation la stratégie de communication de promotion de l'ETFP	68 000 000	- SERCOM SE	- UEP - SE ETP - CNAPEL - Faitières des établissements privés d'ETFP - Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC	
			Sous-total activité 5.3.2.1.	68 000 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.2.1. (10%)	6 800 000			
			<b>Sous-total activité 5.3.2.1. - avec dépenses imprévues</b>	<b>74 800 000</b>			



		5.3.2.2. Mettre en œuvre les campagnes annuelles de sensibilisation auprès des ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie afin de les inciter à s'orienter vers les établissements privés	Honoraires de formateurs pour les activités de sensibilisation	23 250 000	- SERCOM SE	- UEP - SE EFTP - CNAPEL - Faitières des établissements privés d'ETFP - Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC	
			Campagnes de sensibilisation des tournées des formateurs	12 004 740			
			Activités annuelles de suivi-évaluation sur l'efficacité du système	48 600 000			
			Sous-total activité 5.3.2.2.	83 854 740			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.2.2. (10%)	8 385 474			
			<b>Sous-total activité 5.3.2.2. - avec dépenses imprévues</b>	<b>92 240 214</b>			
		5.3.2.3. Mettre en œuvre la stratégie de communication sur l'existence des branches professionnelles	Mise en œuvre et conduite des activités de suivi-évaluation du plan de communication sur l'existence des branches professionnelles	27 000 000	- CPP	- UEP - SE EFTP / SERCOM SE - CNAPEL - Faitières des établissements privés d'ETFP - Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC	
			Appui d'un expert pour les activités de suivi évaluation (enquêtes, etc.)	28 800 000			
			Sous-total activité 5.3.2.3	55 800 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.2.3 (10%)	5 580 000			
			<b>Sous-total activité 5.3.2.3. - avec dépenses imprévues</b>	<b>61 380 000</b>			
		5.3.2.4. Mettre en œuvre la stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	Mise en œuvre de la stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	27 000 000	- CPP	- UEP - SE EFTP / SERCOM SE - SE EFTP / Cellule Genre - MENETFP / Direction Genre - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant - CNAPEL - Faitières des établissements privés d'ETFP - Représentants du secteur privé productif / CNBP / CNCPC	
			Sous-total activité 5.3.2.4	27 000 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.2.4 (10%)	2 700 000			
			<b>Sous-total activité 5.3.2.4 - avec dépenses imprévues</b>	<b>29 700 000</b>			



		5.3.2.5. Former un pôle d'acteurs des médias et de journalistes compétents en matière d'ETFP	Journées annuelles de formation	57 370 000	- UEP	- Agence Ivoirienne de presse - SE EFTP / SERCOM SE	
			Sous-total activité 5.3.2.5.	57 370 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.2.5. (10%)	5 737 000			
			<b>Sous-total activité 5.3.2.5. - avec dépenses imprévues</b>	<b>63 107 000</b>			
		5.3.2.6. Engager un programme de renommage des différents métiers	Appui d'experts pour la conduite d'une étude de renommage des métiers Incluant étude documentaire, enquêtes et ateliers de travail	28 100 000	- SE EFTP	- UEP - DAIP - Représentants du secteur privé productif CNBP / CNCPC - SERCOM	
			Atelier de validation des résultats de l'étude	7 137 000			
			Sous-total activité 5.3.2.6.	35 237 000			
			Dépenses imprévues pour activité 5.3.2.6. (10%)	3 523 700			
			<b>Sous-total activité 5.3.2.6 - avec dépenses imprévues</b>	<b>38 760 700</b>			
		<b>Sous-total projet 5.3.2.</b>		<b>359 987 914</b>			
		<b>Sous-total Action 5.3.</b>		<b>412 950 714</b>			
		<b>Coût total du programme P5</b>		<b>1 067 384 054</b>			



Tableau 12 : Détail des coûts associés au programme 6

Actions	Projets	Activités	Hypothèses d'estimations des coûts	Coûts (en francs CFA)	Responsables	Entités impliquées	Source de financement
<b>6.1 Renforcement de la contribution des partenaires nationaux dans le dispositif privé de l'ETFP</b>	<b>6.1.1. Renforcement du cadre de collaboration des PTF et du secteur public national</b>	6.1.1.1. Impliquer les PTF dans la stratégie nationale de développement des compétences (implication technique et financière)	Appui d'expert pour des consultations élargies auprès des PTF avant séminaire de travail	10 800 000	- SE ETPP	- MENETFP - GLPE - DPS - CMR (CPP) - UEP	- Budget de l'Etat via l'UEP - FDFP - PTF
			Séminaire de travail pour définir et mettre en œuvre le cadre de collaboration entre secteur public et PTF	3 711 000			
			Sous-total activité 6.1.1.1	14 511 000			
			Dépenses imprévues pour activité 6.1.1.1 (10%)	1 451 100			
			<b>Sous-total activité 6.1.1.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>15 962 100</b>			
		<b>Sous-total projet 6.1.1.</b>		<b>15 962 100</b>			
		<b>Sous-total Action 6.1.</b>		<b>15 962 100</b>			
<b>6.2. Renforcement de l'implication des PTF dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>6.2.1. Appui technique des PTF aux établissements privés d'ETFP</b>	6.2.1.1. Mettre en œuvre des actions de vulgarisation des initiatives des PTF	Activités annuelles de communication/sensibilisation auprès des établissements privés d'ETFP (journées d'information, etc.): efforts d'informations sur les tables rondes annuelles et conférences annuelles entre PTF et établissements privés	84 708 600	-SE ETPP	- GLPE - DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP - UEP - DCEP	- Budget de l'Etat via l'UEP - FDFP - PTF
			Sous-total activité 6.2.1.1	84 708 600			
			Dépenses imprévues pour activité 6.2.1.1 (10%)	8 470 860			
			<b>Sous-total activité 6.2.1.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>93 179 460</b>			
			6.2.1.2. Mettre en place un cadre unique de partenariat entre les PTF et les acteurs du dispositif privé	Séminaire de travail pour l'élaboration de la convention de partenariat entre les PTF et les acteurs du dispositif privé	1 237 000		
				Cérémonie de signature de la convention	1 437 000		
				Sous-total activité 6.2.1.2	1 237 000		
				Dépenses imprévues pour activité 6.2.1.2 (10%)	123 700		
				<b>Sous-total activité 6.2.1.2 - avec dépenses imprévues</b>	<b>1 360 700</b>		



		6.2.1.3. Mettre en oeuvre un programme de plaidoyer en faveur de la prise en compte de la dimension genre dans les initiatives d'appui des PTF aux établissement	Ateliers annuels de sensibilisation  Sous-total activité 6.2.1.3  Dépenses imprévues pour activité 6.2.1.3 (10%)  <b>Sous-total activité 6.2.1.3 - avec dépenses imprévues</b>	12 370 000  12 370 000  1 237 000  <b>13 607 000</b>	- Cellule Genre SE EFTP	- GLPE - SE EFTP - Direction Genre MENETFP - Faitières des établissements privés d'ETFP - UEP - DCEP - DEEP		
		<b>Sous-total projet 6.2.1.</b>		<b>108 147 160</b>				
	<b>6.2.2. Appui financier des PTF aux établissements privés d'ETFP</b>	6.2.2.1. Mettre en place un cadre incitatif favorisant la contribution des PTF dans la mise en place d'un fonds de garantie d'appui aux établissements privés d'ETFP	Réunions de consultation et atelier de validation  Sous-total activité 6.2.2.1  Dépenses imprévues pour activité 6.2.2.1 (10%)  <b>Sous-total activité 6.2.2.1 - avec dépenses imprévues</b>	2 761 0A00  2 761 000  276 100  <b>3 037 100</b>	- SE EFTP	- GLPE - Faitières des établissements privés d'ETFP - DEEP - UEP		
		<b>Sous-total projet 6.2.2.</b>		<b>3 037 100</b>				
		<b>Sous-total Action 6.2.</b>		<b>111 184 260</b>				
		6.3.1.1 Mettre en place une plateforme de facilitation des partenariats entre les établissements locaux et ceux de pays de référence	Séminaire de travail pour la définition du périmètre de la plateforme de facilitation des partenariats  Sous-total activité 6.3.1.1.  Dépenses imprévues pour activité 6.3.1.1. (10%)  <b>Sous-total activité 6.3.1.1. - avec dépenses imprévues</b>	1 197 000  1 197 000  119 700  <b>1 316 700</b>	- SE EFTP	- DEEP - Faitière des établissements privés d'ETFP - Ministère en charge des affaires étrangères - Représentants du secteur privé productif / CNCPC / CNBP - UEP	-Budget de l'Etat via l'UEP -FDFP -Faitières des établissements privés	
	<b>6.3. Mise en place de partenariats avec des pays ayant de bonnes pratiques</b>	<b>6.3.1. Facilitation de partenariat avec des acteurs internationaux de l'ETFP</b>	6.3.1.2. Mettre en place un cadre facilitant des jumelages entre des établissements privés et entités de l'ETFP et entités homologues à l'international	Séminaire de travail pour la définition du périmètre de la plateforme de facilitation des partenariats  Sous-total activité 6.3.1.2.  Dépenses imprévues pour activité 6.3.1.2 (10%)  <b>Sous-total activité 6.3.1.2. - avec dépenses imprévues</b>	1 237 000  1 237 000  123 700  <b>1 360 700</b>	- SE EFTP	- DEEP - Faitière des établissements privés d'ETFP - Ministère en charge des affaires étrangères - Représentants du secteur privé productif / CNCPC / CNBP - UEP	Idem



	<b>Sous-total projet 6.3.1</b>	2 677 400			
	<b>Sous-total Action 6.3.</b>	<b>2 677 400</b>			
	<b>Coût total du programme P6</b>	<b>129 823 760</b>			

**Tableau 13 : Détail des coûts associés au programme 7**

Actions	Projets	Activités	Hypothèses d'estimations des coûts	Coûts (en francs CFA)	Responsables	Entités impliquées	Source de financement
<b>7.1. Renforcement de la mobilisation des ressources financières pour les établissements privés d'ETFP</b>	<b>7.1.1. Etudes pour l'optimisation des sources de financement du dispositif privé d'ETFP</b>	7.1.1.1. Lancer une étude pour la recherche de sources de financement en faveur des établissements privés de l'ETFP	Appui d'expert pour la conduite de l'étude - Incluant des prises de contact auprès de sources potentielles de financement	10 800 000	- SE ETPP	- DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP - MENETFP - FDFP - GLPE - Ministère du plan - Représentants du secteur privé productif - UEP	Budget de l'Etat via l'UEP
			Atelier de restitution des résultats de l'étude	1 237 000			
			Sous-total activité 7.1.1.1	12 037 000			
			Dépenses imprévues pour activité 7.1.1.1 (10%)	1 203 700			
			<b>Sous-total activité 7.1.1.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>13 240 700</b>			
		7.1.1.2. Lancer une étude de faisabilité pour le financement des établissements privés au mérite	Appui d'expert pour la conduite de l'étude de faisabilité	21 600 000	- SE ETPP	- DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP - DAF MENETFP - DAF SE ETPP - GLPE - UEP	Idem
			Séminaire de travail de restitution des résultats de l'étude et d'élaboration du plan de mise en œuvre des recommandations	2 474 000			
			Sous-total activité 7.1.1.2	24 074 000			
			Dépenses imprévues pour activité 7.1.1.2 (10%)	2 407 400			
			<b>Sous-total activité 7.1.1.2 - avec dépenses imprévues</b>	<b>26 481 400</b>			
		<b>Sous-total projet 7.1.1.</b>		<b>39 722 100</b>			



	<b>7.1.2. Outils d'optimisation des sources de financement du dispositif privé d'ETFP</b>	7.1.2.1. Mettre en place un fonds de garantie pour faciliter le financement des établissements privés d'ETFP	Appui d'expert pour la conduite de l'étude de faisabilité et l'élaboration du plan d'opérationnalisation des recommandations	32 400 000	- SE ETP	- DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP - DAF MENETFP - DAF SE ETP - GLPE - UEP	Idem	
			Séminaire de travail de restitution des résultats de l'étude, d'élaboration du plan d'opérationnalisation et de validation des travaux	3 998 000				
			Sous-total activité 7.1.2.2	36 398 000				
			Dépenses imprévues pour activité 7.1.2.2 (10%)	3 639 800				
			<b>Sous-total activité 7.1.2.2 - avec dépenses imprévues</b>	<b>40 037 800</b>				
		7.1.2.2. Mettre en place un fonds de financement des start-ups dans les domaines de filières de l'ETFP	Appui d'expert pour la conduite de l'étude de faisabilité et l'élaboration du plan d'opérationnalisation du fonds	32 400 000	- SE ETP	- DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP - DAF MENETFP - DAF SE ETP - GLPE - Représentants du secteur privé productif - UEP	Idem	
			Séminaire de travail de restitution des résultats de l'étude, d'élaboration du plan d'opérationnalisation et de validation des travaux	3 998 000				
			Sous-total activité 7.1.2.1	36 398 000				
			Dépenses imprévues pour activité 7.1.2.1 (10%)	3 639 800				
			<b>Sous-total activité 7.1.2.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>40 037 800</b>				
			<b>Sous-total projet 7.1.2.</b>	<b>80 075 600</b>				
			<b>Sous-total Action 7.1.</b>	119 797 700				
	<b>7.2. Optimisation du financement des établissements privés d'ETFP</b>	<b>7.2.1. Appui au financement des investissements des établissements privés d'ETFP</b>	7.2.1.1. Mettre en place un fonds d'aide au financement des frais de scolarité dans les établissements privés d'ETFP	Appui d'expert pour la conduite de l'étude de faisabilité et l'élaboration du plan d'opérationnalisation du fonds	32 400 000	- SE ETP	- DEEP - Faitières des établissements privés d'ETFP - DAF MENETFP - DAF SE ETP - GLPE - Représentant des parents d'élèves / CNAPEL - UEP	Idem



		Séminaire de travail de restitution des résultats de l'étude, d'élaboration du plan d'opérationnalisation	9 180 000				
		Cérémonie de validation des travaux	1 037 000				
		Sous-total activité 7.2.1.1	42 617 000				
		Dépenses imprévues pour activité 7.2.1.1 (10%)	4 261 700				
		<b>Sous-total activité 7.2.1.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>46 878 700</b>				
		7.2.1.2. Mettre en place un fonds d'aide au financement des frais de scolarité des filles les plus démunies dans les établissements privés d'ETFP	Appui d'expert pour la conduite de l'étude de faisabilité et l'élaboration du plan d'opérationnalisation du fonds	21 600 000	- SE ETPP	- DEEP - Faîtières des établissements privés d'ETFP - DAF MENETFP - DAF SE ETPP - GLPE - Cellule genre SE ETPP - Représentants des parents d'élèves / CNAPEL - UEP	Idem
			Séminaire de travail de restitution des résultats de l'étude, d'élaboration du plan d'opérationnalisation et de validation des travaux	2 761 000			
			Sous-total activité 7.2.1.2	24 361 000			
			Dépenses imprévues pour activité 7.2.1.2 (10%)	2 436 100			
			<b>Sous-total activité 7.2.1.2 - avec dépenses imprévues</b>	<b>26 797 100</b>			
		7.2.1.3. Mettre en place un fonds dédié à l'équipement des établissements en faveur des filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie	Appui d'expert pour la conduite de l'étude de faisabilité et l'élaboration du plan d'opérationnalisation du fonds	10 800 000	- SE ETPP	- DEEP - Faîtières des établissements privés d'ETFP - DAF MENETFP - DAF SE ETPP - GLPE - Représentants des entreprises du secteur privé productif / CNBP / CNCPC - UEP	Idem
			Séminaire de travail de restitution des résultats de l'étude, d'élaboration du plan d'opérationnalisation	9 480 000			
			Cérémonie de validation des travaux	1 437 000			
			Sous-total activité 7.2.1.3	21 717 000			
			Dépenses imprévues pour activité 1.3.1.3 (10%)	2 171 700			
			<b>Sous-total activité 7.2.1.3 - avec dépenses imprévues</b>	<b>23 888 700</b>			
		<b>Sous-Total 7.2.1</b>	<b>97 564 500</b>				



	<b>7.2.2. Appui financier aux acteurs publics du dispositif privé d'ETFP</b>	7.2.2.1. Mettre en œuvre des activités de plaidoyer pour la mise à disposition de financements suffisants aux services publics de l'ETFP	Appui de formateur au renforcement des capacités des acteurs publics du dispositif privé d'ETFP (élaboration et conduite de la formation)	9 000 000	- SE EFTP	- DEEP - DAF MENETFP - DAF SE EFTP - GLPE	Idem
			Séminaire de formation pour la facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre du plaidoyer	9 480 000			
			Sous-total activité 7.2.2.1	18 480 000			
			Dépenses imprévues pour activité 7.2.2.1 (10%)	1 848 000			
			<b>Sous-total activité 7.2.2.1 - avec dépenses imprévues</b>	<b>20 328 000</b>			
		<b>Sous-total 7.2.2</b>		<b>20 328 000</b>			
		<b>Sous-total action 7.2</b>		<b>117 892 500</b>			
	<b>Coût global Programme 7</b>			<b>237 690 200</b>			



## F2. Chronogramme de mise en œuvre 2021-2023

Cette section présente le détail des périodes d'exécution de chacune des activités du plan opérationnel sur la période 2021 - 2023.

**Tableau 14 : Chronogramme récapitulatif des activités du plan opérationnel sur la période 2021 - 2023**

Actions	Projets	Activités	Période d'exécution		
			2021	2022	2023
<b>Programme 1 : Renforcement de la Gouvernance de l'ETFP</b>					
<b>1.1. Amélioration du cadre d'implication des acteurs</b>	<b>1.1.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à l'intervention des acteurs</b>	1.1.1.1. Adopter une loi d'orientation sur l'ETFP s'adaptant aux besoins prioritaires de l'économie			
		1.1.1.2. Créer une Agence dédiée à la Formation Professionnelle et Technique			
		1.1.1.3. Procéder à une refonte des textes et des attributions des entités publiques pour une meilleure cohérence d'ensemble			
		1.1.1.4. Vulgariser les missions des structures de formation du secteur de l'ETFP (notamment l'IPNETP et l'AGEFOP) et des structures de soutien à la formation (tels que le FDFP et le CIDFOR) par la mise en place d'un cadre permanent de collaboration entre ces structures et les promoteurs d'établissements privés			
		1.1.1.5. Créer une entité indépendante de gestion du projet de mise en œuvre du plan stratégique du dispositif privé d'ETFP de Côte d'Ivoire (Unité d'Exécution de Projets, UEP)			
		1.1.1.6. Créer un cadre d'échanges permanents entre l'Etat, le secteur de l'ETFP privé et les PTF			
		1.1.1.7. Mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre les structures publiques dédiées à la promotion de la jeunesse et de l'emploi, et les établissements privés de l'ETFP			
		1.1.1.8. Institutionnaliser une Direction Genre de l'ETFP			
	<b>1.1.2 Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux partenariats</b>	1.1.2.1. Institutionnaliser et opérationnaliser la présence de représentants des établissements privés d'ETFP dans l'animation des branches professionnelles			
		1.1.2.2. Élaborer une convention cadre entre le FDFP, la DGI, l'IPNETP et les fondateurs des établissements privés de l'ETFP			
		1.1.2.3. Institutionnaliser des mesures incitatives en faveur des entreprises favorisant l'insertion professionnelle des apprenants et diplômés de l'ETFP			
		1.1.2.4. Institutionnaliser des mesures incitatives en faveur des entreprises qui garantissent un quota de recrutement des filles diplômées de l'ETFP			
<b>1.1.3 Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à la relation entre les secteurs public et privé</b>		1.1.3.1. Adopter une version actualisée de la convention de concession du service public de l'ETFP aux établissements privés			



		1.1.3.2. Renforcer le mécanisme d'agrément des établissements privés d'ETFP		
		1.1.3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires pour renforcer l'encadrement, le suivi et l'évaluation des établissements privés d'ETFP		
		1.1.3.4. Mettre en place des mesures incitatives pour la construction d'écoles privées d'excellence d'ETFP dédiées à la formation de jeunes filles en faveur des secteurs prioritaires de l'économie (secteurs porteurs : Cacao, Café, Anacarde, Palmier à huile, Sucre, Hévéa, Cola, Textile, Fruits, Bois (source : PND 2016 – 2020)		
<b>1.2. Mise à niveau du cadre de gestion des ressources humaines</b>	<b>1.2.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux infrastructures et équipements</b>	1.2.1.1. Mettre en place un cadre incitatif favorisant l'investissement des promoteurs d'établissements privés dans les domaines prioritaires de l'ETFP		
	<b>1.2.2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux ressources humaines</b>	1.2.2.1. Renforcer le mécanisme de délivrance des autorisations d'enseigner		
		1.2.2.2. Mettre en place une convention interprofessionnelle visant à fixer des minima de salaires et des taux horaires incitatifs pour les formateurs des établissements privés		
		1.2.2.3. Institutionnaliser l'exigence de l'adoption et de la mise en œuvre effective de plans de formation pour chacun des membres du personnel des établissements privés d'ETFP		
<b>1.3. Amélioration du cadre de financement</b>	<b>1.3.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié au financement</b>	1.3.1.1. Négocier des conditions préférentielles pour le financement des établissements privés par les banques		
		1.3.1.2. Faire la revue et actualiser les textes juridiques relatifs à l'investissement dans les établissements privés de l'ETFP – en mettant l'accent sur les besoins des secteurs primaire et secondaire		
		1.3.1.3. Optimiser le processus de paiement des frais d'écolage des apprenants de l'ETFP affectés dans les établissements privés		
<b>1.4. Renforcement du cadre d'insertion professionnelle des apprenants</b>	<b>1.4.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à l'insertion professionnelle des apprenants</b>	1.4.1.1. Définir le cadre juridique de l'insertion professionnelle des apprenants		
		1.4.1.2. Formaliser les mesures incitatives pour encourager les jeunes filles à choisir les filières industrielles		
<b>Programme 2 : Renforcement de la pertinence et de la qualité des infrastructures et des équipements de l'ETFP privé</b>				
<b>2.1. Renforcement de la pertinence des infrastructures et des équipements des nouveaux établissements privés d'ETFP</b>	<b>2.1.1. Politiques et programmes d'appui au renforcement de la capacité d'accueil des établissements privés d'ETFP</b>	2.1.1.1. Mettre en œuvre un programme d'implantation des établissements privés en fonction des critères de la carte de la formation professionnelle		



		2.1.1.2. Mettre en place un mécanisme/politique pour amener les établissements privés vers l'excellence			
	<b>2.1.2. Construction d'infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration au profit des apprenants</b>	2.1.2.1. Mettre en œuvre une convention avec les collectivités locales pour la facilitation d'implantation de promoteurs d'internats et de foyers en faveur des apprenants des établissements privés d'ETFP dans le privé dans les villes et communes			
<b>2.2. Renforcement de la qualité des infrastructures et des équipements des établissements existants de l'ETFP</b>	<b>2.2.1. Modernisation du plateau technique et les infrastructures des structures de formation existantes</b>	2.2.1.1. Mettre en place un programme de mise à niveau des infrastructures et équipements des établissements privés de l'ETFP, conformément aux normes en vigueur			
	<b>2.2.2. Programmes d'appui au renforcement du plateau technique et des infrastructures des structures existantes</b>	2.2.2.1. Mettre en place des journées de sensibilisation sur les mécanismes mis en place par l'Etat pour l'acquisition des équipements dans le domaine de l'éducation et de la formation			
<b>Programme 3 : Gestion optimale du capital humain en charge de l'ETFP privé</b>					
<b>3.1. Recrutement des ressources humaines</b>	<b>3.1.1. Recrutement d'enseignants</b>	3.1.1.1. Mettre en place un cadre incitatif pour attirer des enseignants nationaux ou internationaux dans les filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie – au sein des établissements privés d'ETFP			
		3.1.1.2. Mettre en œuvre un plan de recrutement national d'enseignants d'ETFP basé sur une approche genre			
<b>3.2. Renforcement des capacités des ressources humaines</b>	<b>3.1.2. Recrutement de formateurs issus du secteur privé productif</b>	3.1.2.1. Mettre en place un cadre incitatif facilitant et encourageant l'intervention des professionnels du secteur privé productif comme formateurs dans les établissements privés d'ETFP			
	<b>3.2.1. Renforcement des capacités des acteurs (enseignants, formateurs, gestionnaires, personnel support) des établissements privés de l'ETFP</b>	3.2.1.1. Mettre en œuvre un programme national de renforcement de capacités des formateurs et enseignants des établissements privés d'ETFP - en phase avec les curricula et programmes en vigueur			
		3.2.1.2. Mettre en œuvre un programme national de renforcement de capacités des fondateurs et gestionnaires des établissements privés d'ETFP - en phase avec le plan d'actions prioritaires pour le renforcement de la gestion des établissements privés d'ETFP			
	<b>3.2.2. Renforcement des capacités des acteurs étatiques du dispositif privé d'ETFP</b>	3.2.2.1. Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des ressources de l'Inspection Générale de l'ETFP			



		3.2.2.2. Mettre en œuvre un programme renforcement des capacités des acteurs en charge de l'élaboration et de la mise à jour des curricula et programmes de l'ETFP			
<b>3.3. Politiques et programmes de promotion de la gestion optimale du capital humain</b>	<b>3.3.1. Renforcement du cadre de planification stratégique</b>	3.3.1.1. Mener une étude prospective estimant les besoins en ressources humaines dans les filières des secteurs secondaire et primaire			
		3.3.1.2. Mener une étude sur la faisabilité sur le changement du régime fiscal des établissements privés d'ETFP au vu de leurs fonctions d'éducation (d'ordre social)			
		3.3.1.3. Elaborer un plan de modernisation du dispositif d'inspection des enseignants et formateurs des établissements privés d'ETFP			
<b>Programme 4 : Renforcement de la qualité, de la pertinence et de l'accessibilité des curricula et des programmes</b>					
<b>4.1. Renforcement de la qualité et de la pertinence des curricula et programmes</b>	<b>4.1.1. Renforcement de la pertinence des curricula et programmes de l'ETFP</b>	4.1.1.1. Mettre en place un système de parrainage ou de mentorat entre les apprenants et des professionnels de référence issus de filières de l'ETFP			
		4.1.1.2. Créer des antennes pédagogiques de l'ETFP au sein des directions régionales, comme pour l'enseignement général			
	<b>4.1.2. Renforcement des liens entre l'ETFP et l'enseignement général, les dispositifs alternatifs de formation et les acquis par l'expérience</b>	4.1.1.3. Mettre en œuvre un modèle de type "TRIAL" d'ETFP14			
		4.1.2.1. Participer à la révision et à la validation des curricula de formation de l'ETFP inclus dans l'enseignement primaire et secondaire général			
<b>4.2. Renforcement du processus d'élaboration et de dissémination des curricula et programmes</b>	<b>4.2.1. Renforcement du processus d'élaboration des curricula et programmes</b>	4.2.1.1. Faire un inventaire des filières qui nécessitent la définition ou la mise à jour des curricula			
		4.2.1.2. Optimiser et moderniser le processus d'ingénierie des curricula et programmes d'ETFP			
	<b>4.2.2. Standardisation et mise à jour régulière des matériels didactiques</b>	4.2.2.1. Mettre en place un standard national de compétences			
	<b>4.2.3. Renforcement du processus de dissémination des curricula et programmes</b>	4.2.3.1. Mettre en œuvre un plan d'optimisation du processus de dissémination des curricula et programmes aux établissements privés d'ETFP			
<b>4.3. Refonte du parcours de l'apprenant</b>	<b>4.3.1. Crédit de banque de crédits académiques</b>	4.3.1.1. Conduire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système de banque de crédits académiques			
		4.3.1.2. Mettre en place un réseau d'établissements de formation certifiés pour l'octroi de crédits dans le dispositif de banque de crédits académiques			
		4.3.1.3. Lancer et gérer le dispositif de banque de crédits académiques			



	<b>4.3.2. Autonomisation de l'apprenant quant à la gestion de ses crédits académiques</b>	4.3.2.1. Elaborer et mettre en œuvre le programme d'autonomisation des apprenants quant à la gestion de leurs crédits académiques			
	<b>4.3.3. Valorisation des acquis de l'expérience</b>	4.3.3.1. Mettre en place un programme de validation des acquis de compétences de l'expérience dans le secteur ETP			
<b>Programme 5 : Sensibilisation des populations pour l'amélioration de la perception et de la qualité de l'ETFP privé</b>					
<b>5.1. Renforcement de l'implication des parents d'élèves dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>5.1.1. Implication des parents d'élèves dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	5.1.1.1. Définir et mettre en œuvre des modalités d'implication des associations de parents d'élèves aux campagnes d'information			
<b>5.2. Renforcement de l'implication des communautés dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>5.2.1. Implication des opérateurs économiques dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	5.2.1.1. Initier des salons d'information et de recrutement			
		5.2.1.2. Organiser des visites dans les entreprises des secteurs primaire et secondaire			
<b>5.3. Sensibilisation de la population sur le dispositif privé d'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	<b>5.3.1. Planification stratégique pour une communication efficace sur l'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	5.3.1.1. Elaborer une stratégie de communication de promotion de l'ETFP			
		5.3.1.2. Elaborer des campagnes de sensibilisation auprès des ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie afin de les inciter à s'orienter vers les établissements privés			
		5.3.1.3. Elaborer une stratégie de communication sur l'existence des branches professionnelles			
		5.3.1.4. Elaborer une stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP			
	<b>5.3.2. Communication pour la valorisation les filières et métiers de l'ETFP</b>	5.3.2.1. Mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie de communication de promotion de l'ETFP			
		5.3.2.2. Mettre en œuvre les campagnes annuelles de sensibilisation auprès des ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie afin de les inciter à s'orienter vers les établissements privés			
		5.3.2.3. Mettre en œuvre la stratégie de communication sur l'existence des branches professionnelles			
		5.3.2.4. Mettre en œuvre la stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP			
		5.3.2.5. Former un pôle d'acteurs des médias et de journalistes compétents en matière d'ETFP			
		5.3.2.6. Engager un programme de renommage des différents métiers			
<b>Programme 6 : Renforcement des partenariats stratégiques nationaux et internationaux en faveur de l'ETFP privé</b>					





<b>6.1 Renforcement de la contribution des partenaires nationaux dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>6.1.1. Renforcement du cadre de collaboration des PTF et du secteur public national</b>	6.1.1.1. Impliquer les PTF dans la stratégie nationale de développement des compétences (implication technique et financière)			
<b>6.2. Renforcement de l'implication des PTF dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>6.2.1. Appui technique des PTF aux établissements privés d'ETFP</b>	6.2.1.1. Mettre en œuvre des actions de vulgarisation des initiatives des PTF			
	6.2.1.2. Mettre en place un cadre unique de partenariat entre les PTF et les acteurs du dispositif privé d'ETFP				
	6.2.1.3. Mettre en œuvre un programme de plaidoyer en faveur de la prise en compte de la dimension genre dans les initiatives d'appui des PTF aux établissements				
<b>6.3. Mise en place de partenariats avec des pays ayant de bonnes pratiques</b>	<b>6.3.1. Facilitation de partenariat avec des acteurs internationaux de l'ETFP</b>	6.3.1.1. Mettre en place des plateformes de facilitation des partenariats entre les établissements locaux et ceux de pays de référence			
<b>Programme 7 : Mobilisation et optimisation du financement de l'ETFP</b>					
<b>7.1. Renforcement de la mobilisation des ressources financières pour les établissements privés d'ETFP</b>	<b>7.1.1. Etudes pour l'optimisation des sources de financement du dispositif privé d'ETFP</b>	7.1.1.1. Lancer une étude pour la recherche de sources de financement en faveur des établissements privés de l'ETFP			
		7.1.1.2. Lancer une étude de faisabilité pour le financement des établissements au mérite			





# CHAPITRE G. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

**Le diagnostic du dispositif privé de l'ETFP conduit dans le cadre de ce projet a été mené sous la coupole des entités nationales de l'ETFP, qui ont une expérience approfondie des problématiques du secteur.** Ceci dans le but de s'assurer que les actions définies sont pertinentes au regard des contraintes. Des acteurs connus et reconnus du MENETFP - SE/ETFP ont en effet été impliqués de façon active.

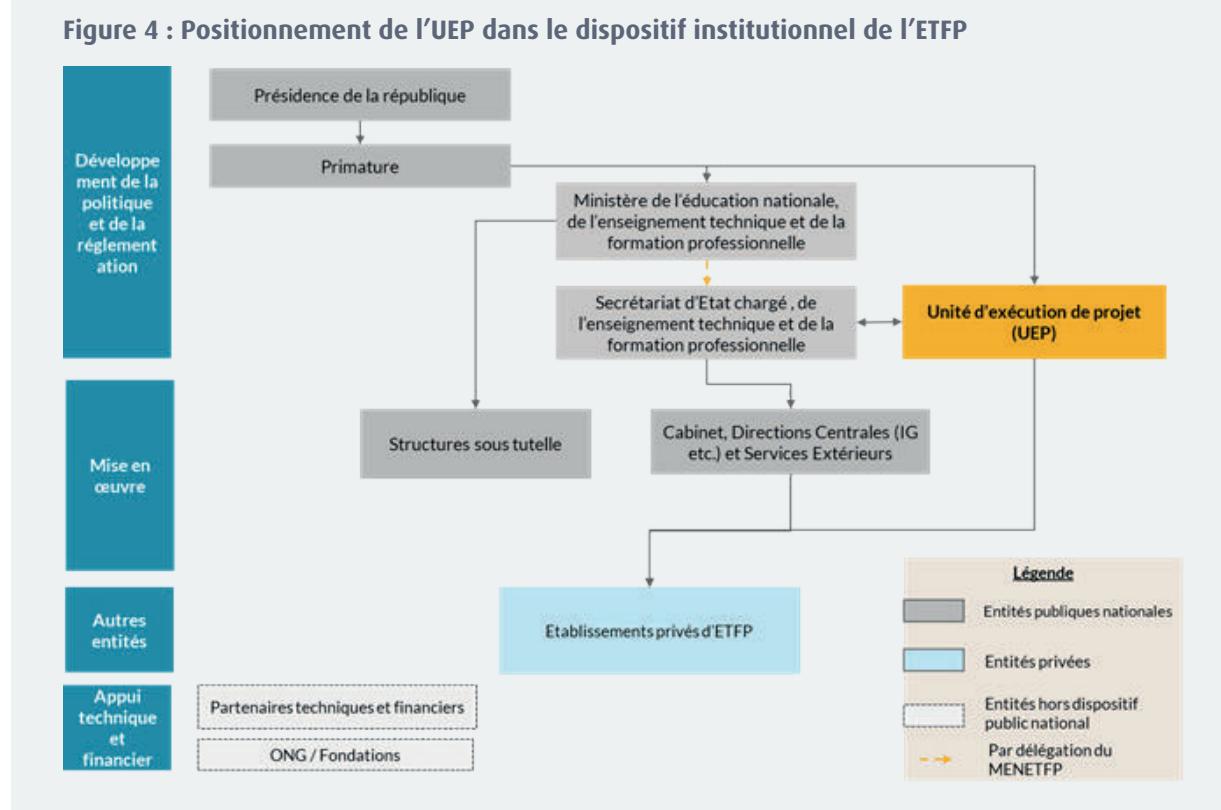
**Le diagnostic a permis de relever l'impérieuse nécessité de mettre en place un dispositif de gouvernance favorable.** A la suite de discussions menées pendant l'atelier de co-création organisé pour définir les axes de la stratégie, les acteurs ont été unanimes sur la pertinence de mettre en place une unité dédiée à la mise en œuvre des actions du plan stratégique. L'objectif de cette unité est de favoriser l'effectivité de la mise en œuvre des différents programmes et actions, tout en étant à l'abri des vicissitudes pouvant entraver les évolutions souhaitées dans l'ETFP.

## G1. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Les acteurs recommandés pour la mise en œuvre du plan opérationnel sont (i) les représentants des ministères impliqués, (ii) les représentants des faîtières d'établissements privés, (iii) les syndicats d'enseignants du privé, (iv) les partenaires au développement, (v) le secteur privé productif, (vi) le Comité Paritaire de Pilotage (CPP - CMR) et éventuellement (vii) des associations de parents d'élèves. En ce qui concerne les ministères impliqués, il s'agit notamment du MENETFP, du SE ETPF et ses organes sous tutelle, du Ministère du Plan et du Développement (MPD), du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État (MPMBPE), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service civique (MPJEJSC), et de membres de la Primature. La coordination des activités de cet ensemble d'acteurs se fera par l'Unité d'Exécution de Projet (UEP). Elle aura la charge de la mise en œuvre globale du plan stratégique et opérationnel.

**Le choix d'une UEP relève de l'accomplissement de deux facteurs clés de succès :** (i) mettre une approche de gestion centralisée, avec une entité responsabilisée, ayant des prérogatives claires, et (ii) mettre en place des mécanismes de participation des différents acteurs clés de l'ETFP.

Figure 4 : Positionnement de l'UEP dans le dispositif institutionnel de l'ETFP





## G1.1. Rôles et responsabilités des acteurs

**Les acteurs seront impliqués à tous les niveaux d'exécution du plan stratégique et opérationnel.** La mise en œuvre réussie du plan stratégique repose sur la mise en place d'une approche collaborative et participative. L'objectif est de favoriser une gestion axée sur les résultats.

Les rôles et responsabilités des acteurs peuvent donc être définis comme suit :

- L'Unité d'Exécution du Projet (UEP) peut avoir pour objectif de veiller au respect de la mise en œuvre et au suivi des programmes, activités et actions ;
- L'Agence de développement de l'ETFP peut avoir pour mission d'appuyer l'opérationnalisation et la coordination de la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique. Cette entité pourrait également se charger de gérer d'autres programmes au sein du ministère. Ses prérogatives spécifiques pourraient être détaillées lors de la mise en œuvre de la stratégie ;
- La DCEP peut avoir la charge de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, étant l'un des acteurs principaux impliqués dans la mise en œuvre au sein du MENETFP ;
- La DPS et la DSPS peuvent avoir pour mission de contribuer à la mise en œuvre de certaines actions, comme défini ci-dessus et appuyer à la collecte de données pour faciliter le suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel ;
- La Task Force Education-Formation peut avoir pour mission de faciliter la communication sur l'atteinte des objectifs et des résultats dans les différentes revues sectorielles de l'éducation et participer à l'implémentation ;
- Le FDFP peut contribuer au financement des programmes, activités et actions de la stratégie ;
- Les PTF peuvent appuyer le ministère sur les aspects techniques et le financement ;

## G2. Mécanismes de gestion, de communication et de concertation

Il s'agit de mettre en œuvre une feuille de route sur l'ensemble du territoire, présentant des niveaux d'intervention différents mais coordonnés pour opérationnaliser le plan stratégique et opérationnel. Cette feuille de route implique un nombre de parties prenantes. Ces interventions se feront tout d'abord i) au niveau de la gestion de la mise en œuvre qui obéit à un mécanisme confié à une unité de gestion de projet ; ensuite ii) au niveau de la communication ; et enfin iii) dans un cadre de concertation des parties prenantes.

## G2.1. Mécanisme de gestion

### UNITE D'EXECUTION DU PROJET (UEP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel, l'UEP pourrait avoir pour principale mission de mettre en œuvre les activités et actions et veiller au respect des orientations stratégiques. Cet organe pourrait être rattaché au plus haut niveau de l'exécutif pour s'assurer d'une autonomie de gestion. Il aurait principalement à charge d'apporter un appui opérationnel aux directions de chaque ministère impliqué dans le processus de mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel du projet BAD-KOAFEC à savoir : le MENETFP, le SE ETPF, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère du Plan et du Développement, le Trésor Public et le Ministère des Affaires Etrangères.

De façon spécifique, l'UEP pourrait être chargée de :

- Veiller au respect des engagements pris dans le cadre du présent plan stratégique, alignés sur les objectifs de développement durable (ODD) ;
- Assurer le bon alignement des orientations stratégiques au PND ;
- Veiller au respect des orientations stratégiques du projet pendant la mise en œuvre des activités stratégiques ;
- Appuyer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes et activités, y compris les ressources internes ;
- œuvrer à lever les contraintes relatives à la mise à disposition des ressources financières de l'Etat et des PTF ;
- Initier et appuyer le processus d'identification des projets d'investissement à réaliser avec les PTF dans le cadre du présent plan stratégique ;
- Valider les plans de travail et les budgets annuels ;
- Elaborer et valider les rapports périodiques de suivi ;
- Assurer la veille stratégique du secteur pour mise à jour éventuelle des orientations stratégiques à mi-parcours ;
- Participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir par les cadres de concertation nationale ;
- Nouer les partenariats avec des acteurs sur le plan international (pays de référence en matière d'ETFP)
- Assurer la communication sur les réalisations du plan stratégique et opérationnel.

### AGENCE DEDIEE A L'ETFP

Cette agence dédiée à l'ETFP (ADETFP) pourrait avoir pour objectif d'exécuter les actions en cours au niveau de l'ETFP. Elle permettrait de garantir la continuité des programmes/projets dans le secteur, notamment ceux de la réforme. Cette Agence pourrait également faciliter une harmonisation des procédures de mise en œuvre du plan opérationnel entre les différents ministères impliqués.

De façon plus spécifique, les responsabilités qui incomberaient à l'ADETFP sont les suivantes :



- Veiller à la cohérence des interventions des parties prenantes ;
- Harmoniser la mise en œuvre des actions des différents ministère impliqués ;
- Appuyer le ministère dans le pilotage et la mise en œuvre des différentes stratégies.

## G2.2. Mécanisme de communication

Le mécanisme de communication est un fil conducteur dans la définition des messages et moyens de communication associés à chaque étape de la mise en œuvre du plan stratégique. Plusieurs étapes concourent à sa réalisation, notamment la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration du dispositif privé de l'ETFP. L'UEP serait chargée de veiller au maintien des relations publiques, et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication tout en assurant la conformité des messages clés aux objectifs visés.

### CABINET DE COMMUNICATION

La communication autour de la stratégie pourrait être assurée par un acteur interne ou externe au secteur public et spécialisé dans le domaine. En la matière, le recrutement d'un cabinet ou d'une agence de communication serait un atout favorable en termes d'expérience ; le service de communication du SE-ETFP pourrait également agir en tant que cabinet de communication dédié à la mise en œuvre de la stratégie. Il conviendrait également d'associer les responsables des services de communication des différents ministères associés au MENETFP pour le suivi et l'évaluation des différentes étapes jalons du volet communication. Cela pourrait se traduire par la création d'un comité de communication qui assurera l'adéquation des outils développés par l'agence/cabinet de communication.

Le cabinet de communication pourrait avoir pour missions essentielles (i) la mise à jour de la stratégie de communication, (ii) la confection des messages clés et des guides de communication par acteurs cibles, et (iii) l'identification de canaux de communication et le développement des outils de communications.

## G2.3. Mécanisme de concertation

L'objectif des mécanismes de concertation est de renforcer la coordination des acteurs. En effet, les acteurs pourraient se réunir trimestriellement pour apprécier l'atteinte des objectifs dans la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel.

### CADRES DE CONCERTATION

L'objectif des cadres de concertation sera d'assurer la participation des différentes parties prenantes dans la gestion de la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel, et à l'alignement des interventions entre les parties. Ces cadres regrouperont des groupements multi-acteurs dont notamment l'UEP, le MENETFP/SE-ETFP, les ministères impliqués et les partenaires

à l'ETFP, organisés selon les thèmes spécifiques pour lesquels des partenariats multi-acteurs sont indispensables. Les thématiques de ces cadres sont portées à évoluer tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel, selon les intérêts et besoins des différentes parties impliquées. Ces cadres de concertation auront pour finalité de :

- Promouvoir le dialogue entre les différents types d'acteurs ;
- Aider à l'identification de thématique stratégiques et opérationnels à approfondir ;
- Identifier les contraintes au niveau stratégique et opérationnel inhérentes à l'exécution du plan stratégique et opérationnel autour d'une ou plusieurs thématiques et par conséquent proposer des réajustements si nécessaire ;
- Assurer l'alignement entre la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel et les projets connexes des PTF et promouvoir la collaboration multi-acteurs.

## G3. Organisation du suivi de l'exécution

La stratégie de suivi et d'évaluation proposée aura pour objectifs le suivi et l'évaluation opérationnel des actions lancées et le suivi et l'évaluation stratégique de la mise en œuvre des programmes, c'est à dire de l'impact global du plan stratégique opérationnel. Le suivi-évaluation permettra de produire des données officielles et fiables sur le niveau de réalisation des projets et l'atteinte des résultats.

Au niveau stratégique, les données seront collectées, utilisées et gérées par l'UEP qui sera, entre autres, chargée de la programmation annuelle et l'exécution des activités. L'UEP assurera également la validation des plans d'actions annuels avec l'appui des autres parties prenantes. La Task Force du secteur éducation-formation et la Direction de la Planification et des Statistiques (DPS) seront également impliquées. La Task Force, après collecte des données auprès de l'UEP, participera à la remontée de celles-ci afin qu'elles soient intégrées aux revues annuelles sectorielles. La DPS sera appelée à travailler en étroite collaboration avec l'UEP. Cette direction utilisera les données générées dans le cadre des activités de planification et d'élaboration des statistiques.

L'UEP sera chargée de l'évaluation des résultats. Pour ce faire, elle définira des objectifs quantitatifs et qualitatifs annuels. Chaque acteur identifié pour les besoins de la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel aura soit la charge d'exécuter des activités spécifiques (mise en œuvre quotidienne) soit de les financer. Une fois le calendrier des activités annuelles clairement établi et les responsabilités situées (mise en œuvre, financement, etc.), les responsables de l'évaluation au sein de l'UEP pourront les rentrer dans leur outil de suivi et les évaluer sur une base trimestrielle ou semestrielle. Puis, à la fin de l'année, la remontée des niveaux d'exécution (trimestrielle ou semestrielle) permettra de confronter les résultats obtenus aux objectifs fixés pour chacune des activités.





# CHAPITRE H. RISQUES ET ACTIONS DE MITIGATION

De façon générale, il est primordial d'identifier les risques afin d'atténuer leurs impacts négatifs. Ci-dessous, un aperçu des principaux risques est donné, tout en essayant d'apporter des mesures de mitigation à ces derniers.

L'**existence de risques qui pourraient entacher la bonne exécution de la stratégie** n'est pas à exclure et se manifestera soit au niveau stratégique, soit au niveau opérationnel.

Au niveau stratégique, les risques pourront survenir tant au niveau de la gouvernance générale du plan stratégique qu'au niveau de la mise en œuvre de la stratégie. Sur le plan opérationnel, ils pourront survenir dans la mobilisation des acteurs ou des ressources.

**Tableau 15 : Tableau des risques et actions de mitigation**

Au niveau stratégique		
Gouvernance	Risques	Mesures de mitigation
Gouvernance	- Non opérationnalisation de l'UEP	- Engager les actions identifiées pour garantir la formalisation de l'UEP
	- Inefficacité dans la gestion de la mise en œuvre de la stratégie	- S'assurer de la disponibilité des ressources techniques, humaines et matériel par un leadership fort du MENETFP/ SE MENETFP
	- Faible mobilisation des acteurs (processus de travail, lenteurs administratives, instabilité institutionnelle, etc.)	- Mettre en place des actions de communication ciblées - Accélérer le processus de mise en place des cadres de concertation
	- Instabilités institutionnelles au niveau des entités publiques de l'écosystème de l'ETFP	- Accélérer l'étude de faisabilité de la mise en place d'une entité centrale - Agence dans le secteur, arrimée à la Primature - facilitant les échanges intersectoriels - Ancrer l'UEP au niveau de la Primature
Mise en œuvre de la stratégie	- Faible appropriation de la stratégie au niveau national	- Mettre en œuvre des activités de vulgarisation au niveaux central et régional (auprès des entités du MENETFP, des autres Ministères, faîtières, PTF, des élèves, parents et la population de manière globale) - Engager les acteurs identifiés dans la mise en œuvre dès le lancement de la stratégie/ la mise en œuvre des actions à court termes





Au niveau opérationnel		
Engagement des acteurs	Risques	Mesures de mitigation
	- Participation peu active des parties prenantes clés	- Identifier et clarifier les rôles et responsabilités des acteurs - Mettre en œuvre la stratégie en s'appuyant sur les résultats - Identifier un responsable unique pour la mise en œuvre de chacune des activités
<b>Mobilisation du financement</b>	- Faible disponibilité des ressources financières utiles à la mise en œuvre de la stratégie	- Elaborer une stratégie de mobilisation de financement spécifique
	- Diffusion continue des taxes FDFP dans les caisses du trésor national	- Différencier la caisse du FDFP de celle du trésor national, et réorienter les investissements vers la formation initiale et exclusivement dédiée à l'ETFP





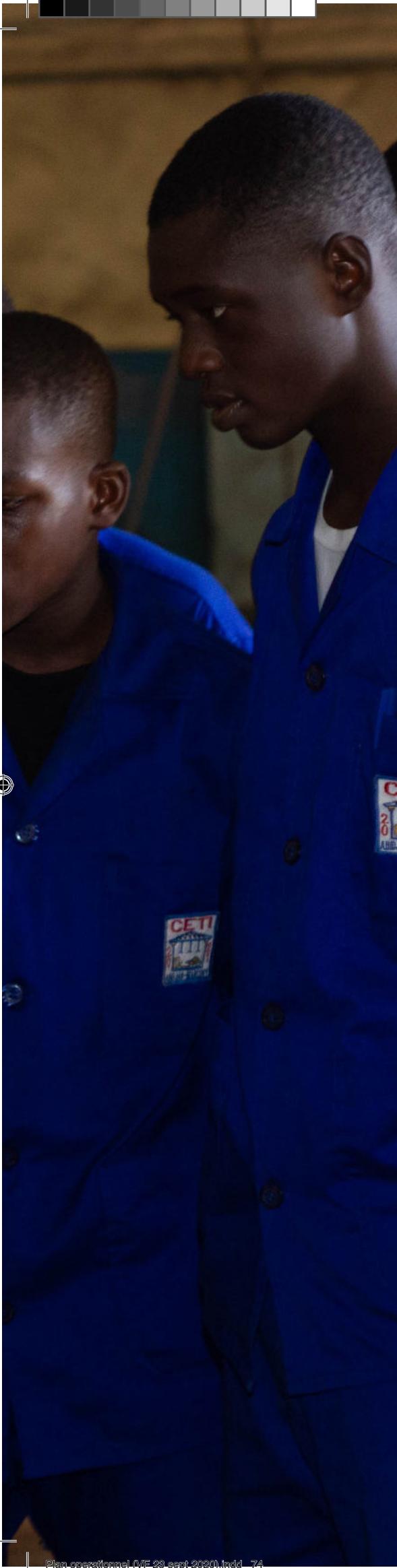
# CHAPITRE I. CONCLUSION

Le présent plan opérationnel a pour objectif de mettre le plan stratégique à exécution. Il permet d'identifier les actions et les acteurs indispensables à la mise en œuvre effective du projet d'amélioration du dispositif privé de l'ETFP. Il sert de plan directeur pour préparer avec succès la mise en œuvre du plan stratégique.

Plusieurs acteurs seront mis à contribution pour son exécution, en aval et en amont du processus. Ces acteurs seront issus du secteur public mais aussi du secteur privé de l'ETFP, du secteur privé productif et des groupements internationaux partenaires à l'éducation. La collaboration parfaite entre ces parties depuis le début de ce projet sera le gage d'une approche participative et inclusive de ces derniers. Aussi, la réussite de cette initiative dépendra entièrement de leur engagement.

**La mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de cette stratégie sera vitale pour sa mise en œuvre.** Les étapes consécutives de ce plan opérationnel sont apparentées à la confection d'un cahier des charges dont le respect des mesures aboutira nécessairement à l'implémentation des solutions élaborées par les acteurs. La mise en œuvre d'un cahier des charges ne peut se faire sans la disponibilité des ressources, tant financières que humaines.

Ce n'est qu'en assurant les différents aspects mentionnés ci-dessus que les impacts escomptés de la stratégie pourront être effectifs.







# CHAPITRE J. ANNEXES

## J1. Annexe 1 : Plan de suivi évaluation du projet

Tableau 16 : Plan de suivi et évaluation du programme 1

Actions	Projets	Activités	Résultats attendus	Tâches	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Périodicité de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Responsable / Source de vérification
<b>1.1. Amélioration du cadre d'implication des acteurs</b>	<b>1.1.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à l'intervention des acteurs</b>	1.1.1. Adopter une loi d'orientation sur l'ETFP s'adaptant aux besoins prioritaires de l'économie	Meilleure cohérence des textes d'attributions des rôles et responsabilités des différentes directions et structures de l'ETFP	1.1.1.1. Elaborer un -projet de loi d'orientation sur l'ETFP s'adaptant aux besoins prioritaires de l'économie  1.1.1.2. Conduire le processus de validation de l'avant-projet de loi d'orientation sur l'ETFP s'adaptant aux besoins prioritaires de l'économie  1.1.1.3. Appuyer (faire du lobbying) la promulgation de la loi d'orientation sur l'ETFP	- Existence du document du projet de loi  - Existence de l'Attestation du Gouvernement  - Partage du document d'avant-projet de loi d'orientation sur l'ETFP  - Promulgation de la loi d'orientation de l'ETFP au Journal officiel	- Revue documentaire	Chaque semaine	Cabinet du SE ETPF DAJ / Secrétariat Général du Gouvernement
		1.1.1.2. Créer une Agence dédiée à la Formation Professionnelle et Technique	La nouvelle entité centrale de l'ETFP est créée et fonctionnelle	1.1.1.2.1. Définir les contours de l'Agence (attributions, fonctionnement et rattachement)  1.1.1.2.2. Conduire le processus de validation du projet des textes de création, d'organisation et de fonctionnement de l'Agence	- Existence de l'agence dans le nouvel dans l'organigramme du Ministère	Revue documentaire	Ponctuelle	Cabinet du SE- ETPF / Archives de l'Inspection Générale de l'ETFP / Archives du MENETFP / Agence à créer



				1.1.1.2.3. Appuyer la promulgation des textes de création, d'organisation et de fonctionnement de l'Agence				
		1.1.1.3. Procéder à une refonte des textes et des attributions des entités publiques pour une meilleure cohérence d'ensemble	Les textes des entités dont le chevauchement des missions est acté sont mis à plat et reformulés	1.1.1.3.1. Faire une revue documentaire pour évaluer la cohérence des textes et la pertinence des attributions des entités publiques de l'écosystème de l'ETFP	<ul style="list-style-type: none"><li>- % des textes d'attribution des entités publiques d'ETFP revus</li><li>- Proposition de mise à jour du cadre juridique</li><li>- Nouveau cadre juridique validé</li><li>- Existence d'un nouvel organigramme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Revue documentaire</li><li>- Enquête</li></ul>	Chaque 5 ans	- Cabinet SE EFTP / Archives du MENETFP et de l'IG
				1.1.1.3.2. Proposer des recommandations pour le renforcement du cadre juridique pour une meilleure cohérence des textes et pertinence des attributions des entités publiques de l'écosystème de l'ETFP				
				1.1.1.3.3. Conduire le processus de validation des recommandations favorisant la cohérence des textes et la pertinence des attributions des entités publiques de l'écosystème de l'ETFP				



		<p>1.1.1.4. Vulgariser les missions des structures de formation du secteur de l'ETFP (notamment l'IPNETP et l'AGEFOP) et des structures de soutien à la formation (tels que le FDFP et le CIDFOR) par la mise en place d'un cadre permanent de collaboration entre ces structures et les promoteurs d'établissements privés</p> <p>1.1.1.5. Créer une entité indépendante de gestion du projet de mise en œuvre du plan stratégique du dispositif privé d'ETFP de Côte d'Ivoire (Unité d'Exécution de Projets, UEP)</p>	<p>Les interactions entre les établissements privés et les entités de soutien à la formation sont renforcées</p> <p>Le plan stratégique est mis en œuvre de façon coordonnée et optimale</p>	<p>1.1.1.4.1. Définir et formaliser un cadre permanent de dialogue, de collaboration et de synergie d'action entre les structures de soutien à la formation du secteur de l'ETFP et les promoteurs d'établissements privés d'ETFP</p> <p>1.1.1.5.1. Définir les contours de l'UEP (attributions, fonctionnement et rattachement institutionnel)</p> <p>1.1.1.5.2. Conduire le processus de validation du projet des textes de création, d'organisation et de fonctionnement</p> <p>1.1.1.5.3. Appuyer la promulgation des textes de création, d'organisation et de fonctionnement de l'UEP</p>	<p>- Nombre établissements privés sensibilisés aux missions et procédures pour bénéficier des services d'appui des entités publiques de formation du secteur de l'ETFP et de soutien à la formation</p> <p>- Compte rendus des rencontres</p> <p>- Adoption des textes de création et d'opérationnalisation de l'UEP</p> <p>- Taux d'exécution des activités de mise en place de l'entité</p> <p>- Rapports d'activités de l'UEP</p>	<p>- Revue documentaire</p> <p>- Echange</p> <p>- Enquête</p>	<p>Chaque 5 ans</p> <p>Ponctuelle</p>	<p>Cabinet du SE ETPP</p> <p>SE ETPP / UEP à créer</p>
		<p>1.1.1.6. Créer un cadre d'échanges permanents entre l'Etat, le secteur de l'ETFP privé et les PTF</p>	<p>Les échanges sont permanents entre la DEEP, les faîtières et le groupe consultatif des PTF</p>	<p>1.1.1.6.1 Evaluer les besoins de création d'un cadre d'échanges permanents entre l'Etat, le secteur de l'ETFP privé et les PTF</p>	<p>- Existence de rapports d'informations sur le cadre d'échange</p>	<p>- Revue documentaire</p> <p>- Echange</p> <p>- Enquête</p>	<p>Chaque 12 mois</p>	<p>Cabinet du SE ETPP / Archives du MENETFP</p>



				1.1.1.6.2 Définir et formaliser le cadre d'échanges permanents entre l'Etat, le secteur de l'ETFP privé et les PTF				
		1.1.1.7. Mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre les structures publiques dédiées à la promotion de la jeunesse et de l'emploi, et les établissements privés de l'ETFP	L'appui à l'insertion professionnelle par les structures de l'Etat en charge de la promotion de la jeunesse et de l'emploi est garanti au sein des établissements privés d'ETFP	1.1.1.7.1 Evaluer les besoins de mise en place d'un cadre de collaboration et de concertation entre les structures publiques dédiées à la promotion de la jeunesse et de l'emploi, et les établissements privés de l'ETFP	- Existence d'arrêtés interministériel portant organisation du cadre de collaboration et de concertation	- Revue documentaire - Archives des ministères concernés - Entretien - Echange - Rapports d'activité des établissements privés	Chaque 12 mois	SE ETPP / Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
		1.1.1.7.2 Définir et formaliser le cadre de collaboration et de concertation						
		1.1.1.8. Institutionnaliser une Direction Genre de l'ETFP	- L'aspect genre est pris en compte dans les ambitions de développement de l'ETFP - La Direction genre figure dans l'organigramme du MENETFP - Une politique genre est conçue et engagée	1.1.1.8.1 Définir les contours de la Direction Genre (attributions, fonctionnement et rattachement institutionnel)	- Présence d'une Direction genre dans l'organigramme de l'ETFP - Archives du MENETFP - Enquête	- Revue documentaire - Organigramme de l'ETFP - Enquête	Chaque 12 mois	SE ETPP - DAJ SE ETPP SE ETPP / Direction genre Créer au sein du SE-ETFP.
		1.1.1.8.2 Conduire le processus de validation du projet des textes de création, d'organisation et de fonctionnement de la Direction Genre de l'ETFP						



				1.1.1.8.3 Appuyer la promulgation des textes de création, d'organisation et de fonctionnement de la Direction Génie de l'ETFP				
1.1.2 Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux partenariats	1.1.2.1. Institutionnaliser et opérationnaliser la présence de représentants des établissements privés d'ETFP dans l'animation des branches professionnelles	Les besoins des établissements privés sont pris en compte dans les décisions d'orientation des branches professionnelles	1.1.2.1.1 Conduire le processus de négociation pour l'intégration de représentants d'établissements privés d'ETFP dans l'animation des branches professionnelles  1.1.2.1.2. Faciliter le processus de signature d'un texte instituant et opérationnalisant la présence de représentants des établissements privés d'ETFP dans l'animation des branches professionnelles  1.1.2.1.2. Faciliter le processus de signature d'un texte instituant et opérationnalisant la présence de représentants des établissements privés d'ETFP dans l'animation des branches professionnelles	- % des branches professionnelles officiellement dotées de représentants d'établissements privés d'ETFP	- Revue documentaire  - Entretien  - Enquête	Chaque 3 ans	- SE ETPP - CNBP	



		1.1.2.2. Élaborer une convention cadre entre le FDFP, la DGI, l'IPNETP et les fondateurs des établissements privés de l'ETFP	Les formalités pour le financement de la formation des formateurs et du personnel des établissements privés d'ETFP sont facilitées	1.1.2.2.1 Elaborer une proposition consensuelle de convention cadre de synergie entre les différentes parties	- Existence du document de projet de proposition convention - Niveau d'avancement de l'adoption de la convention cadre	- revue documentaire	Lié à la date de signature de la convention cadre	- SE ETPP
				1.1.2.2.2 Valider et formaliser la proposition de convention cadre de synergie entre les différentes parties				
		1.1.2.3. Institutionnaliser des mesures incitatives en faveur des entreprises favorisant l'insertion professionnelle des apprenants et diplômés de l'ETFP	L'insertion professionnelle des diplômés de l'ETFP est facilitée.	1.1.2.3.1 Réaliser et présenter les résultats d'une étude de faisabilité pour la mise en place de mesures incitatives en faveur des entreprises favorisant l'insertion professionnelle des apprenants et diplômés de l'ETFP  1.1.2.3.2 Formaliser et adopter les mesures incitatives en faveur des entreprises favorisant l'insertion professionnelle des apprenants et diplômés de l'ETFP (promulgation de textes juridiques)  1.1.2.3.3 Diffuser et mettre en œuvre les mesures incitatives favorisant l'insertion professionnelle des apprenants et diplômés de l'ETFP	- nombre / % des mesures incitatives effectivement adoptées  - Existences d'Arrêtés interministériel faisant mention des mesures incitatives	- Revue documentaire - Entretien - Enquête - Archives des Ministères - Archives des entreprises partenaires  - Mécanisme de suivi des diplômés	Chaque année	- SE ETPP / Inspection Générale de l'ETFP



				1.1.2.3.4 Suivre et évaluer les mesures d'incitation prises				
		1.1.2.4. Institutionnaliser des mesures incitatives en faveur des entreprises qui garantissent un quota de recrutement des filles diplômées de l'ETFP	L'insertion professionnelle des jeunes filles diplômées de l'ETFP est renforcée	1.1.2.4.1 Réaliser et présenter les résultats d'une étude de faisabilité pour la mise en place de mesures incitatives favorisant les entreprises garantissant un quota de recrutement des filles diplômées de l'ETFP	- Nombre jeunes filles diplômées ayant un stage/emploi grâce aux mesures incitatives	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	- SE ETP
				1.1.2.4.2 Formaliser et adopter les mesures incitatives favorisant les entreprises garantissant un quota de recrutement des filles diplômées de l'ETFP (promulgation de textes juridiques)				
				1.1.2.4.3 Diffuser et mettre en œuvre les mesures d'incitation				
				1.1.2.4.4 Suivre et évaluer les mesures d'incitation prises				
	1.1.3 Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à la relation entre les secteurs public et privé	1.1.3.1. Adopter une version actualisée de la convention de concession du service public de l'ETFP aux établissements privés	La convention de la concession du service public de l'ETFP aux établissements privés est actualisée et signée, avec une meilleure prise en compte des besoins et opportunités des acteurs	1.1.3.1.1 Elaborer une proposition consensuelle de projet d'actualisation de convention de concession du service public de l'Etat	- Niveau d'avancement des activités d'actualisation et d'adoption de la nouvelle convention	- Revue Documentaire	Permanent	Cabinet SE ETP



				1.1.3.1.2 Valider la proposition de version actualisée de la convention de concession du service public				
				1.1.3.1.3 Appuyer la promulgation des textes de formalisation de la version actualisée de la convention de concession du service public de l'ETFP aux établissements privés				
	1.1.3.2. Renforcer le mécanisme d'octroi des agréments aux établissements privés d'ETFP	L'ensemble des établissements privés ouverts sont conformes aux normes nationales		1.1.3.2.1 Faire la revue documentaire des textes du mécanisme d'agrément des établissements privés	- Nombre d'établissements agréés respectant les normes nationales	- Revue documentaire - Enquête	Chaque année	DEEP - DPS
	1.1.3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires pour renforcer l'encadrement, le suivi et l'évaluation des établissements privés d'ETFP	La gestion des établissements privés d'ETFP est renforcée		1.1.3.2.2 Réviser les textes du mécanisme d'agrément et les encadrer par des mesures juridiques				
				1.1.3.3.1 Réaliser une étude sur le cadre de l'encadrement des établissements privés d'ETFP	- Existence du document de mise en œuvre du plan d'actions prioritaires - Niveau d'avancement de l'élaboration du plan d'actions - % des établissements privés ou diplômés bénéficiaires du plan prioritaire - Niveau d'amélioration des indicateurs de performance de la gestion des établissements privés	- Revue documentaire - Enquête	Chaque année	DEEP
				1.1.3.3.2 Conduire un atelier de validation des résultats de l'étude sur le cadre d'encadrement des établissements privés d'ETFP				



				1.1.3.3.3 Elaborer et faire adopter le plan d'action 1.1.3.3.4 Mettre en œuvre le plan d'action					
		1.1.3.4. Mettre en place des mesures incitatives pour la construction d'écoles privées d'excellence d'ETFP dédiées à la formation de jeunes filles en faveur des secteurs prioritaires de l'économie (secteurs porteurs: Cacao, Café, Anacarde, Palmier à huile, Sucre, Hévéa, Cola, Textile, Fruits, Bois (source : PND 2016 – 2020)	Le nombre de jeunes filles diplômées issues des écoles d'excellence d'ETFP augmente au profit des secteurs prioritaires de l'économie	1.1.3.4.1 Réaliser et présenter les résultats d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'écoles privées d'excellence d'ETFP dédiées à la formation de jeunes filles en faveur des secteurs prioritaires de l'économie 1.1.3.4.2 Elaborer et faire adopter le plan d'action de mise en place des mesures incitatives - encadré par des mesures juridiques 1.1.3.4.3 Diffuser et mettre en œuvre les mesures d'incitation 1.1.3.4.4 Suivre et évaluer les mesures d'incitation	- Nombre d'écoles privées d'excellence offrant des formations dédiées aux jeunes filles dans les secteurs prioritaires de l'économie	- Revue documentaire - Enquête	Chaque année	DEEP	
<b>1.2. Mise à niveau du cadre de gestion des ressources humaines</b>	<b>1.2.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux infrastructures et équipements</b>	1.2.1.1. Mettre en place un cadre incitatif favorisant l'investissement des promoteurs d'établissements privés dans les domaines prioritaires de l'ETFP	Le niveau d'adéquation entre les besoins en compétences et la capacité d'accueil des établissements privés dans les domaines primaires augmente	1.2.1.1.1. Réaliser et présenter les résultats d'une étude de faisabilité pour la mise en place de mesures incitatives favorisant l'investissement des promoteurs d'établissements privés dans les domaines prioritaires de l'ETFP	- Niveau d'avancement de l'adoption des mesures incitatives - % des projets de mesures incitatives adoptés - % des promoteurs ayant bénéficié de mesures incitatives pour l'ouverture de filières de l'ETFP en phase avec les secteurs prioritaires de l'économie	- Revue documentaire - Données de routine/exploitation des données administratives	Chaque année	DRH ETP - DPS - DEEP	



				1.2.1.2. Formaliser et adopter les mesures incitatives en faveur des entreprises favorisant l'investissement des promoteurs d'établissements privés dans les domaines prioritaires de l'ETFP (promulgation des textes juridiques) 1.2.1.3. Diffuser et mettre en œuvre les mesures d'incitation 1.2.1.4. Suivre et évaluer les mesures d'incitation					
	<b>1.2.2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux ressources humaines</b>	1.2.2.1. Renforcer le mécanisme de délivrance des autorisations d'enseigner	Les formateurs des établissements privés de l'ETFP offrent des formations techniques et pédagogiques de qualité - en adéquation avec les normes nationales	1.2.2.1.1 Faire la revue documentaire du mécanisme de délivrance des autorisations d'enseigner et de diriger 1.2.2.1.2. Elaborer un nouveau mécanisme de délivrance d'autorisations 1.2.2.1.3. Mettre en place des normes juridiques qui encadrent l'usage du nouveau mécanisme d'autorisation d'enseigner et de diriger. 1.2.2.1.4. Mettre en œuvre le nouveau mécanisme de délivrance des autorisations d'enseigner	- % de formateurs d'établissements privés d'ETFP ayant des autorisations d'enseigner	- Données de routine/exploitation des données administratives	Chaque année	DEEP - DAJ SE-ETFP	



		1.2.2.2. Mettre en place une convention interprofessionnelle visant à fixer des minima de salaires et des taux horaires incitatifs pour les formateurs des établissements privés	Les salaires des formateurs sont attractifs, standardisés et alignés sur les besoins réels de l'économie grâce à la mise en place effective d'une convention interprofessionnelle	1.2.2.2.1. Elaborer une proposition consensuelle de convention interprofessionnelle visant à fixer des minima de salaires et des taux horaires pour les formateurs des établissements privés 1.2.2.2.2. Formaliser et adopter la convention interprofessionnelle visant à fixer des minima de salaires et des taux horaires pour les formateurs des établissements privés	- Niveau d'avancement de l'adoption de la convention - % des formateurs dont les salaires sont en phase avec la nouvelle grille salariale	Revue documentaire	Permanent	- SE EFTP
		1.2.2.3. Institutionnaliser l'exigence de l'adoption et de la mise en œuvre effective de plans de formation pour chacun des membres du personnel des établissements privés d'ETFP	Les niveaux de formation des ressources humaines des établissements privés d'ETFP s'améliorent	1.2.2.3.1 Définir les exigences de plans de formation pour chaque type de personnel des établissements privés d'ETFP 1.2.2.3.2 Réviser les textes du mécanisme d'Inspection des établissements privés d'ETFP intégrant le contrôle de la mise en œuvre effective de plans de formation pour chacun des membres du personnel des établissements privés d'ETFP	- % des établissements privés dotés de plans de formation pour l'ensemble de leurs ressources humaines - Taux d'exécution des plans de formation au sein des établissements privés - % des ressources humaines d'établissements d'ETFP dotés de plans de formation effectivement mis en œuvre	Revue documentaire	Permanent	SE EFTP



<b>1.3. Amélioration du cadre de financement</b>	<b>1.3.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié au financement</b>	1.3.1.1. Négocier des conditions préférentielles pour le financement des établissements privés par les banques	L'appui financier aux établissements privés d'ETFP est renforcé	1.3.1.1.1 Evaluer les besoins de financement des établissements privés pouvant être adressés par les banques	- Niveau d'avancement des négociations pour les conditions préférentielles pour le compte des établissements privés d'ETFP - % des établissements privés ayant souscrit à des produits et services financiers de banques selon les conditions préférentielles définies	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	- Faitières d'établissements privés d'ETFP
				1.3.1.1.2 Elaborer une proposition de mise en œuvre de conditions préférentielles de financement des établissements privés				
		1.3.1.2. Faire la revue et actualiser les textes juridiques relatifs à l'investissement dans les établissements privés de l'ETFP – en mettant l'accent sur les besoins des secteurs primaire et secondaire	La création de nouveaux établissements privés d'ETFP est alignée sur les besoins des secteurs primaires et secondaires	1.3.1.2.1 Faire la revue documentaire des textes relatifs à l'investissement dans les établissements privés d'ETFP en vue de favoriser les besoins de formation des secteurs primaire et secondaire	- % des textes revus - % des textes actualisés - % des nouveaux textes adoptés - Taux d'évolution de l'investissement des établissements privés dans les filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	- DAJ SE ETPF
				1.3.1.2.2 Proposer des recommandations d'actualisation de textes pour le renforcement du cadre juridique relatif à l'investissement dans les établissements privés d'ETFP adressant les besoins de formation des secteurs primaire et secondaire				



				1.3.1.2.3 Conduire le processus de validation juridique des recommandations favorisant l'investissement des établissements privés d'ETFP adressant les besoins de formation des secteurs primaire et secondaire				
		1.3.1.3. Optimiser le processus de paiement des frais d'écolage des apprenants de l'ETFP affectés dans les établissements privés	Les frais d'écolage dus aux établissements privés sont payés en temps opportun	1.3.1.3.1 Conduire une étude sur l'état des lieux des processus de paiement des frais d'écolage des apprenants de l'ETFP affectés dans les établissements privés  1.3.1.3.2 Proposer un cadre consensuel d'optimisation du processus de paiement sur la base des résultats de l'étude  1.3.1.3.3 Réviser les textes du mécanisme de paiement des frais d'écolage sur la base sur la base des recommandations	- Evolution du temps de paiement des frais d'écolage aux établissements privés de l'ETFP - % des frais d'écolage payés en temps opportun	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	Cabinet SE ETPP - DAF SE ETPP / DET
<b>1.4. Renforcement du cadre d'insertion professionnelle des apprenants</b>	<b>1.4.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à l'insertion professionnelle des apprenants</b>	1.4.1.1. Définir le cadre juridique lié à l'insertion professionnelle des apprenants de l'ETFP est clarifié et appliqué	Le cadre juridique lié à l'insertion professionnelle des apprenants de l'ETFP est clarifié et appliqué	1.4.1.1.1. Définir la proposition de mise à jour du cadre juridique de l'insertion professionnelle des apprenants	- Niveau d'avancement de la mise en place du cadre juridique de l'insertion professionnelle des apprenants	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	DAIP - DAF SE ETPP



				1.4.1.1.2. Conduire le processus de validation de la proposition de cadre juridique de l'insertion professionnelle des apprenants				
		1.4.1.2. Formaliser les mesures incitatives pour encourager les jeunes filles à choisir les filières industrielles	Les bourses à l'orientation des filles dans les filières industrielles sont garanties	1.4.1.2.1 Réaliser et présenter les résultats d'une étude pour le renforcement des mesures incitatives pour encourager les jeunes filles à choisir les filières industrielles  1.4.1.2.2 Conduire le processus de validation des nouvelles mesures incitatives pour encourager les jeunes filles à choisir les filières industrielles	- % des mesures incitatives adoptées - % des apprenants de l'ETFP ayant bénéficié de mesures incitatives	Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	Cellule genre SE ETPP – DOB – SE ETPP
<b>2.1. Renforcement de la pertinence des infrastructures et des équipements des nouveaux établissements privés d'ETFP</b>	<b>2.1.1. Politiques et programmes d'appui au renforcement de la capacité d'accueil des établissements privés d'ETFP</b>	2.1.1.1. Mettre en œuvre un programme d'implantation des établissements privés en fonction des critères de la carte de la formation professionnelle	La répartition des établissements privés sur l'ensemble du territoire est conforme à la carte scolaire	2.1.1.1.1 Conduire une étude sur les écarts entre la situation cible et la situation actuelle de la carte de la formation professionnelle  2.1.1.1.2. Utiliser les résultats de l'étude pour faire la promotion des établissements privés  2.1.1.1.3. Accorder des facilitations aux promoteurs d'établissements privés d'ETFP qui acceptent de s'implanter dans les zones à fort besoin. (i.e. zones rurales/secteur industriel - profitant de textes tels que le Code d'investissement / dispositif du CEPICI)	- Niveau d'exécution du programme de mise à niveau des infrastructures des établissements privés de l'ETFP - Niveau d'adéquation de la répartition des établissements selon la carte de la formation professionnelle	- Données de routines/exploitation des données administratives	Chaque année	DEEP / DPS



		2.1.1.2. Mettre en place un mécanisme/politique pour amener les établissements privés vers l'excellence	La construction des écoles d'excellence dans les filières prioritaires est effective	2.1.1.2.1. Définir les critères d'excellence pour les établissements privés d'ETFP 2.1.1.2.2. Mettre en place un mécanisme d'inspection solide des établissements sur la base des critères d'excellence définis 2.1.1.2.3 Réaliser l'enquête terrain (d'observation/ d'analyse) des établissements privés d'ETFP	- Nombre d'écoles ayant atteint les critères d'excellence	- Revue documentaire	Chaque année	UEP
	<b>2.1.2. Construction d'infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration au profit des apprenants</b>	2.1.2.1. Mettre en œuvre une convention avec les collectivités locales pour la facilitation d'implantation de promoteurs d'internats et de foyers en faveur des apprenants des établissements privés d'ETFP	Le nombre de localités pourvus en internats au profit des établissements privés d'ETFP est en adéquation avec les besoins d'hébergement exprimés par les apprenants	2.1.2.1.1. Engager les discussions avec les responsables des collectivités locales sur les modalités de mise en œuvre pour contribuer à des conditions de vie favorables pour les élèves 2.1.2.1.2. Rédiger les accords cadre de collaboration/convention 2.1.2.1.3. Signer les accords cadre de collaboration/convention	- Niveau d'exécution du plan de construction d'internats - Nombre d'internats construits	- Revue documentaire	- Lié à la signature convention.	Cabinet du SE ETPF
<b>2.2. Renforcement de la qualité des infrastructures et des équipements des établissements existants de l'ETFP</b>	<b>2.2.1. Modernisation du plateau technique et les infrastructures des structures de formation existantes</b>	2.2.1.1. Mettre en place un programme de mise à niveau des infrastructures et équipements des établissements privés de l'ETFP, conformément aux normes en vigueur	Les infrastructures et équipements des établissements privés existants sont aux normes	2.2.1.1.1. Faire un état des lieux de la qualité des infrastructures et équipements des établissements privés d'ETFP sur la base du cahier de charge / des normes en vigueur 2.2.1.1.2. Définir et mettre en œuvre des recommandations sur la base des résultats de l'état des lieux 2.2.1.1.3. Faire un contrôle de l'effectivité de la mise en œuvre des recommandations	- Niveau d'exécution du programme - Pourcentage des établissements offrant des filières d'ETFP liées aux secteurs prioritaires de l'économie disposant d'équipements adéquats	- Données de routines/ exploitation des données administratives	Chaque année	DEEP - DPS
	<b>2.2.2. Programmes d'appui au renforcement du plateau technique et des infrastructures des structures existantes</b>	2.2.2.1. Mettre en place des journées de sensibilisation sur les mécanismes mis en place par l'Etat pour l'acquisition des équipements dans le domaine de l'éducation et de la formation	Les établissements privés d'ETFP sont fréquemment sensibilisés sur les mécanismes d'acquisition d'équipements dans le cadre de leurs activités d'éducation et de formation	2.2.2.1.1. Conduire des journées de formation et de sensibilisation	- Nombre d'établissements privés ayant bénéficiés de mécanismes favorisant l'acquisition d'équipements	- Enquête - Echange	Chaque année	DEEP - Service communication MENETFP



**Tableau 18 : Plan de suivi et évaluation du programme 3**

Actions	Projets	Activités	Résultats attendus	Tâches	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Péodicité de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Responsable / Source de vérification
<b>3.1. Recrutement des ressources humaines</b>	<b>3.1.1. Recrutement d'enseignants</b>	3.1.1.1. Mettre en place un cadre incitatif pour attirer des enseignants nationaux ou internationaux dans les filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie - au sein des établissements privés d'ETFP	Les secteurs prioritaires sont mieux pourvus en enseignants	3.1.1.1.1. Recenser les filières de l'ETFP liées aux secteurs prioritaires de l'économie et évaluer les besoins associés en enseignants 3.1.1.1.2. Formaliser et adopter des mesures d'incitation pour favoriser l'attractivité des filières de l'ETFP liées aux secteurs prioritaires de l'économie aux enseignants nationaux et internationaux 3.1.1.1.3. Diffuser et mettre en œuvre les mesures d'incitation 3.1.1.1.4. Suivre et évaluer les mesures d'incitation	- Niveau de mise en place du cadre incitatif - Nombre d'enseignants par apprenant au sein des établissements privés d'ETFP (notamment pour les filières liées aux secteurs prioritaires d'ETFP)	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	IPNETP – IG SE ETP – DEEP - IPNETP
		3.1.1.2. Mettre en œuvre un plan de recrutement national d'enseignants d'ETFP basé sur une approche genre	Les profils des enseignants sont mieux équilibrés en termes de genre	3.1.1.2.1. Formaliser un processus standardisé de recrutement national des enseignants à suivre par les établissements privés d'ETFP - en prenant une approche genre 3.1.1.2.2. Engager la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan de recrutement d'enseignants d'ETFP - sur la base d'une approche genre	- Niveau d'avancement du plan de recrutement - Nombre d'enseignant.es recruté.es	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	DEEP – IG ETP – Cellule genre ETP ( Direction Genre ETP si créée)
	<b>3.1.2. Recrutement de formateurs issus du secteur privé productif</b>	3.1.2.1. Mettre en place un cadre incitatif facilitant et encourageant l'intervention des professionnels du secteur privé productif comme formateurs dans les établissements privés d'ETFP	Le cadre d'intervention des professionnels est renforcé	3.1.2.1.1. Identifier les mesures incitatives pouvant faciliter et encourager l'intervention des professionnels du secteur privé productif dans les établissements privés 3.1.2.1.2. Formaliser et adopter les mesures incitatives en faveur de l'intervention des professionnels du secteur privé productif comme formateurs dans les établissements privés d'ETFP	- Niveau d'avancement de la mise en place du cadre incitatif - Nombre de professionnels du secteur privé productif évoluant comme formateurs dans les établissements privés d'ETFP	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	IG SE ETP- DEEP – IPNETP - DET



					.1.2.1.3. Diffuser et mettre en œuvre les mesures incitatives favorisant l'intervention des professionnels du secteur privé productif comme formateurs dans les établissements privés d'ETFP				
					3.1.2.1.4. Suivre et évaluer les mesures d'incitation prises				
<b>3.2. Renforcement des capacités des ressources humaines</b>	<b>3.2.1. Renforcement des capacités des acteurs (enseignants, formateurs, gestionnaires, personnel support) des établissements privés de l'ETFP</b>	3.2.1.1. Mettre en œuvre un programme national de renforcement de capacités des formateurs et enseignants des établissements privés d'ETFP - en phase avec les curricula et programmes en vigueur	Les capacités des enseignants des établissements sont renforcées	3.2.1.1.1. Identifier les besoins en renforcement de capacités des enseignants des établissements privés d'ETFP	- Nombre formateurs et enseignants de l'ETFP ayant bénéficié du programme national de renforcement de capacités - Taux des acquis de compétences des formateurs et enseignants ayant bénéficié du programme national de renforcement de capacités	- Données de routine/exploitation des données administratives	Chaque année	DRH ETP - DEEP - IPNETP - DET - DPS	
		3.2.1.2. Mettre en œuvre un programme national de renforcement de capacités des fondateurs et gestionnaires des établissements privés d'ETFP - en phase avec le plan d'actions prioritaires pour le renforcement de la gestion des établissements privés d'ETFP	Les capacités des fondateurs et gestionnaires des établissements sont à jour	3.2.1.2.1. Identifier les besoins en renforcement de capacités des fondateurs et gestionnaires des établissements privés d'ETFP	- Niveau d'exécution du programme - Niveau d'optimisation de la gestion des établissements (processus, stratégie, organisation, etc.)	- Données de routine/exploitation des données administratives	Chaque année	DRH ETP - DEEP - IPNETP - DET - DPS - IG ETP	



				3.2.1.4. Suivre et évaluer la mise en œuvre du programme				
		3.2.1.3. Mettre en œuvre un programme national de renforcement de capacités sur les enjeux liés au genre en milieu scolaire (enseignants, fondateurs et gestionnaires d'établissements)	Les ressources humaines évoluant dans les établissements privés d'ETFP maîtrisent l'approche genre en milieu scolaire - et agissent en conséquence	3.2.1.3.1. Elaborer le programme national de renforcement des capacités sur les enjeux liés au genre en milieu scolaire 3.2.1.2.2. Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités sur les enjeux liés au genre en milieu scolaire 3.2.1.2.3. Suivre et évaluer la mise en œuvre du programme	- Niveau d'exécution du programme	- Revue documentaire, - Entretien - Enquête		- Direction Genre MENETFP / Cellule Genre SE ETPF - DPS
	<b>3.2.2. Renforcement des capacités des acteurs étatiques du dispositif privé d'ETFP</b>	3.2.2.1. Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des ressources de l'Inspection Générale de l'ETFP	L'Inspection Générale de l'ETFP dispose de ressources humaines qualifiées en quantité suffisante	3.2.2.1.1. Identifier les besoins en renforcement de capacités des ressources humaines de l'Inspection Générale de l'ETFP 3.2.2.1.2. Elaborer le programme de renforcement des capacités des ressources humaines de l'Inspection Générale de l'ETFP 3.2.2.1.3. Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités des ressources humaines de l'Inspection Générale de l'ETFP 3.2.2.1.4. Suivre et évaluer la mise en œuvre du programme	- Nombre de ressources de l'Inspection Générale de l'ETFP ayant bénéficié du programme de renforcement de capacités	- Revue documentaire, - Entretien - Archives des ministères concernés	Chaque année	Cabinet SE ETPF - DRH SE ETPF / MENETFP – Ministère de la fonction publique
		3.2.2.2. Mettre en œuvre un programme renforcement des capacités des acteurs en charge de l'élaboration et de la mise à jour des curricula et programmes de l'ETFP	Les compétences des techniciens en charge de l'élaboration des curricula et programmes sont renforcées	3.2.2.1.1. Identifier les besoins en renforcement des capacités des acteurs en charge de l'élaboration et de la mise à jour des curricula et programmes de l'ETFP 3.2.2.1.2. Elaborer le programme de renforcement des capacités des acteurs en charge de l'élaboration et de la mise à jour des curricula et programmes de l'ETFP	- Niveau d'exécution du programme	- Revue documentaire, - Entretien - Enquête	Chaque année	IPNETP – IG ETPF - AGEFOP



				3.2.2.1.3. Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités des acteurs en charge de l'élaboration et de la mise à jour des curricula et programmes de l'ETFP				IG ETPF - CNBP
				3.2.2.1.4. Suivre et évaluer la mise en œuvre du programme				
<b>3.3. Politiques et programmes de promotion de la gestion optimale du capital humain</b>	<b>3.3.1. Renforcement du cadre de planification stratégique</b>	3.3.1.1. Mener une étude prospective estimant les besoins en ressources humaines de l'ETFP dans les filières des secteurs secondaire et primaire	Les besoins en ressources humaines sont identifiés grâce à la conduite de l'étude	3.3.1.1.1. Rédiger les termes de référence de l'étude prospective estimant les besoins en ressources humaines de l'ETFP dans les filières des secteurs secondaire et primaire	- Niveau d'exécution de l'étude prospective	- Revue documentaire, - Entretien - Enquête	Chaque 3 ans	IG ETPF - CNBP
		3.3.1.2. Mener une étude sur la faisabilité du changement du régime fiscal des établissements privés d'ETFP aux vues de leurs fonctions d'éducation (d'ordre social)		3.3.1.2.1. Elaborer les termes de référence				
		3.3.1.3. Elaborer un plan de modernisation du dispositif d'inspection des enseignants et formateurs des établissements privés d'ETFP		3.3.1.2.2. Réaliser l'étude de faisabilité du changement du régime fiscal des établissements privés d'ETFP aux vues de leurs fonctions d'éducation (d'ordre social)				
				3.3.1.2.3. Restituer et valider les résultats de l'étude prospective	- Niveau de réalisation de l'étude de faisabilité	- Revue documentaire, - Entretien - Enquête	Lié à la réalisation de l'étude	Directions des impôts (annexe fiscale)
				3.3.1.3.1. Evaluer les besoins de modernisation				
				3.3.1.3.2. Elaborer le plan				
				3.3.1.3.3. Adopter les mesures préalables à la mise en œuvre	- Niveau d'exécution du plan de modernisation - % des enseignants et formateurs inspectés selon le plan de modernisation	- Revue documentaire, - Entretien - Enquête	Chaque 5 ans	- UEP



**Tableau 19 : Plan de suivi et évaluation du programme 4**

Actions	Projets	Activités	Résultats attendus	Tâches	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Péodicité de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Responsable / Source de vérification
<b>4.1. Renforcement de la qualité et de la pertinence des curricula et programmes de l'ETFP</b>	<b>4.1.1. Renforcement de la pertinence des curricula et programmes de l'ETFP</b>	4.1.1.1. Mettre en place un système de parrainage ou de mentorat entre les apprenants et des professionnels de référence issus de filières de l'ETFP	Les apprenants de l'ETFP privé bénéficiant de conseils professionnels d'experts de sous-secteurs privés productif liés aux filières de l'ETFP	4.1.1.1.1. Définir les contours du système de parrainage ou de mentorat 4.1.1.1.2. Identifier les entreprises et professionnels de référence ciblés pour le système de parrainage ou de mentorat 4.1.1.1.3. Formaliser les conventions et lancer le système de parrainage ou de mentorat 4.1.1.1.4. Suivre et évaluer le système	- % des apprenants du privé de l'ETFP parrainés (par filière, genre, région, etc.) - Niveau d'avancement dans le processus de mise en place du système de parrainage	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque 3 ans	DAIP - UEP
		4.1.1.2. Créer des antennes pédagogiques de l'ETFP au sein des directions régionales, comme pour l'enseignement général	La veille de la conformité des curricula et méthodes pédagogique dans les établissements privés est effective au niveau régional	4.1.1.2.1. Evaluer les besoins en antennes pédagogiques au sein des directions régionales de l'ETFP 4.1.1.2.2. Installer les antennes pédagogiques dans chacune des directions régionales de l'ETFP 4.1.1.2.3. Assurer le suivi-évaluation des activités des antennes pédagogiques au sein des directions régionales de l'ETFP	- Niveau d'avancement de l'installation effective des antennes pédagogiques dans chacune des directions régionales de l'ETFP - Nombre d'antennes pédagogiques effectivement installées	- Données de routine/ exploitation des données administratives	Permanent	SE ETPF
		4.1.1.3. Mettre en œuvre un modèle de type "TRIAL" d'ETFP14	Le modèle de type « TRIAL » est offert de manière effective au sein du dispositif privé d'ETFP	4.1.1.3.1 Conduire une étude faisabilité sur l'adoption d'un mode de formation "TRIAL" pour l'ETFP - et concevoir le plan de déploiement associé	- Niveau d'avancement de la mise en place du modèle de formation de type TRIAL - Nombre d'apprenants de l'ETFP privé bénéficiant du modèle TRIAL	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	- DPDP - DAJ SE ETPF - Cabinet SE ETPF



				4.1.1.4.2 Prendre les textes juridiques relatifs à la mise en place du modèle TRIAL - sur la base des résultats de l'étude de faisabilité				
				4.1.1.4.3 Vulgariser le mode TRIAL comme mode de formation de l'ETFP				
				4.1.1.4.4. Réaliser les projets pilotes sur le nouveau mode de formation TRIAL				
				4.1.1.4.5. Suivre et évaluer la mise en œuvre des projets pilotes				
				4.1.1.4.6. Lancer le modèle TRIAL sur toute l'étendue du territoire				
	<b>4.1.2.</b> <b>Renforcement des liens entre l'ETFP et l'enseignement général, les dispositifs alternatifs de formation et les acquis par l'expérience</b>	4.1.2.1. Inclure les notions sur l'ETFP dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire général	La perception de l'ETFP est améliorée au niveau national au sein des apprenants de l'enseignement primaire et secondaire général	4.1.2.1.1. Développer le plan d'intégration des notions de l'ETFP au primaire et au secondaire général  4.1.2.1.2. Participer à la révision et à la validation des curricula de formation de l'ETFP inclus dans l'enseignement primaire et secondaire général	- % des apprenants du général ( primaire et secondaire) ayant suivi de modules de formation présentant des notions d'ETFP	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	SE ETPP – DPDP - DFPI
<b>4.2.</b> <b>Renforcement du processus d'élaboration et de dissémination des curricula et programmes</b>	<b>4.2.1.</b> <b>Renforcement du processus d'élaboration des curricula et programmes</b>	4.2.1.1. Faire un inventaire des filières qui nécessitent la définition ou la mise à jour des curricula	Le processus d'ingénierie des curricula et programmes de l'ETFP est optimisé et modernisé - en faveur d'une adéquation avec les besoins de l'économie	4.2.1.1. Mener l'inventaire des filières qui nécessitent la définition ou la mise à jour de curricula	- Niveau d'avancement du programme de modernisation et d'optimisation du processus d'ingénierie des curricula et programmes - Nombre de curricula et programmes mis à jour sur la base du nouveau processus	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	IPNETP – IG ETPP - AGEFOP
		4.2.1.2. Optimiser et moderniser le processus d'ingénierie des curricula et programmes d'ETFP	Le processus d'ingénierie des curricula et programmes de l'ETFP est optimisé et modernisé - en faveur d'une adéquation avec les besoins de l'économie	4.2.1.1. Evaluer les besoins d'optimisation et de modernisation du processus d'ingénierie des curricula et programmes d'ETFP	- Niveau d'avancement du programme de modernisation et d'optimisation du processus d'ingénierie des curricula et programmes - Nombre de curricula et programmes mis à jour sur la base du nouveau processus	- Données de routine/ exploitation des données administratives	Chaque année	G ETPP - DPS



				4.2.1.1.2. Elaborer et adopter la stratégie et le plan de mise en œuvre d'optimisation et de modernisation du processus d'ingénierie des curricula et programmes d'ETFP				
	<b>4.2.2. Standardisation et mise à jour régulière des matériels didactiques</b>	4.2.2.1. Mettre en place un standard national de compétences	Le standard national de compétences est effectif pour l'ensemble des métiers du secteur privé productif	4.2.2.1.1. Mettre en place les instances du standard national des compétences 4.2.2.1.2. Elaborer un plan de développement des standards nationaux de compétences 4.2.2.1.3. Sélectionner les métiers prioritaires pour la phase pilote 4.2.2.1.4. Mettre en œuvre le plan pour les métiers prioritaires 4.2.2.1.5. Tester les versions provisoires des standards nationaux de compétences des métiers prioritaires au sein d'entreprises pilotes représentatives 4.2.2.1.6. Elaborer et partager le compte-rendu de la phase pilote 4.2.2.1.7. Mettre en œuvre le plan de développement pour le reste des métiers	- Niveau d'avancement de la mise en place du standard national de compétences - % des métiers des 13 branches professionnelles standardisés au sein du standard national de compétences	- Données de routine/ exploitation des données administratives	Chaque année	IG SE ETPF - CNCPC -
	<b>4.2.3. Renforcement du processus de dissémination des curricula et programmes</b>	4.2.3.1. Mettre en œuvre un plan d'optimisation du processus de dissémination des curricula et programmes aux établissements privés d'ETFP.	L'ensemble des établissements privés d'ETFP dispose des dernières versions des curricula et programmes	4.2.3.1.1. Evaluer les besoins d'optimisation et de modernisation du processus de dissémination des curricula et programmes aux établissements privés d'ETFP 4.2.3.1.2. Elaborer la stratégie et le plan de mise en œuvre d'optimisation et de modernisation du processus de dissémination des curricula et programmes aux établissements privés d'ETFP	- Taux d'avancement de la mise en œuvre du plan d'optimisation des curricula et programmes	- Données de routine/ exploitation des données administratives	Chaque année	IG ETPF - DPS



				4.2.3.13. Mettre en œuvre la stratégie				
				4.2.3.14. Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'optimisation et de modernisation du processus de dissémination des curricula et programmes aux établissements privés d'ETFP				
<b>4.3. Refonte du parcours de l'apprenant</b>	<b>4.3.1. Création d'une banque de crédits académiques</b>	4.3.1.1 Conduire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système de banque de crédits académiques	Les aspects techniques et l'impact de la mise en œuvre d'un système de banque de crédits académiques sont connus grâce à la conduite de l'étude	4.3.1.1. Mettre en place les instances	- Niveau d'exécution de l'étude de faisabilité	- Exploitation des données administratives	Permanent	IG - DPS
		4.3.1.2 Mettre en place un réseau d'établissements de formation certifiés pour l'octroi de crédits dans le dispositif de banque de crédits académiques	Le réseau d'établissements privés d'ETFP certifiés pour octroyer des crédits académiques est mis en place	4.3.1.2.1. Identifier les offres de formation/institutions de formation répondant aux critères du système (sur la base des résultats de l'étude de faisabilité) 4.3.1.2.2 Lancer le programme de certification 4.3.1.2.3 Gérer le réseau des établissements certifiés	- % des établissements privés d'ETFP offrant des formations certifiées pour l'octroi de crédits académiques - Site web du ministère	- Exploitation des données administratives	Permanent	IG ETPP - DPS
		4.3.1.3. Lancer et gérer le dispositif de banque de crédits académiques	Le dispositif de banque de crédits académiques est prêt et disponible	4.3.1.3.1 Mettre en place les instances	Niveau d'exécution du projet de lancement du dispositif de banque de crédits académiques - Nombre d'apprenantes inscrites dans le système de banque de crédits académiques	- Données de routine/exploitation des données administratives - Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI) - Archives du ministère Archives des partenaires	Chaque année	IG ETPP - DPS - SE ETPP



	<b>4.3.2. Autonomisation de l'apprenant quant à la gestion de ses crédits académiques</b>	4.3.2.1. Elaborer et mettre en œuvre le programme d'autonomisation des apprenants quant à la gestion de leurs crédits académiques	Les apprenants de l'ETFP sont formés à la gestion autonome de leur crédits académiques	4.3.2.1.1. Mettre en place les instances du programme 4.3.2.1.2 Elaborer et partager le programme d'autonomisation des apprenants quant à la gestion de leurs crédits académiques 4.3.2.1.3. Suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'autonomisation des apprenants quant à la gestion de leurs crédits académiques	- % des apprenants cibles formés à la gestion autonome de leurs crédits académiques			SE EFTP - DOB
	<b>4.3.3. Valorisation des acquis de l'expérience</b>	4.3.3.1. Mettre en place un programme de validation des acquis de compétences de l'expérience dans le secteur EFTP	Le système de validation des acquis de compétences par l'expérience dans les filières de l'ETFP est effectif	4.3.3.1.1 Elaborer et partager programme de validation des acquis de compétences de l'expérience dans le secteur de l'ETFP 4.3.3.1.2 Mettre en œuvre le programme de validation des acquis de compétences de l'expérience dans le secteur de l'ETFP 4.3.3.1.3 Suivre et évaluer le programme de validation des acquis de compétences de l'expérience dans le secteur de l'ETFP	- Nombre d'apprenants ayant validé leurs acquis de compétences par l'expérience	- Données de routine/ exploitation des données administratives -JORCI - Archives du MENETFP - Rapports d'activité des organismes certificateurs	Chaque année	IG EFTP - DPS



**Tableau 20 : Plan de suivi et évaluation du programme 5**

Actions	Projets	Activités	Résultats attendus	Tâches	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Périodicité de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Responsable / Source de vérification
<b>5.1. Renforcement de l'implication des parents d'élèves dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>5.1.1. Implication des parents d'élèves dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	5.1.1.1. Définir et mettre en œuvre des modalités d'implication des associations de parents d'élèves aux campagnes d'information	Les parents d'élèves sont impliqués dans la promotion de l'ETFP	5.1.1.1.1 Identifier les modalités d'implication des associations de parents d'élèves aux campagnes d'information	- Niveau d'avancement de l'activité de définition des modalités d'implication des parents d'élèves	- Revue documentaire	Permanent	DPS
				5.1.1.1.2. Associer les associations des parents d'élèves aux campagnes d'information	- Composition de comités de campagnes d'information	- Entretien - Enquête		
<b>5.2. Renforcement de l'implication des communautés dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>5.2.1. Implication des opérateurs économiques dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	5.2.1.1. Initier des salons d'information et de recrutement au profit des apprenants du dispositif privé d'ETFP	Des salons des métiers et de l'emploi de l'ETFP sont régulièrement organisés au profit des apprenants du dispositif privé d'ETFP	5.2.1.1.1 Définir le périmètre des salons d'information et de recrutements	- Nombre de salons d'information et de recrutement	- Revue documentaire	Chaque année	DET - DFPI - DAF ETP
				5.2.1.1.2 Lancement des salons annuels d'information et de recrutement au profit des apprenants du dispositif privé d'ETFP	- Enquête			
<b>5.3. Sensibilisation de la population sur le dispositif privé d'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	<b>5.3.1. Planification stratégique pour une communication efficace sur l'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	5.3.1.1. Elaborer une stratégie de communication de promotion de l'ETFP	Le document stratégique de communication de promotion de l'ETFP est rédigé et disponible	5.3.1.1.1. Elaborer un plan de communication de l'ETFP	- Niveau d'avancement d'élaboration de la stratégie	- Archives du METFP	Permanent	Cabinet SE - SERCOM SE
					- Document de stratégie élaboré et partagé	- Revue documentaire - Entretien		



		5.3.1.2. Elaborer des campagnes de sensibilisation auprès des ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie afin de les inciter à s'orienter vers les établissements privés	Les établissements privés bénéficiant de l'appui de plus de ressources humaines formées pour les filières prioritaires	5.3.1.2.1. Elaborer la campagne de sensibilisation	- Nombre de campagnes de sensibilisation - Nombre de recrutement de ressources humaines formées dans les filières prioritaires au sein des établissements privés d'ETFP	- Archives du METFP - Revue documentaire - Entretien	Permanent	- SE EFTP
		5.3.1.3. Elaborer une stratégie de communication sur l'existence des branches professionnelles	Les populations cibles sont informées sur l'existence des branches professionnelles	5.3.1.3.1. Elaborer le plan de communication sur l'existence des branches professionnelles	- Niveau d'avancement d'élaboration de la stratégie - Document de stratégie élaboré et partagé	- Revue documentaire - Entretien - Archives du MENETFP - Archives des partenaires	Permanent	Cabinet SE – SERCOM SE
		5.3.1.4. Elaborer une stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	Les populations cibles sont identifiées pour la campagne sur l'équité et l'approche genre	5.3.1.4.1 Elaborer un plan de communication pour la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	- Niveau d'avancement d'élaboration de la stratégie - Document de stratégie élaboré et partagé	- Revue documentaire - Entretien	Permanent	Cabinet SE EFTP - SERCOM SE – Cellule genre EFTP
	<b>5.3.2. Communication pour la valorisation les filières et métiers de l'ETFP</b>	5.3.2.1. Mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie de communication de promotion de l'ETFP	La perception des populations sur l'ETFP est améliorée	5.3.2.1.1. Mettre en œuvre et conduire les activités de suivi-évaluation du plan de communication de promotion de l'ETFP	- Niveau d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de communication - Taux de couverture de la stratégie de communication	- Archives du METFP - Revue documentaire - Entretien	Permanent	Cabinet SE EFTP - SERCOM SE
		5.3.2.2. Mettre en œuvre les campagnes annuelles de sensibilisation auprès des ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie afin de les inciter à s'orienter vers les établissements privés	Les ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie sont effectivement sensibilisées sur les opportunités au sein des établissements privés d'ETFP	5.3.2.2.1. Mettre en œuvre et conduire les activités de suivi-évaluation des campagnes annuelles de sensibilisation auprès des ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie	- Niveau d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de communication - Taux de couverture de la stratégie de communication	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	- SERCOM SE



	5.3.2.3. Mettre en œuvre la stratégie de communication sur l'existence des branches professionnelles	Les populations sont effectivement sensibilisées sur l'utilité des Branches Professionnelles	5.3.2.3.1 Mettre en œuvre et conduire les activités de suivi-évaluation du plan de communication sur l'existence des branches professionnelles	- Niveau d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de communication - Taux de couverture de la stratégie de communication	- Archives du METFP - Archives du CIDFOR, SERCOM - Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque mois	CIDFOR – SERCOM - CPNTIC
	5.3.2.4. Mettre en œuvre la stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	Les populations sont effectivement sensibilisées sur l'équité des genres dans l'ETFP	5.3.3.4.1. Mettre en œuvre le plan de communication pour la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	- Niveau d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de communication - Taux de couverture de la stratégie de communication	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	Service de Communication MENETFP
	5.3.2.6. Engager un programme de renommage des différents métiers	Les métiers de l'ETFP sont valorisés	5.3.3.4.1. Réaliser une étude pour le renommage des métiers 5.3.3.4.2. Valider les résultats de l'étude 5.3.3.4.3. Mettre en œuvre le programme de renommage des métiers	- Disponibilité d'une matrice de classification et de dénomination des métiers	- Exploitation des données administratives	Chaque 5 ans	IG ETP



Tableau 21 : Plan de suivi et évaluation du programme 6

Actions	Projets	Activités	Résultats attendus	Tâches	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Péodicité de collecte de données sur les indicateurs de suivi	Responsable / Source de vérification
<b>6.1 Renforcement de la contribution des partenaires nationaux dans le dispositif privé de l'ETFP</b>	<b>6.1.1. Renforcement du cadre de collaboration des PTF et du secteur public national</b>	6.1.1.1. Impliquer les PTF dans la stratégie nationale de développement des compétences (implication technique et financière)	Les PTF participent au processus d'élaboration de la stratégie de développement des compétences	6.1.1.1.1. Conduire des consultations élargies auprès des PTF	- Composition du comité d'élaboration de la stratégie nationale de développement des compétences - Attestation de participation des PTF délivrée par le gouvernement	- Revue documentaire - Echange - Enquête	Chaque année	Cabinet SE ETPP
				6.1.1.1.2. Définir et mettre en œuvre le cadre de collaboration et d'implication des PTF dans la stratégie nationale de développement des compétences				
<b>6.2. Renforcement de l'implication des PTF dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>6.2.1. Appui technique des PTF aux établissements privés d'ETFP</b>	6.2.1.1. Mettre en œuvre des actions de vulgarisation des initiatives des PTF	Les initiatives mises en œuvre par les PTF sont mieux connues	6.2.1.1.1. Définir et mettre en place un service permanent de veille des initiatives des PTF au profit des établissements privés d'ETFP	- Taux de couverture des actions de vulgarisation des initiatives des PTF parmi les cibles - % d'actions de vulgarisation effectivement mises en œuvre	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	Cabinet SE ETPP
				6.2.1.1.2. Vulgariser les initiatives des PTF au profit des établissements privés d'ETFP				
		6.2.1.2. Mettre en place un cadre unique de partenariat entre les PTF et les acteurs du dispositif privé d'ETFP	Une interface unique de collaboration est mise en place entre PTF et acteurs du dispositif privé d'ETFP	6.2.1.2.1. Elaborer et signer une convention de partenariat entre les PTF et les acteurs du dispositif privé d'ETFP	- Niveau d'avancement le processus de mise en place du cadre de partenariat - Nombre de comptes rendus des rencontres prévues dans le cadre du partenariat	- Site internet du Ministère - Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	Cabinet SE - DEEP
				6.2.1.2.2. Mettre en œuvre un programme de plaidoyer en faveur de la prise en compte de la dimension genre dans les initiatives d'appui des PTF aux établissements	6.2.1.2.1.1. Elaborer le programme	- Niveau d'avancement dans la mise en œuvre du programme de plaidoyer	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année
					6.2.1.2.2.2. Mettre en œuvre le programme			Cellule Genre SE ETPP - Cabinet SE ETPP



	<b>6.2.2. Appui financier des PTF aux établissements privés d'ETFP</b>	6.2.2.1. Mettre en place un cadre incitatif favorisant la contribution des PTF dans la mise en place d'un fonds de garantie d'appui aux établissements privés d'ETFP	Les prérequis juridiques et institutionnels liés à la mise en place du fonds sont mis en œuvre	6.2.2.1.1. Elaborer et partager une note conceptuelle aux PTF sur un cadre incitatif favorisant la contribution des PTF dans la mise en place d'un fonds de garantie d'appui aux établissements privés d'ETFP  6.2.2.1.2. Conduire une série de consultations auprès des PTF pour la validation note conceptuelle  6.2.2.1.3. Mettre en place le cadre incitatif favorisant la contribution des PTF dans la mise en place d'un fonds de garantie d'appui aux établissements privés d'ETFP	- Niveau d'avancement dans la mise en œuvre du cadre incitatif - Nombre de PTF participant à la mise en place du fonds de garantie d'appui aux établissements privés d'ETFP	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	Cabinet SE - IG - DAF ETP
<b>6.3. Mise en place de partenariats avec des pays ayant de bonnes pratiques</b>	<b>6.3.1. Facilitation de partenariat avec des acteurs internationaux de l'ETFP</b>	6.3.1.1 Mettre en place une plateforme de facilitation des partenariats entre les établissements locaux et ceux de pays de référence	De nouveaux cadres de collaboration sont définis et les anciens renforcés	6.3.1.1.1. Définir le périmètre et mettre en place la plateforme de facilitation des partenariats entre les établissements locaux et ceux de pays de référence	- Nombre de partenariats effectifs - Conventions de partenariats signées	- Site web du Ministères - Revue documentaire	Permanent	Cabinet SE ETP
		6.3.1.2. Mettre en place un cadre facilitant des jumelages entre des établissements privés et entités de l'ETFP et entités homologues à l'international	Les jumelages sont effectifs	6.3.1.2.1. Définir le périmètre et mettre en place le cadre facilitant des jumelages entre des établissements privés et entités de l'ETFP et entités homologues à l'international	- Nombre de jumelages	- Revue documentaire - Enquête	Permanent	Cabinet SE ETP - IG ETP



**Tableau 22 : Plan de suivi et évaluation du programme 7**

<b>7.1. Renforcement de la mobilisation des ressources financières pour les établissements privés d'ETFP</b>	<b>7.1.1. Etudes pour l'optimisation des sources de financement du dispositif privé d'ETFP</b>	7.1.1.1. Lancer une étude pour la recherche de sources de financement en faveur des établissements privés de l'ETFP	De nouvelles sources de financements en faveur des établissements privés de l'ETFP sont identifiées	7.1.1.1.1. Elaborer les termes de références (TDR) de l'étude	Termes de références finalisés et disponibles - Elaboration d'un rapport sur les résultats de l'étude pour la recherche de financement - Niveau d'avancement de l'étude Tenue de l'atelier de restitution	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	Cabinet SE ETPP
				7.1.1.2.2. Réaliser l'étude				
				7.1.1.2.3. Partager les résultats et recommandations de l'étude				
	<b>7.1.2. Outils d'optimisation des sources de financement du dispositif privé d'ETFP</b>	7.1.1.2. Lancer une étude de faisabilité pour le financement des établissements privés au mérite	Les financements pour les établissements au mérite sont identifiés	7.1.1.2.1. Mettre en place les instances de mise en œuvre	TDR finalisés et disponibles - Existence d'un rapport d'étude de faisabilité pour le financement des établissements au mérite	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	Cabinet SE ETPP
				7.1.1.2.2. Elaborer les termes de références				
				7.1.1.2.3. Réaliser l'étude				
		7.1.2.1. Mettre en place un fonds de garantie pour faciliter le financement des établissements privés d'ETFP	Le fonds de garantie d'appui au financement des établissements privés d'ETFP est fonctionnel	7.1.2.1.1. Mener une étude de faisabilité sur la mise en place d'un fonds de garantie pour faciliter le financement des établissements privés d'ETFP et élaborer le plan d'opérationnalisation	- Niveau d'avancement dans la mise en place du fonds de garantie - Existence du fonds de garantie - Nombre de fondateurs bénéficiant de l'appui du fonds de garantie - Nombre d'accords de garantie du fonds - Volume des crédits facilités par le fonds de garantie	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	Cabinet SE ETPP - DAF ETPP
				7.1.2.2.2. Conduire le processus de validation de l'étude de faisabilité et du plan d'opérationnalisation du fonds de garantie				
				7.1.2.2.3. Mettre en œuvre le fonds d'aide				



		7.1.2.2. Mettre en place un fonds de financement des start-ups dans les domaines de filières de l'ETFP	Des start-ups des filières de l'ETFP bénéficient du financement effectif du fonds	7.1.2.1.1. Conduire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un fonds de financement des start-ups dans les domaines des filières de l'ETFP et élaborer le plan d'opérationnalisation  7.1.2.1.2. Conduire le processus de validation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds de financement des start-ups dans les domaines des filières de l'ETFP	- Niveau d'avancement dans la mise en place du fonds de financement des start-ups de domaines de filières de l'ETFP - Existence du fonds - Nombre de start-ups bénéficiant de l'appui du fonds - Volume des financements par le fonds	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	Cabinet SE ETPF - DAF ETPF
<b>7.2. Optimisation du financement des établissements privés d'ETFP</b>	<b>7.2.1. Appui au financement des investissements des établissements privés d'ETFP</b>	7.2.1.1. Mettre en place un fonds d'aide au financement des frais de scolarité dans les établissements privés d'ETFP	Le fonds est fonctionnel avec des financements effectivement accordés aux apprenants	7.1.2.1.3. Lancer le fonds de financement  7.2.1.1.1. Conduire une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds d'aide au financement des frais de scolarité dans les établissements privés d'ETFP et élaborer le plan d'opérationnalisation  7.2.1.1.2. Conduire le processus de validation pour la mise en place du fonds d'aide au financement des frais de scolarité dans les établissements privés d'ETFP  7.2.1.1.3. Mettre en place le fonds d'aide au financement des frais de scolarité	-% d'apprenants de l'ETFP bénéficiant de l'aide au financement frais de scolarité	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	Cabinet SE ETPF - DAF



		7.2.1.2. Mettre en place un fonds d'aide au financement des frais de scolarité des filles les plus démunies dans les établissements privés d'ETFP	Une structure d'aide au financement de la scolarisation des filles de l'ETFP est créée – avec un accent particulier sur les écoles d'excellence	7.2.1.2.1. Conduire une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds d'aide au financement des frais de scolarité des filles les plus démunies dans les établissements privés d'ETFP et élaborer le plan d'opérationnalisation  7.2.1.2.2. Conduire le processus de validation de l'étude pour la mise en place du fonds d'aide au financement des frais de scolarité des filles les plus démunies dans les établissements privés d'ETFP  7.2.1.2.3. Mettre en place le fonds d'aide au financement	- % des apprenantes de l'ETFP bénéficiant de l'aide au fonds d'aide au financement des frais de scolarité des apprenantes	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	Cabinet SE ETPF – DAF ETPF
		7.2.1.3. Mettre en place un fonds dédié à l'équipement des établissements en faveur des filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie	Les établissements privés qui ont des filières prioritaires sont ont un accès facilité au financement d'équipements neufs	7.2.1.3.1. Conduire une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds dédié à l'équipement des établissements en faveur des filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie et élaborer le plan d'opérationnalisation  7.2.1.3.2. Conduire le processus de validation de l'étude pour la mise en place du fonds dédié à l'équipement des établissements en faveur des filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie  7.2.1.3.3. Mettre en place le fonds d'équipements	- Niveau d'avancement dans la mise en place du fonds - Nombre d'établissements privés bénéficiant de l'appui du fonds - Volume des financements par le fonds	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Permanent	SE ETPF – DAF ETPF
	<b>7.2.2. Appui financier aux acteurs publics du dispositif privé d'ETFP</b>	7.2.2.1. Mettre en œuvre des activités de plaidoyer pour la mise à disposition de financements suffisants aux services publics de l'ETFP	Les entités du MENETFP en charge de l'ETFP bénéficiant de financement externe grâce aux activités de plaidoyer sur leurs besoins	7.2.3.1.1 Renforcer les capacités des acteurs publics du dispositif privé d'ETFP à la mobilisation des ressources  7.2.3.1.2. Elaborer le plan de mise en œuvre du plaidoyer  7.2.3.1.3. Mettre en œuvre le plaidoyer	- Montant des fonds levés à l'issue des activités de plaidoyer	- Revue documentaire - Entretien - Enquête	Chaque année	Cabinet SE ETPF – DAF ETPF/MENETFP



## J2. Annexe 2 : Détail des coûts par année

Tableau 23 : Détail des coûts par année du programme 1

Actions	Projets	Activités	Coût total (en francs CFA)	2021 (coûts en FCFA)	2022 (coûts en FCFA)	2023 (coûts en FCFA)	2024 (coûts en FCFA)	2025 (coûts en FCFA)	2026 (coûts en FCFA)	2027 (coûts en FCFA)	2028 (coûts en FCFA)	2029 (coûts en FCFA)	2030 (coûts en FCFA)
1.1. <b>Amélioration du cadre d'implication des acteurs</b>	1.1.1. <b>Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à l'intervention</b>	1.1.1.1. Adopter une loi d'orientation sur l'ETFP s'adaptant aux besoins prioritaires de l'économie	48,595,800	35,640,000	12,955,800	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.1.1.2. Créer une Agence dédiée à la Formation Professionnelle et Technique	48,595,800	35,640,000	12,955,800	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.1.1.3. Procéder à une refonte des textes et des attributions des entités publiques pour une meilleure cohérence d'ensemble	57,554,200	35,640,000	21,914,200	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.1.1.4. Vulgariser les missions des structures de formation du secteur de l'ETFP (notamment l'IPNETP et l'AGEFOP) et des structures de soutien à la formation (tels que le FDFP et le CIDFOR) par la mise en place d'un cadre permanent de collaboration entre ces structures et les promoteurs d'établissements privés	54,307,000	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700
		1.1.1.5. Créer une entité indépendante de gestion du projet de mise en œuvre du plan stratégique du dispositif privé d'ETFP de Côte d'Ivoire (UEP)	41,302,800	41,302,800	-	-	-	-	-	-	-	-	-



		1.1.1.6. Créer un cadre d'échanges permanents entre l'Etat, le secteur de l'ETFP privé et les PTF	2,721,400	2,721,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.1.1.7. Mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre les structures publiques dédiées à la promotion de la jeunesse et de l'emploi, et les établissements privés de l'ETFP	2,721,400	2,721,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.1.1.8. Institutionnaliser une Direction Genre de l'ETFP	38,320,700	38,320,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 1.1.1.</b>	294,119,100	197,417,000	53,256,500	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700	5,430,700
	<b>1.1.2 Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux partenariats</b>	1.1.2.1. Institutionnaliser et opérationnaliser la présence de représentants des établissements privés d'ETFP dans l'animation des branches professionnelles	2,190,100	1,709,400	<b>480,700</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.1.2.2. Élaborer une convention cadre entre le FDFP, la DGI, l'IPNETP et les fondateurs des établissements privés de l'ETFP	2,190,100	1,709,400	480,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.1.2.3. Institutionnaliser des mesures incitatives en faveur des entreprises favorisant l'insertion professionnelle des apprenants et diplômés de l'ETFP	91,307,700	23,760,000	3,202,100	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700



		1.1.2.4. Institutionnaliser des mesures incitatives en faveur des entreprises qui garantissent un quota de recrutement des filles diplômées de l'ETFP	2,721,400	2,721,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		<b>Sous-total projet 1.1.2.</b>	186,995,600	50,938,800	7,365,600	26,481,400	14,601,400	14,601,400	14,601,400	14,601,400	14,601,400	14,601,400	14,601,400	
<b>1.1.3 Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à la relation entre les secteurs public et privé</b>	1.1.3.1. Adopter une version actualisée de la convention de concession du service public de l'ETFP aux établissements privés	77,015,400	73,854,000	3,161,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		1.1.3.2. Renforcer le mécanisme d'octroi des agréments aux établissements privés d'ETFP	2,721,400	2,721,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	1.1.3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires pour renforcer l'encadrement, le suivi et l'évaluation des établissements privés d'ETFP	27,842,100	27,842,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		1.1.3.4. Mettre en place des mesures incitatives pour la construction d'écoles privées d'excellence d'ETFP dédiées à la formation de jeunes filles en faveur des secteurs prioritaires de l'économie (secteurs porteurs: Cacao, Café, Anacarde, Palmier à huile, Sucre, Hévéa, Cola, Textile, Fruits, Bois (source : PND 2016 – 2020)	91,307,700	23,760,000	3,202,100	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700



		<b>Sous-total projet 1.1.3.</b>	198,886,600	128,177,500	6,363,500	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700
		<b>Sous-total Action 1.1.</b>	680,001,300	376,533,300	66,985,600	45,152,800	27,332,800	27,332,800	27,332,800	27,332,800	27,332,800	27,332,800	27,332,800	27,332,800
	<b>1.2.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux infrastructures et équipements</b>	1.2.1.1. Mettre en place un cadre incitatif favorisant l'investissement des promoteurs d'établissements privés dans les domaines prioritaires de l'ETFP	91,307,700	23,760,000	3,202,100	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700
		<b>Sous-total projet 1.2.1.</b>	91,307,700	23,760,000	3,202,100	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700
	<b>1.2.2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié aux ressources humaines</b>	1.2.2.1. Renforcer le mécanisme de délivrance des autorisations d'enseigner	15,962,100	15,962,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.2.2.2. Mettre en place une convention interprofessionnelle visant à fixer des minima de salaires et des taux horaires incitatifs pour les formateurs des établissements privés	32,138,700	30,558,000	1,580,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.2.2.3. Institutionnaliser l'exigence de l'adoption et de la mise en œuvre effective de plans de formation pour chacun des membres du personnel des établissements privés d'ETFP	3,037,100	2,721,400	315,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-



		<b>Sous-total projet 1.2.2.</b>	51,137,900	49,241,500	1,896,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total Action 1.2.</b>		142,445,600	73,001,500	5,098,500	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700
		1.3.1.1. Négocier des conditions préférentielles pour le financement des établissements privés par les banques	4,082,100	4,082,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.3.1.2. Faire la revue et actualiser les textes juridiques relatifs à l'investissement dans les établissements privés de l'ETFP – en mettant l'accent sur les besoins des secteurs primaire et secondaire	15,962,100	-	11,880,000	4,082,100	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.3.1.3. Optimiser le processus de paiement des frais d'écolage des apprenants de l'ETFP affectés dans les établissements privés	16,320,700	11,880,000	3,960,000	480,700	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 1.3.1.</b>	36,364,900	15,962,100	15,840,000	4,562,800	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total Action 1.3.</b>		36,364,900	15,962,100	15,840,000	4,562,800	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>1.4.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel lié à l'insertion professionnelle</b>	1.4.1.1. Définir le cadre juridique de l'insertion professionnelle des apprenants	1,676,400	1,360,700	315,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		1.4.1.2. Formaliser les mesures incitatives pour encourager les jeunes filles à choisir les filières industrielles	14,601,400	13,240,700	1,360,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-



		<b>Sous-total projet 1.4.1.</b>	16,277,800	14,601,400	1,676,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		<b>Sous-total Action 1.4.</b>	16,277,800	14,601,400	1,676,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		<b>Coût total du programme P1</b>	875,089,600	480,098,300	89,600,500	62,956,300	34,633,500	34,633,500	34,633,500	34,633,500	34,633,500	34,633,500	34,633,500	34,633,500	34,633,500

Tableau 24 : Détail des coûts par année du programme 2

Actions	Projets	Activités	Coût total (en francs CFA)	2021 (coûts en FCFA)	2022 (coûts en FCFA)	2023 (coûts en FCFA)	2024 (coûts en FCFA)	2025 (coûts en FCFA)	2026 (coûts en FCFA)	2027 (coûts en FCFA)	2028 (coûts en FCFA)	2029 (coûts en FCFA)	2030 (coûts en FCFA)	
<b>2.1. Renforcement de la pertinence des infrastructures et des équipements des nouveaux établissements privés d'ETFP</b>	<b>2.1.1. Politiques et programmes d'appui au renforcement de la capacité d'accueil des établissements privés d'ETFP</b>	2.1.1.1. Mettre en œuvre un programme d'implantation des établissements privés en fonction des critères de la carte de la formation professionnelle	11,880,000	11,880,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2.1.1.2. Mettre en place un mécanisme/politique pour amener les établissements privés vers l'excellence	442,926,000	47,916,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000
		Sous-total projet 2.1.1.	454,806,000	59,796,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000



	<b>2.1.2. Construction d'infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration au profit des apprenants</b>	2.1.2.1. Mettre en oeuvre une convention avec les collectivités locales pour la facilitation d'implantation de promoteurs d'internats et de foyers en faveur des apprenants des établissements privés d'ETFP dans les villes et communes	5,442,800	-	2,721,400	2,721,400	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 2.1.2.</b>	5,442,800	-	2,721,400	2,721,400	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total Action 2.1.</b>		460,248,800	59,796,000	46,611,400	46,611,400	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000	43,890,000
	<b>2.2. Renforcement de la qualité des infrastructures et des équipements des établissements existants de l'ETFP</b>	<b>2.2.1. Modernisation du plateau technique et les infrastructures des structures de formation existantes</b>	2.2.1.1. Mettre en place un programme de mise à niveau des infrastructures et équipements des établissements privés de l'ETFP, conformément aux normes en vigueur	204,574,700	159,060,000	1,360,700	44,154,000	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 2.2.1.</b>	204,574,700	159,060,000	1,360,700	44,154,000	-	-	-	-	-	-	-
		<b>2.2.2. Programmes d'appui au renforcement du plateau technique et des infrastructures des structures existantes</b>	2.2.2.1. Mettre en place des journées de sensibilisation sur les mécanismes mis en place par l'Etat pour l'acquisition des équipements dans le domaine de l'éducation et de la formation	21,857,000	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700



		Sous-total projet 2.2.2.	21,857,000	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700
		Sous-total Action 2.2.	226,431,700	161,245,700	3,546,400	46,339,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700	2,185,700
		<b>Coût total du programme P2</b>	<b>686,680,500</b>	<b>221,041,700</b>	<b>50,157,800</b>	<b>92,951,100</b>	<b>46,075,700</b>							

Tableau 25 : Détail des coûts par année du programme 3

Actions	Projets	Activités	Coût total (en francs CFA)	2021 (coûts en FCFA)	2022 (coûts en FCFA)	2023 (coûts en FCFA)	2024 (coûts en FCFA)	2025 (coûts en FCFA)	2026 (coûts en FCFA)	2027 (coûts en FCFA)	2028 (coûts en FCFA)	2029 (coûts en FCFA)	2030 (coûts en FCFA)	
<b>3.1. Recrutement des ressources humaines</b>	<b>3.1.1. Recrutement d'enseignants</b>	3.1.1.1. Mettre en place un cadre incitatif pour attirer des enseignants nationaux ou internationaux dans les filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie – au sein des établissements privés d'ETFP	87,608,400	15,962,100	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700
		3.1.1.2. Mettre en oeuvre un plan de recrutement national d'enseignants d'ETFP basé sur une approche genre	44,301,400	2,721,400	-	11,880,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	1,980,000	1,980,000	1,980,000	1,980,000



		Sous-total projet 3.1.1.	131,909,800	18,683,500	13,240,700	19,180,700	13,240,700	13,240,700	13,240,700	13,240,700	9,280,700	9,280,700	9,280,700
	<b>3.1.2. Recrutement de formateurs issus du secteur privé productif</b>	3.1.2.1. Mettre en place un cadre incitatif facilitant et encourageant l'intervention des professionnels du secteur privé productif comme formateurs dans les établissements privés d'ETFP	87,278,400	15,632,100	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700
		<b>Sous-total projet 3.1.2.</b>	87,278,400	15,632,100	13,240,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700	7,300,700
		<b>Sous-total Action 3.1.</b>	219,188,200	34,315,600	26,481,400	26,481,400	20,541,400	20,541,400	20,541,400	20,541,400	16,581,400	16,581,400	16,581,400
	<b>3.2. Renforcement des capacités des ressources humaines</b>	<b>3.2.1. Renforcement des capacités des acteurs (enseignants, formateurs, gestionnaires, personnel support) des établissements privés de l'ETFP</b>	3.2.1.1. Mettre en oeuvre un programme national de renforcement de capacités des formateurs et enseignants des établissements privés d'ETFP - en phase avec les curricula et programmes en vigueur	4,161,663,000	30,558,000	454,245,000	464,805,000	458,865,000	458,865,000	458,865,000	458,865,000	458,865,000	458,865,000



		3.2.1.2. Mettre en oeuvre un programme national de renforcement de capacités des fondateurs et gestionnaires des établissements privés d'ETFP - en phase avec le plan d'actions prioritaires pour le renforcement de la gestion des établissements privés d'ETFP	1,124,838,000	30,558,000	114,180,000	127,710,000	121,770,000	121,770,000	121,770,000	121,770,000	121,770,000	121,770,000	121,770,000
		3.2.1.3. Mettre en oeuvre un programme national de renforcement de capacités sur les enjeux liés au genre en milieu scolaire (enseignants, fondateurs et gestionnaires d'établissements)	109,472,000	19,382,000	5,390,000	17,270,000	11,330,000	11,330,000	11,330,000	11,330,000	11,330,000	11,330,000	11,330,000
		<b>Sous-total projet 3.2.1.</b>	5,395,973,000	80,498,000	573,815,000	609,785,000	591,965,000	591,965,000	591,965,000	591,965,000	591,965,000	591,965,000	591,965,000
	<b>3.2.2. Renforcement des capacités des acteurs étatiques du dispositif privé d'ETFP</b>	3.2.2.1. Mettre en oeuvre un programme de renforcement des capacités des ressources de l'Inspection Générale de l'ETFP	534,161,100	24,212,100	50,721,000	62,601,000	56,661,000	56,661,000	56,661,000	56,661,000	56,661,000	56,661,000	56,661,000



		3.2.2.2. Mettre en oeuvre un programme renforcement des capacités des acteurs en charge de l'élaboration et de la mise à jour des curricula et programmes de l'ETFP	387,410,100	10,022,100	35,992,000	47,872,000	41,932,000	41,932,000	41,932,000	41,932,000	41,932,000	41,932,000	41,932,000
		<b>Sous-total projet 3.2.2.</b>	921,571,200	34,234,200	86,713,000	110,473,000	98,593,000	98,593,000	98,593,000	98,593,000	98,593,000	98,593,000	98,593,000
		<b>Sous-total Action 3.2.</b>	6,317,544,200	114,732,200	660,528,000	720,258,000	690,558,000	690,558,000	690,558,000	690,558,000	690,558,000	690,558,000	690,558,000
<b>3.3. Politiques et programmes de promotion de la gestion optimale du capital humain</b>	<b>3.3.1. Renforcement du cadre de planification stratégique</b>	3.3.1.1. Mener une étude prospective estimant les besoins en ressources humaines de l'ETFP dans les filières des secteurs secondaire et primaire	111,250,700	111,250,700	-	-	-	-	-	-	-	-	
		3.3.1.2. Mener une étude sur la faisabilité du changement du régime fiscal des établissements privés d'ETFP aux vues de leurs fonctions d'éducation (d'ordre social)	25,120,700	25,120,700	-	-	-	-	-	-	-	-	
		3.3.1.3. Elaborer un plan de modernisation du dispositif d'inspection des enseignants et formateurs des établissements privés d'ETFP	13,721,400	13,721,400	-	-	-	-	-	-	-	-	



	<b>Sous-total projet 3.3.1.</b>	150,092,800	150,092,800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total Action 3.3.</b>	150,092,800	150,092,800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût total du programme P3</b>		6,686,825,200	299,140,600	687,009,400	746,739,400	711,099,400	711,099,400	711,099,400	711,099,400	707,139,400	707,139,400	707,139,400	707,139,400

**Tableau 26 : Détail des coûts par année du programme 4**

Actions	Projets	Activités	Coût total (en francs CFA)	2021 (coûts en FCFA)	2022 (coûts en FCFA)	2023 (coûts en FCFA)	2024 (coûts en FCFA)	2025 (coûts en FCFA)	2026 (coûts en FCFA)	2027 (coûts en FCFA)	2028 (coûts en FCFA)	2029 (coûts en FCFA)	2030 (coûts en FCFA)	
4.1. Renforcement de la qualité et de la pertinence des curricula et programmes	4.1.1. Renforcement de la pertinence des curricula et programmes de l'ETFP	4.1.1.1. Mettre en place un système de parrainage ou de mentorat entre les apprenants et des professionnels de référence issus de filières de l'ETFP	61,259,550	1,676,400	11,900,350	5,960,350	5,960,350	5,960,350	5,960,350	5,960,350	5,960,350	5,960,350	5,960,350	5,960,350
		4.1.1.2. Créer des antennes pédagogiques de l'ETFP au sein des directions régionales, comme pour l'enseignement général	747,340,000	693,880,000	-	11,880,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000
		4.1.1.3. Mettre en œuvre un modèle de type "TRIAL" d'ETFP	2,198,741,776	76,670,000	64,796,864	262,356,864	256,416,864	256,416,864	256,416,864	256,416,864	256,416,864	256,416,864	256,416,864	256,416,864



		<b>Sous-total projet 4.1.1.</b>	3,007,341,326	772,226,400	76,697,214	280,197,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214
	<b>4.1.2. Renforcement des liens entre l'ETFP et l'enseignement général, les dispositifs alternatifs de formation et les acquis par l'expérience</b>	<b>4.1.2.1. Inclure les notions sur l'ETFP dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire général</b>	92,950,000	76,670,000	16,280,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 4.1.2.</b>	92,950,000	76,670,000	16,280,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total Action 4.1.</b>		3,100,291,326	848,896,400	92,977,214	280,197,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214	268,317,214
<b>4.2. Renforcement du processus d'élaboration et de dissémination des curricula et programmes</b>	<b>4.2.1. Renforcement du processus d'élaboration des curricula et programmes</b>	4.2.1.1. Faire un inventaire des filières qui nécessitent la définition ou la mise à jour des curricula	22,000,000	22,000,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		4.2.1.2. Optimiser et moderniser le processus d'ingénierie des curricula et programmes d'ETFP	29,834,200	27,842,100	1,992,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 4.2.1.</b>	51,834,200	49,842,100	1,992,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>4.2.2. Standardisation et mise à jour régulière des matériels didactiques</b>	4.2.2.1. Mettre en place un standard national de compétences	28,473,500	27,842,100	315,700	315,700	-	-	-	-	-	-	-	-



	<b>4.2.3. Renforcement du processus de dissémination des curricula et programmes</b>	4.2.3.1. Mettre en oeuvre un plan d'optimisation du processus de dissémination des curricula et programmes aux établissements privés d'ETFP	75,362,100	15,962,100	11,880,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000
	<b>Sous-total projet 4.2.3.</b>	75,362,100	15,962,100	11,880,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	
	<b>Sous-total Action 4.2.</b>	155,669,800	93,646,300	14,187,800	6,255,700	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000	
<b>4.3. Refonte du parcours de l'apprenant</b>	<b>4.3.1. Création d'une banque de crédits académiques</b>	4.3.1.1 Conduire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système de banque de crédits académiques	34,188,000	34,188,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		4.3.1.2 Mettre en place un réseau d'établissements de formation certifiés pour l'octroi de crédits dans le dispositif de banque de crédits académiques	53,707,456	-	2,426,864	7,926,864	7,926,864	7,926,864	5,500,000	5,500,000	5,500,000	5,500,000	5,500,000	5,500,000	
		4.3.1.3. Lancer et gérer le dispositif de banque de crédits académiques	22,000,000	-	22,000,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		<b>Sous-total projet 4.3.1.</b>	109,895,456	34,188,000	24,426,864	7,926,864	7,926,864	7,926,864	5,500,000	5,500,000	5,500,000	5,500,000	5,500,000	5,500,000	



<b>4.3.2. Autonomisation de l'apprenant quant à la gestion de ses crédits académiques</b>	4.3.2.1. Elaborer et mettre en oeuvre le programme d'autonomisation des apprenants quant à la gestion de leurs crédits académiques	55,708,400	-	-	-	-	-	26,008,400	11,880,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000
	<b>Sous-total projet 4.3.2.</b>	55,708,400	-	-	-	-	-	26,008,400	11,880,000	5,940,000	5,940,000	5,940,000
<b>4.3.3. Valorisation des acquis de l'expérience</b>	4.3.3.1. Mettre en place un programme de validation des acquis de compétences de l'expérience dans le secteur EFTP	158,457,838	43,572,100	18,045,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082
	<b>Sous-total projet 4.3.3.</b>	158,457,838	43,572,100	18,045,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082	12,105,082
<b>Sous-total Action 4.3.</b>		324,061,694	77,760,100	42,471,946	20,031,946	20,031,946	20,031,946	43,613,482	29,485,082	23,545,082	23,545,082	23,545,082
<b>Coût total du programme P4</b>		3,580,022,820	1,020,302,800	149,636,960	306,484,860	294,289,160	294,289,160	317,870,696	303,742,296	297,802,296	297,802,296	297,802,296



**Tableau 27 : Détail des coûts par année du programme 5**

Actions	Projets	Activités	Coût total (en francs CFA)	2021 (coûts en FCFA)	2022 (coûts en FCFA)	2023 (coûts en FCFA)	2024 (coûts en FCFA)	2025 (coûts en FCFA)	2026 (coûts en FCFA)	2027 (coûts en FCFA)	2028 (coûts en FCFA)	2029 (coûts en FCFA)	2030 (coûts en FCFA)
<b>5.1. Renforcement de l'implication des parents d'élèves dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>5.1.1. Implication des parents d'élèves dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	5.1.1. Définir et mettre en oeuvre des modalités d'implication des associations de parents d'élèves aux campagnes d'information	23,828,640	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864
		<b>Sous-total projet 5.1.1.</b>	23,828,640	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864
	<b>Sous-total Action 5.1.</b>		23,828,640	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864	2,382,864
<b>5.2. Renforcement de l'implication des communautés dans le dispositif privé d'ETFP</b>	<b>5.2.1. Implication des opérateurs économiques dans la valorisation des filières de l'ETFP</b>	5.2.1.1. Initier des salons d'information et de recrutement au profit des apprenants du dispositif privé d'ETFP	627,447,700	63,672,400	62,641,700	62,641,700	62,641,700	62,641,700	62,641,700	62,641,700	62,641,700	62,641,700	62,641,700
		5.2.1.2. Organiser des visites dans les entreprises des secteurs primaire et secondaire	3,157,000	315,700	315,700	315,700	315,700	315,700	315,700	315,700	315,700	315,700	315,700
		<b>Sous-total projet 5.2.1.</b>	630,604,700	63,988,100	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400
		<b>Sous-total Action 5.2.</b>	630,604,700	63,988,100	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400	62,957,400
	5.3.1.1. Elaborer une stratégie de communication de promotion de l'ETFP	13,240,700	13,240,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



<b>5.3. Sensibilisation de la population sur le dispositif privé d'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	<b>5.3.1. Planification stratégique pour une communication efficace sur l'ETFP en Côte d'Ivoire</b>	5.3.1.2. Élaborer des campagnes de sensibilisation auprès des ressources humaines formées pour les secteurs prioritaires de l'économie afin de les inciter à s'orienter vers les établissements privés	13,240,700	13,240,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		5.3.1.3. Élaborer une stratégie de communication sur l'existence des branches professionnelles	13,240,700	13,240,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		5.3.1.4. Élaborer une stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	13,240,700	13,240,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 5.3.1.</b>	52,962,800	52,962,800	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		5.3.2.1. Mettre en oeuvre, suivre et évaluer la stratégie de communication de promotion de l'ETFP	74,800,000	-	13,200,000	7,700,000	7,700,000	7,700,000	7,700,000	7,700,000	7,700,000	7,700,000	7,700,000
			92,240,214	-	27,042,246	13,347,246	7,407,246	7,407,246	7,407,246	7,407,246	7,407,246	7,407,246	7,407,246



<b>5.3.2. Communication pour la valorisation des filières et métiers de l'ETFP</b>	5.3.2.3. Mettre en oeuvre la stratégie de communication sur l'existence des branches professionnelles	61,380,000	-	15,180,000	9,240,000	5,280,000	5,280,000	5,280,000	5,280,000	5,280,000	5,280,000	5,280,000	5,280,000
	5.3.2.4. Mettre en oeuvre la stratégie de communication dédiée à la promotion de l'équité des genres dans l'ETFP	29,700,000	-	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000	3,300,000
	5.3.2.6. Engager un programme de renommage des différents métiers	38,760,700	38,210,700	550,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total projet 5.3.2.</b>	359,987,914	43,160,700	64,222,246	38,537,246	28,637,246	28,637,246	28,637,246	28,637,246	28,637,246	28,637,246	28,637,246	28,637,246
	<b>Sous-total Action 5.3.</b>												
<b>Coût total du programme P5</b>		1,067,384,054	162,494,464	129,562,510	103,877,510	93,977,510	93,977,510	93,977,510	93,977,510	93,977,510	93,977,510	93,977,510	93,977,510



Tableau 28 : Détail des coûts par année du programme 6

Actions	Projets	Activités	Coût total (en francs CFA)	2021 (coûts en FCFA)	2022 (coûts en FCFA)	2023 (coûts en FCFA)	2024 (coûts en FCFA)	2025 (coûts en FCFA)	2026 (coûts en FCFA)	2027 (coûts en FCFA)	2028 (coûts en FCFA)	2029 (coûts en FCFA)	2030 (coûts en FCFA)
6.1 Renforcement de la contribution des partenaires nationaux dans le dispositif privé de l'ETFP	6.1.1. Renforcement du cadre de collaboration des PTF et du secteur public national	6.1.1.1. Impliquer les PTF dans la stratégie nationale de développement des compétences (implication technique et financière)	15,962,100	15,962,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Sous-total projet 6.1.1.	15,962,100	15,962,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total Action 6.1.		15,962,100	15,962,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6.2. Renforcement de l'implication des PTF dans le dispositif privé d'ETFP	6.2.1. Appui technique des PTF aux établissements privés d'ETFP	6.2.1.1. Mettre en oeuvre des actions de vulgarisation des initiatives des PTF	93,179,460	9,317,946	9,317,946	9,317,946	9,317,946	9,317,946	9,317,946	9,317,946	9,317,946	9,317,946	9,317,946
		6.2.1.2. Mettre en place un cadre unique de partenariat entre les PTF et les acteurs du dispositif privé d'ETFP	1,360,700	1,360,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		6.2.1.3. Mettre en oeuvre un programme de plaidoyer en faveur de la prise en compte de la dimension genre dans les initiatives d'appui des PTF aux établissements	13,607,000	1,360,700	1,360,700	1,360,700	1,360,700	1,360,700	1,360,700	1,360,700	1,360,700	1,360,700	1,360,700



		<b>Sous-total projet 6.2.1.</b>	108,147,160	12,039,346	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646
	<b>6.2.2. Appui financier des PTF aux établissements privés d'ETFP</b>	6.2.2.1. Mettre en place un cadre incitatif favorisant la contribution des PTF dans la mise en place d'un fonds de garantie d'appui aux établissements privés d'ETFP	3,037,100	2,721,400	315,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 6.2.2.</b>	3,037,100	2,721,400	315,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total Action 6.2.</b>	111,184,260	14,760,746	10,994,346	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646
<b>6.3. Mise en place de partenariats avec des pays ayant de bonnes pratiques</b>	<b>6.3.1. Facilitation de partenariat avec des acteurs internationaux de l'ETFP</b>	6.3.1.1 Mettre en place une plateforme de facilitation des partenariats entre les établissements locaux et ceux de pays de référence	1,316,700	1,316,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		6.3.1.2. Mettre en place un cadre facilitant des jumelages entre des établissements privés et entités de l'ETFP et entités homologues à l'international	1,360,700	-	1,360,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 6.3.1.</b>	2,677,400	1,316,700	1,360,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total Action 6.3.</b>	2,677,400	1,316,700	1,360,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût total du programme P6</b>			129,823,760	32,039,546	12,355,046	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646	10,678,646



Tableau 29 : Détail des coûts par année du programme 7

Actions	Projets	Activités	Coût total (en francs CFA)	2021 (coûts en FCFA)	2022 (coûts en FCFA)	2023 (coûts en FCFA)	2024 (coûts en FCFA)	2025 (coûts en FCFA)	2026 (coûts en FCFA)	2027 (coûts en FCFA)	2028 (coûts en FCFA)	2029 (coûts en FCFA)	2030 (coûts en FCFA)
7.1. Renforcement de la mobilisation des ressources financières pour les établissements privés d'ETFP	7.1.1. Etudes pour l'optimisation des sources de financement du dispositif privé d'ETFP	7.1.1.1. Lancer une étude pour la recherche de sources de financement en faveur des établissements privés de l'ETFP	13,240,700	13,240,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		7.1.1.2. Lancer une étude de faisabilité pour le financement des établissements privés au mérite	26,481,400	26,481,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 7.1.1.</b>	39,722,100	39,722,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7.1.2. Outils d'optimisation des sources de financement du dispositif privé d'ETFP	7.1.2.1. Mettre en place un fonds de garantie pour faciliter le financement des établissements privés d'ETFP	40,037,800	-	-	38,361,400	1,676,400	-	-	-	-	-	-
		7.1.2.2. Mettre en place un fonds de financement des start- ups dans les domaines de filières de l'ETFP	40,037,800	38,361,400	1,676,400	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 7.1.2.</b>	80,075,600	38,361,400	1,676,400	38,361,400	1,676,400	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total Action 7.1.</b>		119,797,700	78,083,500	1,676,400	38,361,400	1,676,400	-	-	-	-	-	-



<b>7.2. Optimisation du financement des établissements privés d'ETFP</b>	<b>7.2.1. Appui au financement des investissements des établissements privés d'ETFP</b>	7.2.1.1. Mettre en place un fonds d'aide au financement des frais de scolarité dans les établissements privés d'ETFP	46,878,700	-	45,738,000	1,140,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		7.2.1.2. Mettre en place un fonds d'aide au financement des frais de scolarité des filles les plus démunies dans les établissements privés d'ETFP	26,797,100	26,481,400	315,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		7.2.1.3. Mettre en place un fonds dédié à l'équipement des établissements en faveur des filières liées aux secteurs prioritaires de l'économie	23,888,700	-	-	22,308,000	1,580,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 7.2.1.</b>	97,564,500	26,481,400	46,053,700	23,448,700	1,580,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>7.2.2. Appui financier aux acteurs publics du dispositif privé d'ETFP</b>	7.2.2.1. Mettre en oeuvre des activités de plaidoyer pour la mise à disposition de financements suffisants aux services publics de l'ETFP	20,328,000	20,328,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Sous-total projet 7.2.2.</b>	20,328,000	20,328,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total Action7.2.</b>		117,892,500	46,809,400	46,053,700	23,448,700	1,580,700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût total du programme P7</b>			237,690,200	124,892,900	47,730,100	61,810,100	3,257,100	-	-	-	-	-	-	-	-	-



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT

Avenue Joseph Anoma - 01 B.P. 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

**[www.afdb.org](http://www.afdb.org)**

